

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

COMPTE RENDU INTEGRAL — 23^e SEANCE

Séance du Samedi 30 Novembre 1968.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1509).

2. — Loi de finances pour 1969. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1510).

Dépenses militaires :

MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur spécial (ensemble et dépenses en capital) ; Gustave Héon, rapporteur spécial (dépenses ordinaires) ; André Colin (rapporteur spécial (poudres) ; Maurice Bayrou, rapporteur pour avis de la commission des forces armées (section commune) ; Pierre-Christian Taittinger, rapporteur pour avis de la commission des forces armées (air) ; François Schleiter, rapporteur pour avis de la commission des forces armées (forces terrestres) ; André Dulin, Raymond Boin, rapporteur de la commission des forces armées (marine).

Suspension et reprise de la séance (p. 1523).

Présidence de M. Etienne Dailly.

MM. André Monteil, président de la commission des forces armées ; Pierre Mesmer, ministre des armées ; Raymond Guyot, Robert Bruyneel, Pierre Giraud, Clément Balestra, Antoine Courrière.

Art. 34 :

MM. Emile Durieux, André Dulin, le ministre, Jacques Henriot, Raoul Vadepiéd.

Adoption de l'article.

Art. 35 :

Amendement de M. Raymond Guyot. — MM. Roger Goudon, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur spécial ; le ministre. — Rejet, au scrutin public

Adoption de l'article.

Crédit du service des essences. — Adoption.

Crédits du service des poudres. — Adoption.

3. — Dépôt de projets de loi (p. 1536).

4. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1536).

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE CAROUS,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique sommaire de la séance d'hier a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1969

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 39 et 40 (1968-1969).]

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 28 novembre sur proposition de la conférence des présidents, les temps de parole globaux dont disposent les groupes pour les discussions d'aujourd'hui sont les suivants :

Groupe des républicains indépendants, 2 heures 10 minutes ;
Groupe socialiste, 1 heure 20 minutes ;
Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, 1 heure 50 minutes ;
Groupe de la gauche démocratique, 2 heures ;
Groupe d'union des démocrates pour la République, 2 heures ;
Groupe du centre républicain d'action rurale et sociale, 1 heure 20 minutes ;
Groupe des non-inscrits, 1 heure 10 minutes.

Le groupe communiste a épuisé son temps de parole.

Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les dépenses militaires, ainsi que les budgets annexes des essences et des poudres.

Dépenses militaires. — Services des essences et des poudres.

M. le président. La parole est à M. Coudé du Foresto, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (Exposé d'ensemble et dépenses en capital.) Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai pour principe depuis déjà un certain temps de citer le moins de chiffres possible à la tribune en vous renvoyant à mon rapport écrit pour en trouver le détail. Je faillirai d'autant moins à cette coutume que le temps nous est mesuré, que les événements vont si vite que le budget de 1969 proprement dit a déjà été profondément modifié par les diverses dispositions d'ordre économique et financier qui nous ont été présentées et que nous aurons à examiner prochainement une loi de finances rectificative pour l'exercice 1968.

Quant aux réductions — je ne veux pas prononcer le mot d'économies — sur le budget 1969, il m'est impossible d'en appréhender de façon précise la portée et de vous en donner la ventilation. Je compte sur vous, monsieur le ministre, pour nous donner davantage de précisions sur ce sujet assez délicat.

La seule chose que je puisse vous indiquer, c'est que vous avez prévu environ 400 millions de francs d'abattement, dont la plus grande partie se trouve dans l'ajournement du programme d'essais de tir dans le Pacifique. Nous croyons savoir que 250 à 300 millions sont ventilés de la manière suivante : deux cinquièmes sur les crédits du titre III — soldes, alimentation, combustibles, entretien de la direction des centres d'expérimentation nucléaire — trois cinquièmes sur les crédits du titre V.

Le reste de ces réductions est constitué par un échenillage de nombreux chapitres budgétaires.

Mon propos est de tenter de dégager une philosophie de quelques notions d'ordre général. Tout d'abord, il nous faut prendre conscience que peut-être jamais depuis la fin de la guerre de 1939-1945 la conjoncture n'a été aussi inquiétante tant sur le plan intérieur que sur le plan international et les décisions comme les options que le Gouvernement peut être amené à prendre peuvent peser d'un poids très lourd sur notre sécurité comme les options ou les décisions antérieures ont pesé d'un poids si lourd sur notre situation financière qu'elles nous ont menés là où nous nous trouvons aujourd'hui.

Avant de poursuivre, je voudrais faire une remarque liminaire. J'ai banni définitivement de mon répertoire le terme « force de frappe ». Toute force armée est une force de frappe et nous avons et nous devons avoir une force de sécurité. Doit-elle être nucléaire ou conventionnelle ? C'est une tout autre affaire.

Comme je l'ai indiqué dans mon rapport écrit, le budget de la défense nationale pour 1969 peut se définir en quatre points.

Tout d'abord, augmentation en valeur absolue des crédits de paiement, soit en moyenne 5,48 p. 100 dont 10,7 p. 100 pour le titre III, ce qui reflète les hausses de soldes, et 0,67 p. 100 pour le titre V ; augmentation en valeur absolue des autorisations de programme qui s'accroissent de 365 millions de francs ; réduction en valeur relative de 3 p. 100 environ sur le produit national brut dont la ponction se ramène de 4,27 à 4,23 p. 100 ; réduction de 8,2 p. 100 du prélèvement sur le budget général qui s'établit à 18,3 p. 100 contre 20 p. 100 en 1968.

En second lieu, retour à la prépondérance des dépenses de fonctionnement sur les dépenses en capital, encore que j'ignore si les manipulations auxquelles nous venons de nous livrer ne vont pas contredire cette affirmation. Quoi qu'il en soit, au moment où j'ai établi mon rapport le rapport des titres III et V était inversé, tout au moins tel qu'il existait depuis 1967, et cela sous l'influence des événements des mois de mai et de juin.

En troisième lieu, nous assistons à un étalement du programme nucléaire avec le report de la campagne de tirs de 1969 du Pacifique et les restrictions très sérieuses dans l'entretien et le renouvellement du matériel dit conventionnel.

Enfin, et c'est le quatrième point, tendance à l'abandon de perspectives techniquement audacieuses et financièrement difficiles à supporter telles que celles intéressant la défense tous azimuts, le projet *Mandragore* et le projet *Pluton*.

On a fait état, à la tribune de l'Assemblée nationale et dans les différents rapports que j'ai eus entre les mains, des comparaisons avec d'autres pays, les Etats-Unis et l'U.R.S.S. en particulier, mais les problèmes sont très différents. Ne fermons cependant pas les yeux sur le budget de la défense nationale de la République fédérale allemande, qui est autrement important que le nôtre. Il se situe, d'après les renseignements que nous avons eus hier, aux environs de 5.500 millions de dollars auxquels s'ajoutent 2,5 milliards de deutschmark et il est entièrement tourné vers le conventionnel, encore qu'il comporte une part importante de la contribution aux dépenses de stationnement des forces des Etats-Unis en Allemagne.

Si j'ai voulu revenir sur ces éléments de comparaison, c'est que la ponction en valeur absolue des besoins de la défense nationale doit laisser dans tous les pays, aux dépenses civiles essentielles, une importance suffisante. Si cela est possible aux deux principales puissances industrielles du monde, malgré des efforts militaires colossaux l'ampleur de nos ressources ne nous permet pas le même raisonnement. Tout ne nous est pas possible et je pense qu'il conviendrait de nous en pénétrer.

Monsieur le ministre, pas plus cette année que les précédentes je ne vous chercherai de mauvaise querelle sur la sincérité de votre budget. Bien sûr, certaines dépenses figurent dans d'autres fascicules. Bien sûr, certains postes ne font que transiter par votre propre budget, et vous en trouverez le reflet dans mon rapport écrit. Mais les recoupements, si malaisés que vous même l'an dernier les jugiez quasiment impossibles, nous sont présentés sous une apparence un peu moins obscure et c'est déjà un progrès.

Je ne vous chicanerai pas non plus sur l'importance de notre budget de défense nationale qui se situe encore dans une fourchette relativement supportable dans la mesure où il est efficace pour faire face aux menaces susceptibles de se révéler et où il ne constitue pas pour certains secteurs de notre économie, en particulier pour la recherche, un handicap trop sérieux.

En résumé, ce qu'il est intéressant de rechercher à travers ce budget, c'est la mesure dans laquelle il peut nous protéger et répondre à nos besoins de sécurité, et là, mon rôle va devenir singulièrement difficile. Il ne s'agit pas de déborder sur les attributions de la commission spécialisée, mais votre commission des finances a toujours estimé qu'il était impossible au Sénat de se prononcer sur un contenu financier de cette importance sans auparavant rechercher si les crédits accordés correspondent bien aux soucis qui nous animent, et à ce sujet, je voudrais vous rendre hommage, monsieur le ministre, pour la patience, la courtoisie et la bonne volonté dont vous avez fait preuve, non seulement en répondant à nos questions, mais également en nous faisant bénéficier d'un exposé complet sur vos espérances comme sur vos difficultés.

Sans doute avez-vous sous-estimé les secondes en appuyant sur les premières. C'est votre rôle comme il appartient au mien d'essayer de dégager une vérité souvent fuyante des divers éléments portés à notre connaissance. J'étais presque tenté de prononcer le mot « objectivité », comme si l'objectivité pouvait exister en dehors d'une apathie congénitale dont aucun de nous, et moi certainement pas, n'est affligé. Je dois constamment faire la balance entre mon enthousiasme d'ingénieur pour des réalisations même stériles et mon rôle de censeur financier, insensible à l'aspect idéaliste des choses.

Mais revenons à l'efficacité. Tout d'abord, passons en revue très rapidement en les schématisant — vous en trouverez de plus amples détails dans mon rapport écrit — les principaux événements des douze derniers mois et tentons d'en tirer quelques conclusions. Je m'empresse de vous dire que l'ordre chronologique ne sera pas respecté, mais peu importe.

Le premier de ces faits remonte à décembre 1967, juste après la discussion du budget des armées. C'est en effet à cette date que la *Revue de défense nationale* publiait un article ayant certainement l'approbation du Gouvernement, sur la défense tous azimuts.

Je rappelle pour mémoire qu'elle impliquerait, qu'on le veuille ou non, la construction de fusées de portée mondiale, puis

d'engins orbitaux, et qu'elle exigerait à plus ou moins long terme des missiles anti-missiles dont le prix est tel que même les Etats-Unis ont tenté, sans y parvenir, de convaincre l'U. R. S. S. d'y renoncer.

L'auteur de l'article était le général Ailleret, qui devait trouver une mort tragique dans un accident d'aviation à La Réunion au mois de mars 1968. Je reste persuadé que le général Ailleret, dont je connaissais la vaste intelligence et les facultés d'adaptation, avait été abusé par les innombrables déclarations de prospérité économique inébranlable et que s'il avait connu comme nous la regrettable réalité, il eût été le premier à renoncer à une ambition démesurée de technique militaire.

Dans le numéro de novembre 1968 de la même *Revue de défense nationale*, le général Combaux, dans un article intitulé « *Défense tous azimuts, oui mais...* », cherche — et je cite la notice introductive de la rédaction — « à définir les limites évitant qu'un déséquilibre général ne s'instaure entre une force nucléaire puissante et le contexte national politique et moral dans lequel elle doit s'insérer ».

Mais l'article lui-même — et j'insiste très fortement sur ce point — introduit dans le nucléaire une nouvelle notion : partant de l'idée — et je cite à nouveau — « qu'une loi demeure à travers toutes les évolutions, la portée des armes décide toujours souverainement des dimensions à donner au rayon des places fortes ou à l'étendue des ensembles fortifiés », il en déduit — je cite à nouveau — « que les grandes puissances nucléaires s'efforcent par tous les moyens d'étendre autour d'elles leur influence, de l'imposer au besoin par la contrainte », et il ajoute entre parenthèses : « Oh ! malheureuse Tchécoslovaquie ! »

Est-ce que, mes chers collègues — je pèse mes mots — cette notion nouvelle d'espace vital appliquée au nucléaire ne vous rappelle rien quant aux déclarations qui ont précédé la guerre de 1939-1945 ? J'aurai tout à l'heure à en tirer les conséquences.

Le même général Combaux dit encore — et ce sera ma dernière citation — que d'un article que je ne saurais trop vous conseiller de lire ces remarques — et le général Combaux souhaiterait que nous puissions nous doter d'armes planétaires — « nous font comprendre qu'il ne suffit pas de réclamer pour la France des fusées de portée mondiale ; il faut connaître aussi l'environnement et les servitudes de leur mise en œuvre. Nos armes planétaires ne prendront de valeur que si elles s'insèrent dans un système de défense. Les dimensions de ce système dépasseront largement celles de notre pays et la question se posera ainsi d'une association permanente de défense entre la France et ses voisins ».

Pour en terminer avec ce sujet et sans vous demander de trahir aucun secret militaire, pourrions-nous, monsieur le ministre, connaître la pensée du Gouvernement sur ce problème de la défense tous azimuts ?

Le deuxième fait, c'est une constatation à mes yeux capitale : depuis l'an dernier, les conflits n'ont pas cessé dans le monde : Viet-Nam et Moyen-Orient pour les plus importants, conflits locaux d'origine révolutionnaire ou tribale, Nigéria, Congo, Kinshasa, Mexique, révoltes étudiantes un peu partout dans le monde. Nos troupes durent même intervenir au Tibesti, sans difficulté d'ailleurs, à la demande du Gouvernement du Tchad. Jamais, bien entendu, même pour les conflits principaux, aucun chef d'Etat n'a employé l'arme atomique et n'a même osé menacer de s'en servir. En revanche, des armes conventionnelles de plus en plus perfectionnées ont été fournies par les grandes puissances industrielles qui les ont ainsi essayées aux moindres frais pour elles et aux dépens des pays intéressés.

Troisième fait : l'invasion de la Tchécoslovaquie par les troupes soviétiques, l'arrivée massive de navires de guerre soviétiques en Méditerranée, les menaces directes ou indirectes envers la Roumanie — et elles se précisent — la Yougoslavie, et l'on a même cité l'Autriche, la Norvège et la République fédérale allemande. Enfin, l'arrivée de techniciens à Mers-el-Kébir abandonné par nos troupes.

Tout cela prend un singulier relief à la lecture de l'article du général Combaux et de sa référence à un espace vital nucléaire, et comment les vieux, dont je fais partie, n'auraient-ils pas quelques réminiscences de Munich quand on parle du maintien de la politique de détente sans l'assortir d'une allusion précise aux limites qu'on ne peut tolérer de voir dépasser et combien il est regrettable de constater que, seule, l'O. T. A. N. a eu le courage de fixer ces limites. J'entends bien que les Soviétiques ont démenti s'être installés militairement à Mers-el-Kébir et avoir établi des rampes de lancement. Mais je relisais ces jours-ci l'histoire de la crise de Cuba : les mêmes démentis furent alors fournis et pourtant rampes et fusées y existaient bien.

Quatrième point : la crise interne de mai et de juin 1968. En même temps que ces quarante jours démontraient la fragilité de nos services de renseignements, nous constatons que ces six semaines avaient bouleversé notre économie à un point tel qu'une révision du V^e Plan s'imposait et, pour évoquer les tout

derniers événements, que nous n'avions pas établi et que nous ne pouvions pas établir une véritable dépendance économique et monétaire et qu'il est vain de rechercher une indépendance militaire, même si l'on en a les moyens, sans l'asseoir sur une prospérité économique.

A ce propos, comment ne pas être frappé de la prospérité de trois Etats : le Japon, l'Italie et l'Allemagne, les trois vaincus d'hier et, pour l'Allemagne, devenue la troisième puissance économique du monde, de la renaissance d'une arrogance et d'exigences politiques que ses dirigeants cherchent en vain à freiner ? Tout cela devrait suffire à démontrer aux hommes l'absurdité des guerres. Malheureusement, si, pour faire la paix, il faut être deux, un seul trublion suffit pour créer le désordre et entraîner des conflits.

Comment ne pas être frappé aussi de l'instabilité gouvernementale qui sévit à l'état endémique au Japon comme en Italie ? Bien entendu, je ne fais en rien l'apologie des crises gouvernementales, mais je ne peux en conclure qu'une chose, c'est que la stabilité n'est pas une vertu en elle-même et que la persistance dans l'erreur est parfois plus néfaste qu'une sinusoïde symétrique.

Quoi qu'il en soit, nous avons été et nous sommes encore fort heureux de retrouver une solidarité financière occidentale et je me réjouis d'assister à une esquisse de rapprochement avec nos alliés traditionnels, en souhaitant qu'il aille déborder à nouveau sur le plan militaire. J'ai noté ce matin, avec une particulière satisfaction, l'exposé de M. le Premier ministre sur la collaboration financière France-Etats-Unis.

En même temps, cette crise économique et financière nous démontrait à quel point le choix que nous avions fait de l'arme nucléaire stratégique nous entraînait dans une escalade financière inéluctable nous obligeant, dans le cas d'un incident de parcours financier, à sacrifier notre armement conventionnel, le seul que nous aurions certainement à utiliser en cas de conflit européen.

Une illustration de cet état de choses est fournie par l'étude comparative des prévisions de la loi de programme et des différents budgets.

Les crédits affectés aux engins vecteurs sont en majoration de 63 p. 100, ceux qui concernent le matériel aéronautique pour l'opération *Jaguar* et les *Mirage F1*, en particulier, sont en avance de 20 p. 100, ceux qui visent les bâtiments de combat sont en avance de 32 p. 100, mais ils concernent surtout les sous-marins nucléaires. En revanche, ceux qui sont affectés à l'armement terrestre sont en retard de près de 30 p. 100. Les décisions qui viennent d'être prises concernant l'ajournement de la campagne de tirs du Pacifique ne font que différer des engagements ou des paiements, mais ne suppriment pas ces distorsions.

Nous sommes pacifistes et nous avons raison. A Munich, nous l'étions aussi et nous avons tort. Prévoir l'intention d'un adversaire potentiel, tout mettre en œuvre pour défendre non pas le capitalisme ou le planisme, comme on dit trop volontiers, ou la société de consommation, comme on l'entend dire tous les jours, mais tout simplement la liberté, ne peut nous faire taxer de bellicisme. S'imaginer que nous pourrions menacer de nos armes nucléaires est une utopie dont même nos amis se chargeraient de nous détourner.

Je sais bien, monsieur le ministre, que vous allez faire le distinguo entre les menaces pouvant peser sur des nations non nucléaires et celles qui peuvent concerner des Etats pourvus de ces mêmes armements ; mais le jeu de l'escalade finirait par intéresser le monde entier. Je suis de ceux — et je ne crains pas de le répéter — qui ont toujours dit que nous ne pouvions nous désintéresser de l'atome, et même des bombes A dont l'emploi sous la forme miniaturisée se retrouve maintenant dans les grands travaux publics.

Vouloir aller au-delà, employer des vecteurs vulnérables et ruineux, vouloir faire du thermonucléaire à tout prix avec les sujétions dramatiques de la miniaturisation nous apparaît comme une œuvre techniquement séduisante, financièrement insupportable, comme absorbant notre potentiel conventionnel, le seul sur lequel nous puissions compter en étroite symbiose avec nos amis.

Et sur ce potentiel conventionnel que dire ? Dans l'armement terrestre, nos chars AMX 30 qui constituent une véritable réussite vont être retardés ou tout au moins nous n'allons pas avoir la cadence de fabrication sur laquelle nous comptons et nous allons ainsi continuer à utiliser les chars Patton dont l'entretien est ruineux et l'efficacité à peu près nulle.

Notre marine va se trouver tout entière à bout de souffle entre 1970 et 1975. Que mettons-nous en chantier pour la remplacer ? J'entends bien que notre retard nous permet de bénéficier des progrès techniques, mais ceux-ci sont incessants et si nous voulions pousser le raisonnement jusqu'au bout nous ne construirions plus jamais rien.

Notre aviation se défend mieux, mais le plan de charge de notre industrie aéronautique et spatiale, dont vous êtes le

tuteur, est menacé et mon rapport écrit fait état des menaces de licenciement dans cette industrie de pointe et dans sa sous-traitance. Permettez-moi de citer un extrait du rapport des industries aéronautiques et spatiales :

« En tout état de cause, le Gouvernement va se trouver confronté avec un très délicat problème, car, nous allons le voir, le développement des opérations initialement prévues au projet de budget 1969, le lancement de matériels nouveaux qu'il comportait, étaient nécessaires à la fois au redressement à court terme de nos plans de charge, au maintien de l'activité de nos bureaux d'études et à la réalisation de nos objectifs en matière d'exportation.

« Or des réductions d'effectifs comportant des licenciements, des réductions généralisées d'horaires corrélatives à des baisses d'activité, qui en toutes circonstances, constituent des mesures d'une application malaisée de par leurs conséquences sociales et humaines, n'apparaissent guère concevables après la crise sociale que nous venons de subir. »

Cette situation ne manque pas d'être préoccupante au moment où de grands problèmes de reconversion se posent dans de nombreuses régions de l'hexagone français.

Enfin, l'influence de notre politique étrangère sur nos exportations est significative. Nos difficultés avec les U. S. A. ont entraîné des difficultés pour Air France sur son réseau essentiel de l'Atlantique Nord. L'embargo sur nos avions destinés à Israël détourne vers les U. S. A. les commandes de ce pays. Il est vrai que nous avons trouvé des compensations en Afrique du Sud, voire en Syrie et en Belgique, mais les commandes allemandes et japonaises nous ont échappé et la balance des pertes et des gains est difficile à établir.

Quant aux retombées économiques, elles sont encore plus contestées par les militaires, orfèvres en la matière, que par les civils et cela est assez curieux. Il en est de même pour la ponction sur la somme de matière grise que nous pouvons opérer que pour la ponction financière et notre réserve de chercheurs n'est pas telle que nous puissions la gaspiller.

Tels sont, mes chers collègues, les éléments de réflexion générale que je voulais porter à votre connaissance dans le temps qui m'était imparti et que je vais respecter.

Je vous ai fort peu parlé du budget et vous avez parfaitement le droit de m'en faire grief. Je vous ai peut-être trop parlé de politique générale et vous avez parfaitement le droit de me critiquer sur ce sujet. Si je voulais me résumer, je vous dirais que l'effort militaire qui nous est demandé me paraît supportable en valeur relative, mais que des distorsions de plus en plus marquées entre le nucléaire et le conventionnel apparaissent. Quant à notre potentiel nucléaire, nous serions bien empêchés de l'employer ou même de menacer de l'employer.

Il vous appartient maintenant, mes chers collègues, de vous prononcer en votre âme et conscience sur ce sujet capital qui conditionne notre sécurité en affectant une part très importante de notre budget. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Héon, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Gustave Héon, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (Dépenses ordinaires.) Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, chargé de rapporter devant vous les crédits du titre III des dépenses militaires relatives à l'entretien, l'entraînement et l'équipement de nos forces armées, je ne reprendrai pas les considérations d'ordre général qui viennent d'être présentées avec beaucoup de pertinence et de talent par M. Coudé du Foresto. Elles couvrent l'ensemble des titres III et V et elles ont été approuvées par tous les membres présents de notre commission.

L'examen du Titre III a appelé de notre part quelques remarques préalables. D'abord la constatation que le budget de fonctionnement des armées atteint 50,4 p. 100 de l'ensemble des dépenses alors que le budget d'investissement se réduit à 49,6 p. 100. Je ne me réjouis pas d'avoir à vous présenter le budget le plus important, car il n'est pas bon que les dépenses de fonctionnement dépassent les dépenses d'investissement. Il faut au contraire souhaiter que dans un avenir très prochain les priorités dans ce domaine retrouvent leur ordre normal.

Les crédits du titre III sont-ils pour autant satisfaisants et permettent-ils d'assurer l'entretien, l'entraînement et l'efficacité de nos forces armées ? Vous en jugerez à la fin de mon exposé. J'éviterai de reprendre dans leur détail les propositions qui nous sont faites. Vous les avez trouvées dans mon rapport écrit.

Afin qu'il soit aussi clair et compréhensible que possible, mon exposé sera divisé en trois parties. La première traitera des caractéristiques générales de ce titre III, la seconde des

problèmes généraux communs aux trois armes et la troisième comportera un examen des crédits prévus pour chacune des sections spécialisées.

Les crédits inscrits au titre III s'élevaient à 13.300 millions de francs, en augmentation de 10,7 p. 100 sur les crédits votés en 1968. Ces 13.300 millions de francs doivent être ramenés maintenant à 13 milliards de francs et l'augmentation à environ 10 p. 100. Cette progression ne doit par faire illusion. Elle concrétise en année pleine les incidences financières des décisions prises au cours de l'année 1968 et plus spécialement à la suite des événements de mai et de juin. Ces incidences s'élèvent à 1,5 milliard de francs, si l'on y inclut les hausses économiques qui s'élevaient à 6 p. 100 en fin 1968 et qui sont prévues par les plus optimistes d'égale importance pour 1969. Les mesures acquises que comportent cette majoration s'inscrivent pour un montant de 1.083 millions de francs.

Je n'insisterai pas sur ce point, sauf pour vous dire qu'elles comprennent la création de six escadrons de gendarmerie. Les nouvelles mesures prévoient également la mise en place de cinq escadrons nouveaux, la couverture du déficit de la sécurité sociale militaire, elle aussi en situation difficile, et des ajustements de crédits inhérents aux hausses économiques.

Il faut également, sous cette rubrique, enregistrer quelques économies imposées. Elles s'appliquent à une réduction des effectifs militaires de 5.360 hommes et 555 ouvriers, une réduction sur les carburants et les dépenses de fonctionnement des directions de la recherche et des moyens d'essais de la force nucléaire stratégique.

La répartition des crédits entre les différentes sections fait apparaître des différences sensibles notamment pour l'armée de l'air qui ne sera plus que de 18,9 p. 100 des crédits au lieu de 20 p. 100 en 1968. Par contre, ceux de la marine passent de 14,2 à 16,3 p. 100.

Enfin, un signe caractéristique nous est donné par la variation du rapport des dépenses pour le personnel et les dépenses d'entretien et de fonctionnement. Les premières passent de 69,6 p. 100 en 1968 à 72,9 p. 100 en 1969 et les secondes ne représentent plus que 27,1 p. 100 au lieu de 30,4 p. 100.

Ces variations sont révélatrices de difficultés qui ne sont pas niées et qui montrent que l'on sacrifie encore un peu plus l'entretien et le fonctionnement des matériels aux autres dépenses.

J'en arrive aux questions communes à toutes les armes et tout d'abord aux effectifs militaires. Les compressions budgétaires entraînent une diminution d'effectifs. Malgré la création de 2.701 postes dans la gendarmerie, l'effectif des armées, qui s'élèvera à 512.454, sera en diminution de 2.273 unités.

Ces effectifs se répartissent en 507 officiers généraux, 42.980 officiers, 195.000 sous-officiers, 324.000 caporaux et soldats et 9.488 éléments des personnels féminins dont 208 à l'administration centrale. Il y a 308.000 militaires de carrière, soit 54 p. 100 de l'effectif, et 265.000 militaires du contingent soit 46 p. 100. Le contingent est majoritaire dans l'armée de terre, 69 p. 100, mais n'atteint que 40 p. 100 dans l'armée de l'air et 25 p. 100 dans la marine.

Ce problème des effectifs m'amène tout naturellement à vous parler de la durée du service militaire et à son éventuelle réduction. Celle-ci, promise depuis longtemps, prend l'allure d'un serpent de mer. Aurons-nous un jour le service militaire d'un an ? C'est la question qu'on peut se poser à la lecture des documents budgétaires mis à votre disposition. Le Gouvernement nous donne de nombreux arguments pour en reculer la mise en vigueur : d'abord, nous dit-on, il est nécessaire qu'augmente notablement le nombre des engagements et, plus particulièrement, les engagements à long terme d'une durée de trois ans. Où en sommes-nous dans ce domaine ?

L'armée de terre a enregistré, selon les dernières statistiques, 10.342 engagements en 1967 et il en faudrait 12.500. L'armée de l'air en reçoit 4.925 alors que 4.500 suffiraient et l'armée de mer, 6.186, alors que 6.500 sont nécessaires. Comme vous le constatez, nous ne sommes pas loin de l'objectif. Un petit effort d'amélioration des soldes et du statut des engagés permettrait, je crois, assez facilement de l'atteindre. On fait état aussi de difficultés de locaux, mais je crois savoir qu'un certain nombre de casernes inoccupées pourraient utilement servir pour ce but.

Je ne pense pas qu'on puisse décemment invoquer l'argument des difficultés d'encadrement, car l'examen des effectifs des officiers et des sous-officiers par rapport aux hommes de troupe montre qu'il reste de larges possibilités d'encadrement, même si le contingent, dans l'hypothèse du service d'un an, doit passer de 210.000 à 300.000 recrues.

Reste le problème des crédits. Vous chiffrez, monsieur le ministre, à 150 millions de francs l'inscription nécessaire. Nous sommes persuadés que vous trouverez, par un aménagement

des effectifs, par l'amélioration des techniques et aussi par des transferts de dépenses souvent réclamés par notre assemblée, les moyens d'y faire face.

Nous souhaiterions que vous nous indiquiez quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet que vous nous disiez également si vous appliquerez ou serez en mesure d'appliquer la loi n° 68-458 du 23 mai 1968 que le Parlement a votée lors de la dernière session.

Le Sénat s'est déjà intéressé dans le passé, à diverses reprises, à l'amélioration de la condition militaire, amélioration de la situation matérielle par les salaires et les soldes et améliorations des conditions de vie des militaires en tant que tels. Constatons d'abord que le personnel officier a bénéficié d'améliorations très substantielles, qu'il s'agisse de officiers des armes, des pharmaciens, des médecins ou des ingénieurs de l'armement. Une certaine discrimination quant à l'origine des officiers des armes, et qui a des conséquences matérielles assez importantes, devrait retenir votre attention car elle risque de provoquer une ségrégation préjudiciable à l'unité de l'armée.

Le personnel sous-officier a vu sa situation revalorisée, mais le retard qu'avaient pris les soldes sur les traitements correspondants du secteur civil est encore loin d'être comblé.

La commission *ad hoc* chargée d'étudier la situation des sous-officiers avait conclu à un retard de vingt et un points réels sur les autres catégories similaires du personnel de l'Etat. Un relèvement de cinq points a été acquis en juillet 1968. Il en reste seize à combler, pour lesquels il nous serait agréable, monsieur le ministre, de vous voir prendre des engagements à terme.

Il en est de même pour le personnel de gendarmerie pour lequel de nombreuses questions se posent. Je n'entrerai pas dans le détail des sollicitations qu'il formule. Elles ont paru très fondées à votre commission et nous souhaiterions qu'on veuille bien les entendre, notamment en ce qui concerne la prime d'habillement, la répartition équitable des grades de fin de carrière, l'intégration progressive des indemnités de résidence et de sujétion dans le solde budgétaire, ainsi que la révision de la situation des gendarmes dégagés des cadres.

Je voudrais aussi souligner combien nous avons trouvé choquant le refus d'augmentation du prêt du soldat. Avec cinquante centimes par jour, le soldat français est le plus mal traité d'Europe. J'entends bien, et vous l'avez dit à l'Assemblée nationale, que le prêt n'est ni un pré-salaire ni un pseudo-salaire ; il est destiné à permettre au jeune soldat de se procurer le minimum de choses qui ne lui sont pas fournies gratuitement par l'armée ; or, ces menues choses ont beaucoup augmenté de prix depuis que le montant du prêt a été fixé pour la dernière fois et le pouvoir d'achat du soldat est, par ce moyen du prêt, pratiquement nul. C'est d'une manière pressante que la commission des finances vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir reconsidérer cette décision de refus.

Sur un plan plus général, nous avons noté avec satisfaction l'effort décidé pour parfaire l'alimentation de la troupe, pour améliorer et moderniser le casernement. La situation du logement des familles s'est sensiblement améliorée, mais il reste encore beaucoup de problèmes dans ce domaine, notamment dans l'Est et dans les régions de Lyon, de Brest et de Toulon.

En ce qui concerne le personnel ouvrier, qui s'élève numériquement à 138.400, une légère déflation est enregistrée avec 618 personnes en moins. Les salaires ont été revalorisés dans des conditions normales.

En évoquant rapidement l'entretien des matériels et de l'équipement, j'en aurai terminé avec les questions communes à toutes les armées. Dans ce chapitre, on enregistre une très nette réduction des moyens puisque les crédits de 1968 ont été pratiquement reconduits ; les hausses économiques en réduiront l'ampleur. L'armée de l'air devra réduire son activité, la marine devra retarder ses grands carénages et sacrifier également en partie l'entretien des forces aéronavales ; l'entretien des immeubles est également sacrifié puisqu'il est basé sur un montant de 5,30 francs au mètre carré alors que les normes du ministère de la construction sont à 10 francs.

Les approvisionnements seront aussi en régression pour les mêmes raisons. Les stocks d'essence, surtout de gas-oil, déjà en baisse en 1968, sont encore plus atteints. Ces considérations en majorité négatives qui couvrent dans leur ensemble les problèmes généraux des armées dans leur vie et dans leur action quotidiennes ont leur impact dans le fonctionnement de chacune des sections dont je dirai quelques mots pour terminer.

La section commune paraît devoir poursuivre une réorganisation pour un regroupement souhaitable qui servira à la clarté des futures propositions budgétaires. Pour le moment, on ne saurait tirer des enseignements précis des dispositions contenues dans les documents qui nous sont soumis. Les effectifs sont en mouvement : légère diminution dans le nombre des personnels civils extérieurs et augmentation, déjà mentionnée, dans la

gendarmerie. Nous noterons aussi dans cette section une diminution des crédits de 30 millions de francs pour le centre d'expérimentation nucléaire et de 9 millions de francs pour la direction de la recherche et des moyens d'essais, sans qu'il en résulte, indique le rapport de présentation, une diminution trop importante de leur potentiel d'activité.

La section « air » a de fort loin la plus faible augmentation de crédits, 1,2 p. 100. Il en résultera une très nette diminution de son potentiel, malgré l'accroissement des missions qui lui sont confiées avec la mise en œuvre de la force nucléaire stratégique.

On y note une déflation en personnel militaire de l'ordre de 2.600, la disparition de la base de Reggane et « l'allègement des charges » — c'est probablement un euphémisme — de la base de Bou Sfer, ce qui peut paraître, dans la conjoncture actuelle en Méditerranée, d'une opportunité contestable.

Les compressions budgétaires font prévoir une diminution de l'activité aérienne correspondant à un abaissement de l'ordre de 13 p. 100 des crédits pour l'acquisition des carburants. Il paraît également inévitable que les commandes à l'industrie privée subissent une très nette régression.

Les forces terrestres sont apparemment mieux servies puisque leur dotation en crédits est en augmentation de 1,9 p. 100. Là aussi, nous assistons à une déflation de personnel pour un total de 3.300 éléments. Constatons que cette diminution d'effectifs ne semble pas aller dans le sens souhaité pour permettre de réaliser par étapes le service militaire d'un an ; l'écart entre l'effectif nécessaire pour y parvenir et l'effectif réel va encore se creuser et, par conséquent, reculer dans le temps l'échéance promise.

Un élément positif est à souligner : l'augmentation du crédit d'entretien permettant l'amélioration de la ration du soldat, qui supprimera la différence qui existait de ce point de vue entre les différentes armes.

La section « marine » est la seule à maintenir son potentiel en personnel. L'armement d'unités en cours de construction ou de refonte en est la raison.

Il faut cependant prévoir une dégradation de l'entretien des bâtiments de la flotte : les grands carénages différés les années précédentes ne pourront certainement pas être entrepris en 1969, le niveau des crédits ne le permettant pas.

Voici, présenté rapidement, mes chers collègues, le tableau que constitue le projet de budget du titre III des dépenses militaires pour 1969. Ainsi que vous pouvez en juger, il comporte plus d'ombres que de lumières. Les conclusions de mon rapport écrit, rédigées avant que le pays ne soit secoué par la crise monétaire que nous venons de traverser, ne peuvent être que renforcées par ces événements.

Le budget des dépenses ordinaires des armées est, dans sa conception actuelle, très lourd. Il n'en est pas moins insuffisant dans son contenu puisqu'il ne permet pas d'assurer dans des conditions normales la vie et l'entretien de nos forces armées. Il se révèle comme un compromis entre les impératifs d'une conjoncture nationale difficile et les exigences résultant des options quasi-irréversibles faites dans un passé récent. Nous pensons qu'il ne trouvera son efficacité véritable qu'en s'insérant dans le cadre plus large d'une politique militaire européenne concertée.

En attendant, les lourdes hypothèques qui pèsent sur la politique mondiale nous laissent des inquiétudes et montrent à l'évidence que l'effort de préparation, d'entraînement et d'entretien de nos forces militaires classiques ne doit pas se relâcher derrière le bouclier trompeur d'un armement nucléaire.

A la question de savoir si les crédits prévus au titre III permettront d'assurer l'efficacité des armées, je ne puis émettre qu'un doute qui n'est pas que l'expression d'un pessimisme passager.

Voici, mes chers collègues, les remarques que votre commission des finances a formulées à propos de ce budget et qu'elle m'a chargé de soumettre à votre sage réflexion. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Colin, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. André Colin, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (Budget annexe du service des poudres). Monsieur le ministre, monsieur le président, mes chers collègues, comme d'habitude, mon propos sera bref sur ce budget.

Je voudrais d'abord rappeler au Sénat que le service des poudres constitué en budget annexe est alimenté en recettes par le produit des cessions de ses fabrications, soit aux armées, soit à d'autres parties prenantes du secteur public ou privé, soit par la prise en compte de subventions versées par le budget des armées.

Votre commission des finances n'a pas apporté de modification au projet de budget qui lui était soumis et elle m'a simplement chargé de porter devant vous trois observations.

En premier lieu, sur la situation générale du service, nous devons noter que l'activité de la direction des poudres croît chaque année d'une manière sensible, sous la réserve toutefois d'une sensible réduction des ventes à l'exportation compensée par l'accroissement des cessions faites aux armées. Du point de vue de l'activité générale, nous devons cependant noter que, pratiquement, la plupart des bénéfices d'exploitation sont réalisés par l'établissement de Saint-Médard, c'est-à-dire essentiellement par les ventes de poudre pour autopropulsion.

Dans ce domaine, et toujours en ce qui concerne la situation générale du service, nous avons noté, comme nous l'avions déjà fait l'an dernier, que le monopole d'Etat dont jouit traditionnellement le service se trouve directement visé par les prescriptions du traité de Rome sur la Communauté européenne. Nous avons déjà sur ce point attiré l'attention du Sénat. Nous savons que, désormais, les incidences de la suppression du monopole sur la structure du service sont étudiées par une commission interministérielle. Il semble possible d'envisager une dislocation complète des fabrications à usage commercial ou industriel de celles qui, par contre, sont destinées aux besoins des armements ou à l'autopropulsion des engins. C'est la première observation sur la situation générale du service.

La deuxième observation concerne les recettes. Depuis 1967, les fabrications de poudre pour autopropulsion sont en augmentation et atteignent environ 40 p. 100 de la production totale. Par contre, la part prévue des fabrications pour le secteur civil est en baisse, les poudres de chasse ne représentant qu'un faible volume par rapport aux autres fabrications.

Une troisième observation concerne les recettes et les dépenses en capital. Qu'il s'agisse des études et recherches ou des dépenses de premier établissement, l'effort essentiel porte toujours principalement sur les études ou les équipements concernant l'autopropulsion.

Telles sont les observations que j'avais eu l'honneur de présenter à la commission des finances et que celle-ci m'a chargé de vous soumettre. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Bayrou, rapporteur pour avis.

M. Maurice Bayrou, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. (Section commune.) Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je voudrais tout d'abord rappeler que cette section commune du budget militaire regroupe non seulement les services communs aux trois armées ainsi que la gendarmerie, mais aussi les délégations, les directions et les organismes se rapportant aux études, aux recherches et aux fabrications d'armement pour la force nucléaire stratégique, pour l'armement atomique tactique et pour les engins. Tout cela représente un trop vaste domaine de réflexion pour qu'il me soit possible d'analyser à cette tribune tous les chapitres de ce budget dans le temps de parole trop court qui m'est imparti. C'est la raison pour laquelle, après avoir fourni quelques précisions d'ordre budgétaire, je me propose de n'évoquer devant vous que certains problèmes qui, pour des raisons diverses, méritent, semble-t-il, dans la conjoncture présente de retenir plus particulièrement l'attention, notamment ceux ayant trait à la condition militaire, au renforcement de la gendarmerie et à l'armement nucléaire.

Je préciserai tout d'abord le cadre budgétaire dans lequel se trouvaient inscrits les crédits de la section commune avant qu'interviennent les dernières compressions de crédits qui, pour le budget de l'armée, représentent 400 millions de francs. Pour une croissance de 11 p. 100 du revenu national brut, le projet de budget national était en augmentation de 18,5 p. 100. Dans ce budget général, la part des armées, qui avait progressé de 6,11 p. 100 en 1968, ne progressait plus que de 5,48 p. 100 en 1969, alors que le taux prescrit par la loi de programme est et reste fixé à 7 p. 100. C'est l'insuffisance de cette progression au cours de ces dernières années qui explique les retards déjà constatés en matière d'équipement et d'armement conventionnel.

Quant aux crédits inscrits à la section commune ils formaient un total de 8.630 millions, ce qui représente un tiers environ du budget militaire, soit 32,5 p. 100 en 1969 au lieu de 34,2 p. 100 en 1968.

A l'intérieur du titre III de la section commune, « Personnel et fonctionnement », figurait un crédit de 3.741 millions, soit 43,3 p. 100, tandis que le titre V, « Dépenses en capital et équipement », comportait un crédit de 4.889 millions, soit 56,7 p. 100.

A l'intérieur du titre III — ceci est important à retenir — les dépenses de personnel représentaient 72,7 p. 100 au lieu de 68,7 p. 100 en 1968, soit une augmentation de 4 p. 100. Les

crédits de fonctionnement se trouvaient réduits dans la même proportion, passant de 31,5 p. 100 en 1968 à 27,3 p. 100 seulement en 1969.

Enfin, à l'intérieur du titre IV, nous trouvons : en autorisations de programme, 5.094 millions, soit un pourcentage de 35,7 p. 100 au lieu de 42 p. 100 en 1968, soit 6,3 p. 100 en moins ; en crédits de paiement, 4.889 millions, soit 37,4 p. 100 au lieu de 48,4 p. 100 en 1968, soit 11 p. 100 en moins.

C'est ainsi, mes chers collègues, que se présentait la ventilation des crédits de la section commune du budget des armées avant la réduction de 400 millions imposée à ce dernier.

Après cette très brève analyse budgétaire, je voudrais formuler très rapidement un certain nombre d'observations. Tout d'abord, en ce qui concerne la condition militaire, notre commission a enregistré avec satisfaction l'annonce de la création prochaine d'un conseil supérieur de la fonction militaire, ainsi que les précisions relatives aux divers avantages dont viennent de bénéficier les personnels militaires de nos armées.

Pour le personnel « officiers », la réforme du statut du corps des ingénieurs de l'armement est entrée en application après la publication du décret du 19 mars 1968. Celle des corps du service de santé des armées va s'effectuer sous peu.

Ce personnel « officiers » va bénéficier de très nombreux autres avantages : l'augmentation générale des soldes à la suite des accords de mai ; l'amélioration de la pyramide des grades ; l'amélioration pour certains du classement indiciaire.

J'insiste sur ce dernier point. Les officiers brevetés peuvent à l'avenir, au grade de colonel, accéder sans contingentement aux indices 1.000 et 785 de l'échelle A et les capitaines et les lieutenants issus des écoles à recrutement direct voient leurs conditions d'avancement de grade et de service pour accéder aux divers échelons de solde réduites du quart pour les capitaines et de moitié pour les lieutenants.

Une prime est attribuée aux jeunes officiers issus des écoles de recrutement direct, recrutant au niveau de l'enseignement supérieur — école polytechnique, Saint-Cyr, école navale, écoles du commissariat de l'air et de la marine — prime égale à 10 p. 100 de la solde de base dans la limite d'un plafond fixé à 10 p. 100 de la solde afférente au cinquième échelon du grade de capitaine.

Dernier avantage : le taux de la prime allouée aux officiers titulaires d'un diplôme d'état-major passe de 15 à 20 p. 100.

Le personnel « sous-officiers » vient de bénéficier lui aussi de majorations appréciables, à savoir : une augmentation générale des soldes de 8,5 p. 100 en année pleine ; un relèvement à compter du 1^{er} janvier 1968 de dix points réels d'indice de solde, 3^e échelon de l'échelle 2, 4^e, 5^e, 6^e échelons de l'échelle 3, 9^e échelon de l'échelle 4 ; un relèvement à compter du 1^{er} juillet 1968 de cinq points réels de tous les indices des quatre échelles de solde.

Ainsi, au total, l'augmentation des soldes des sous-officiers intervenue en juillet dernier varie entre 16,8 à 27,8 p. 100 selon les échelles.

Une commission spéciale, désignée dans ce dessein, a déterminé le retard accumulé par les indices de solde des sous-officiers en comparaison du déroulement normal de la carrière des fonctionnaires. Ce retard a été chiffré à vingt et un points ; compte tenu des cinq points qui viennent d'être dernièrement accordés, le nombre de points d'indice restant à rattraper est donc de seize.

Ce rattrapage représenterait, d'une part, pour le budget des armées, une dépense supplémentaire de 200 millions pour ce qui concerne les sous-officiers en activité et, par ailleurs, 200 millions seraient à inscrire au budget de la dette publique pour les sous-officiers retraités. L'importance de cette somme, les intéressés en prennent eux-mêmes conscience, impose un rattrapage par tranches égales, pouvant être étalées sur trois ou quatre ans. Il faudrait, de toute manière, en finir rapidement avec cette affaire choquante qui traîne depuis des années car, rappelons-le, il s'agit d'une mesure légitime et non de l'exigence d'un nouvel avantage.

Pour les appelés du contingent se pose toujours le problème du prêt qui actuellement, il faut bien le reconnaître, se trouve fixé au taux ridiculement bas de cinquante centimes par jour.

La dépense supplémentaire qui permettrait de le doubler, c'est-à-dire de donner à chaque homme cinquante centimes de plus par jour, ce qui est peu, serait pourtant de l'ordre de 50 millions de francs.

Néanmoins, ne serait-ce que pour des raisons psychologiques, votre commission insiste pour qu'un relèvement du taux du prêt intervienne rapidement, si possible pour compter du 1^{er} juillet 1970.

Je remarque que, pour l'année 1969, le Gouvernement a préféré porter son effort, non sur l'augmentation du prêt, mais sur l'amélioration des conditions de vie des soldats. Un crédit de 14,56 millions est prévu à cet effet pour assurer le relèvement

de la prime d'alimentation, l'installation du chauffage central dans certaines casernes et aussi le renforcement de l'action sociale.

Concernant les engagés, j'indique qu'une commission spéciale a été désignée depuis environ deux ans pour déterminer la politique à mettre en œuvre pour favoriser l'engagement. Nombreux sont ceux, vous le savez, qui désireraient voir s'instaurer à plus ou moins brève échéance le service d'un an. Or, une condition préalable est prévue à l'article 4 de la loi du 9 juillet 1965. Une disposition formelle lie en effet la durée du service à la réalisation d'un effectif suffisant d'engagés. Ainsi se trouve posé en priorité le problème de l'incitation à l'engagement.

Pour le favoriser, nous pensons que des réformes pourraient s'orienter vers une modification du statut et de la solde des engagés.

Pour ce qui est du statut, nous pensons que des mesures nouvelles devraient compenser équitablement les risques et les servitudes du service aux armées. On pourrait ainsi envisager d'accorder aux personnels engagés : d'abord une possibilité d'option pour une spécialité au moment de l'engagement ; ensuite une possibilité de résiliation éventuelle du contrat à l'issue d'une période d'essai ; enfin la possibilité de recevoir au cours ou à l'issue du service une formation professionnelle permettant un reclassement plus facile dans la vie civile après détermination entre les ministres intéressés d'une équivalence des diplômes entre brevets militaires et titres civils de même niveau.

En ce qui concerne la solde, il apparaît à l'évidence que le système de rémunération en vigueur n'est pas des plus satisfaisants pour attirer comme il convient les jeunes vers l'armée. Le remplacement de la solde spéciale et forfaitaire par une solde indiciaire variable selon la qualification et l'ancienneté serait, semble-t-il, bien préférable. Les soldes actuelles, souvent inférieures au salaire minimum garanti, sont insuffisantes, à nos yeux, pour répondre comme il convient à l'impérieuse nécessité d'accélérer le recrutement des engagés, ce recrutement qui se fait déjà si mal.

Nous avons enregistré par contre avec intérêt la mesure qui vient d'être prise pour améliorer la pyramide des grades des hommes du rang. C'est ainsi que la proportion des caporaux-chefs passe de 17,3 à 20 p. 100, celle des caporaux de 21 à 25 p. 100 et celle des soldats de 61,7 à 55 p. 100.

L'insuffisance des effectifs d'engagés et la faible cadence du recrutement démontrent que les conditions sont loin d'être remplies pour qu'il soit possible de réduire la durée du service militaire dans l'immédiat, comme cela vient d'être de nouveau proposé à l'Assemblée nationale. De toute manière, nous pensons que le moment serait bien mal choisi pour entreprendre une telle réforme car, dans la conjoncture économique présente, les 60.000 ou 80.000 jeunes de la classe d'incorporation pèseraient sur le marché du travail, ce qui ne pourrait qu'aggraver encore le chômage.

Pour en terminer avec les questions de condition militaire, j'indiquerai que le personnel féminin va bénéficier, lui aussi, d'un nouveau statut qui lui apportera, comme amélioration, une nouvelle répartition des classes dans les grades. La dépense supplémentaire qu'entraînera une telle mesure sera étalée sur cinq ans et se trouvera du reste compensée par une progression d'effectifs.

Pour ce qui est de la gendarmerie, j'indique que les crédits qui lui sont consacrés sont en nette progression par rapport à 1968. Le total des crédits de paiement — titre III plus titre V — qui sont de 1.813 millions, sont en augmentation de 345,5 millions ; les crédits de paiement du titre V, qui sont de 133.500.000 francs, sont en augmentation de 20.200.000 francs. Enfin, les autorisations de programme, qui sont de 283 millions, sont en augmentation de 139 millions.

La situation du personnel se trouve fortement améliorée par plusieurs mesures qui ont entraîné une dépense de 74,4 millions, à savoir : amélioration de dix points du classement indiciaire pour assurer la parité avec la police ; majoration de trois points de l'indemnité de sujétion spéciale de police pour assurer également la parité avec la police ; amélioration de la pyramide de grades pour les officiers.

Il est regrettable que l'on n'ait pas profité de ce redressement de situation pour augmenter comme il conviendrait la fameuse prime d'entretien de l'habillement qui, fixée à 280,80 francs en 1962, n'a été relevée qu'une seule fois de 10 p. 100 en 1967. Cela apparaît d'autant moins raisonnable qu'il avait été prévu deux augmentations de rattrapage, l'une en 1968, l'autre en 1969. La commission souhaite vivement que des crédits puissent figurer à ce titre dans le prochain budget pour couvrir une première tranche de 20 p. 100 ; la deuxième tranche, également de 20 p. 100, pourrait être prévue, elle, au budget suivant.

Pour ce qui est du personnel, les effectifs moyens budgétaires s'élevaient à 63.439, soit 2.699 de plus qu'en 1968. La gendarmerie mobile a 17.386 gendarmes, la gendarmerie départementale en a 39.958 ; 750 appelés du contingent vont servir dans la gendarmerie à partir de cette année. Quant à la garde républicaine, son effectif reste inchangé avec 2.963 unités. La gendarmerie d'outre-mer reste à peu près stable, avec 2.388 unités en 1969.

Les suppléments d'effectifs correspondent en vérité à la création de six escadrons en 1968, à la création de cinq escadrons en 1969 pour la métropole, soit un effectif de 1.000 gendarmes qui comprennent un volant destiné à renforcer la gendarmerie départementale, à la création d'un escadron supplémentaire pour le renforcement de la gendarmerie d'outre-mer, au renforcement de la section d'hélicoptères de la Réunion pour six unités, à la mise à la disposition de la gendarmerie par incorporation de 1.500 appelés, soit une moyenne budgétaire de 750 et, enfin, à la suppression de deux emplois d'officier.

A noter qu'à ces onze escadrons nouvellement créés sont venus s'ajouter quatre escadrons qui figurent déjà dans l'effectif total, mais qui, transférés d'Allemagne fédérale, vont pouvoir renforcer encore en métropole la gendarmerie mobile.

La majorité de ces 2.699 gendarmes qui viennent d'être recrutés sera versée à la gendarmerie mobile. Ainsi la gendarmerie départementale, dont de nombreuses brigades n'atteignent pas l'effectif théorique de six, ne pourra être renforcée que de 360 gendarmes environ au lieu des 2.000 qui seraient nécessaires. Néanmoins, la gendarmerie départementale va se trouver quelque peu soulagée, puisqu'il sera fait beaucoup moins appel à elle à l'avenir en cas de manifestations.

Quant aux jeunes appelés de la gendarmerie qui vont permettre de constituer par la suite une gendarmerie de réserve, il est prévu qu'ils ne participeront pas aux tâches de maintien de l'ordre, mais rempliront seulement des missions de surveillance ou des tâches sédentaires, ce qui permettra d'en décharger le personnel de carrière.

Pour son matériel la gendarmerie a obtenu, en autorisations de programme, 104.650 millions de francs et, en crédits de paiement, 51.800 millions de francs.

Beaucoup de matériels anciens étant à remplacer, l'augmentation de 9.300.000 francs par rapport à 1968 accordée à ce titre est insuffisante. Le déficit actuel en hélicoptères notamment est de 14, alors qu'il n'est prévu que deux livraisons d'hélicoptères par an.

Pour ce qui est des transmissions dont bénéficiera la gendarmerie, tant en métropole qu'outre-mer, nous trouvons en autorisations de programme 27.564.000 francs et en crédits de paiement 4.221.000 francs, ce qui marque bien l'effort accompli à ce titre pour faciliter les liaisons.

Enfin, les crédits d'infrastructure — 174.350.000 francs en autorisations de programme et 70 millions de francs en crédits de paiement — représentent, par rapport à 1968, 8 millions en plus, dont 2,5 millions pour l'outre-mer.

Un réel effort reste pourtant à faire dans ce domaine de l'infrastructure de la gendarmerie et, pour s'en convaincre, il suffit de citer quelques pourcentages : 82 p. 100 de casernes ont plus de vingt-cinq ans d'âge ; 62 p. 100 des logements n'ont pas encore de salle d'eau et 25 p. 100 n'ont pas de W.-C. particuliers.

Malgré ces insuffisances, les importants moyens supplémentaires accordés pour 1969 à la gendarmerie doivent permettre à cette arme d'élite de remplir ses multiples missions avec plus d'efficacité encore que par le passé.

Mes chers collègues, j'aborde enfin les problèmes relatifs à l'armement nucléaire. Je crois préférable, pour la clarté de l'information, de vous indiquer tout d'abord ce qui était prévu pour 1969 au projet de budget initial, me réservant de vous préciser en fin de ce rapport les points sur lesquels semblent porter les réductions de crédits, l'importance de ces dernières ainsi que les annulations de programme, arrêt de la fabrication et retards qui vont sans doute en être la conséquence.

Les crédits d'équipement du titre V de la section commune, primitivement fixés à 5.094 millions de francs en autorisations de programme, sont en diminution de 6,3 p. 100 par rapport à 1968. Les crédits de paiement, qui s'élevaient à 4.889 millions, sont eux en diminution de 11 p. 100 par rapport à la même année.

La ventilation de ces crédits par destination permet de se rendre compte que 4.090 millions étaient prévus à la section commune pour l'armement nucléaire stratégique, 134 millions pour l'armement nucléaire tactique et 1.340 millions pour les engins.

Il est important de souligner que, par rapport à 1968, le projet de budget pour 1969 faisait apparaître déjà 782 millions de francs de réduction de crédits dans la première partie du titre V de la section commune, qui comprend précisément tous les chapitres ayant trait à l'atome. Enfin, j'indique, pour

fixer les esprits, que le coût approximatif de l'armement nucléaire stratégique représente aujourd'hui 0,88 p. 100 du revenu national brut, 3,7 p. 100 du budget général et 20 p. 100 du budget des armées.

En ce qui concerne les essais nucléaires de la campagne 1968, je vous dirai qu'ils ont été effectués au centre d'essais du Pacifique et qu'ils ont été parfaitement concluants. Ils ont porté sur l'expérimentation des premières charges à l'uranium, sur l'essai d'un engin dopé de 450 à 500 kilotonnes de puissance et enfin sur deux essais thermonucléaires dont le premier a développé une énergie supérieure à 2 mégatonnes et le second de plus d'une mégatonne.

J'arrive maintenant à la production des matières fissiles. La production de plutonium par les réacteurs de Marcoule et par les piles de l'E. D. F. est très satisfaisante et en léger progrès. Par ailleurs, l'usine de traitement de Marcoule et celle de la Hague traitent normalement tous les combustibles qui leur sont fournis.

En ce qui concerne l'uranium 235, la production obtenue à Pierrelatte couvre actuellement tous les besoins militaires en uranium enrichi. Il en est de même pour ce qui concerne le lithium 6 qui est produit à l'usine de Miramas et pour le tritium produit également à Marcoule par le réacteur *Célestin I* auquel va s'ajouter un nouveau réacteur *Célestin II* actuellement en construction, qui doit normalement permettre de doubler la production. Quant à l'eau lourde nécessaire aux réacteurs triti-gènes, elle est produite à l'usine de Mazingarbe qui, depuis janvier 1968, est entrée en production.

J'aborde maintenant les problèmes que pose l'armement nucléaire et d'abord la force nucléaire stratégique avec ses trois générations d'armes.

En ce qui concerne la première génération, nous rappelons pour mémoire qu'elle est constituée par 62 Mirage IV, adaptés aux missions de basse altitude, et par 12 avions C 135 ravitaillés en vol, le tout réparti sur neuf bases, un avion étant en permanence en état d'alerte sur chacune d'entre elles.

La deuxième génération est constituée par 27 S. S. B. S. — sol-sol balistique stratégique — devant être articulés en trois unités de tir et enterrés dans des silos très profonds sur le plateau d'Albion, en Haute-Provence. Leur portée probable serait de 2.500 à 3.000 kilomètres environ.

Des essais au sol d'engins de deux étages propulsifs de 10 tonnes de poudre ont déjà eu lieu en juillet 1968 avec d'excellents résultats au centre d'essais des Landes et cela sur des portées supérieures à 2.000 kilomètres.

De prochains essais étaient prévus dès le début de 1969 avec un premier étage comportant 16 tonnes de poudre. Je serais heureux, monsieur le ministre, que vous puissiez m'indiquer si ce programme sera maintenu ou pas. Ces engins de la deuxième génération devraient être opérationnels à partir de 1971, à moins qu'ils ne soient touchés par les mesures de compression.

La troisième génération sera constituée par des engins M.S.B.S. — mer-sol-balistique-stratégique — lancés à partir de sous-marins lanceurs d'engins. Les M.S.B.S. seront livrés en trois lots de seize engins chacun. Les engins des deux premiers de ces lots comporteront une tête nucléaire dopée de 450 kilotonnes de puissance ; en revanche les seize engins du dernier lot seront probablement pourvus d'une tête thermonucléaire. La livraison du premier lot devait s'effectuer en 1971. Le premier tir de M. S. B. S. à partir d'un sous-marin en plongée vient d'être effectué avec un certain succès, le 16 novembre dernier, au centre d'essais des Landes.

Pour ce qui concerne enfin l'armement atomique tactique, c'est-à-dire les *Pluton*, les études et essais qui avaient pris quelque peu de retard vont normalement se poursuivre. Il leur est affecté 244 millions de francs d'autorisation de programme et 134 millions de francs de crédits de paiement. Cet armement *Pluton* sera réparti en cinq divisions de manœuvre.

Le premier tir de maquette autopropulsée a eu lieu avec succès au centre d'essais des Landes en janvier 1968.

L'adaptation de ces armes se fera sur châssis AMX 30. La portée prévue des *Pluton* est de 120 kilomètres environ et leur puissance de 10 à 20 kilotonnes. Cet armement sera opérationnel vers 1972.

Tels étaient, mesdames, messieurs, les programmes prévus en matière d'armement atomique dans le budget initial pour 1969. Mais, depuis l'examen de ce dernier en commission, sont intervenues les mesures d'économie que vous savez et qui se traduisent par 400 millions de francs de réduction à effectuer sur l'ensemble du budget des armées.

Je pense, monsieur le ministre, que vous allez pouvoir nous indiquer tout à l'heure avec plus de précision sur quels chapitres vont s'appliquer ces abattements. Je crois savoir cependant que, pour ce qui concerne la section commune et en dehors d'une vingtaine de millions d'économies sur l'infrastructure O. T. A. N., 250 millions seront prélevés au chapitre 51-90, direction du C. E. N., 100 millions sur les crédits de l'armement et 150 millions sur les crédits de fonctionnement du centre d'études du Pacifique.

Les conséquences de cette mesure sont importantes. La campagne d'essais au centre du Pacifique qui devait se dérouler en 1969 se trouve en effet annulée, c'est-à-dire que les expériences de militarisation, pour ne pas dire de miniaturisation, vont être interrompues et que, de ce fait, les têtes nucléaires ne pourront être livrées dans les délais prévus. Les S. S. B. S. et les M. S. B. S. ne deviendront donc opérationnels qu'avec un certain retard qui, théoriquement, devrait être d'un an, mais qui, pratiquement, pourrait n'être que de neuf à dix mois.

Je crois savoir, en revanche, que le programme relatif à l'armement atomique tactique n'est pas concerné par l'application des mesures financières et je serais heureux, monsieur le ministre, que vous puissiez me le confirmer.

Je dirai pour conclure, mesdames, messieurs, que le budget des armées pour 1969, plus particulièrement celui de la section commune, apparaît à l'évidence comme un budget circonstanciel de réduction qui ne permet même plus de poursuivre les programmes prioritaires. Il est vrai que nous avons enregistré une amélioration sensible de la situation de tous les personnels, le maintien du niveau de l'emploi, ainsi que le renforcement de la gendarmerie en effectifs comme en moyens matériels.

Ces quelques motifs de satisfaction, qui ne sont nullement négligeables, ne peuvent pourtant nous faire oublier les effets désastreux qu'aura inévitablement à plus ou moins brève échéance la compression excessive des crédits affectés soit aux fabrications d'armement, soit au fonctionnement des services, soit enfin à l'entretien des matériels et du domaine immobilier.

Nous comprenons parfaitement, monsieur le ministre, que, soumis aux contraintes d'une situation financière délicate qui vous a sûrement imposé un choix de priorités parmi de multiples urgences, il vous était difficile de présenter cette année un budget militaire en meilleur équilibre.

Il n'en demeure pas moins, étant donné que l'on est allé à l'extrême limite du possible, qu'il apparaît nécessaire pour que ne soit pas remis en cause l'essentiel des missions de notre défense, de redresser au plus vite cette situation et ce, si c'est possible, dès l'établissement du prochain budget.

C'est sous le bénéfice de ces observations que votre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées vous propose, mes chers collègues, de donner un avis favorable à l'approbation des crédits de la section commune du ministère des armées. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre-Christian Taittinger, rapporteur pour avis.

M. Pierre-Christian Taittinger, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Air). Monsieur le ministre, mes chers collègues, « préparer l'avenir, ce n'est que fonder le présent ». Cette pensée de Saint-Exupéry exprime exactement l'idée directrice qui devrait guider la préparation d'un budget des armées de l'air de notre temps. Elle trouve naturellement sa place en tête du rapport pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées et donne ainsi son véritable sens à l'examen de la section air du budget des armées.

Jamais peut-être dans la tâche difficile et obstinée que représente la volonté d'assurer l'évolution d'une armée de l'air moderne, l'importance du présent aura pesé autant sur l'avenir. Si la réalité actuelle peut être définie avec précision, l'avenir, en raison des difficultés financières que traverse la France, apparaît incertain, peut être remis en cause. Je serais heureux sur ce point, monsieur le ministre, d'avoir une confirmation de votre part.

L'avis de notre commission se doit donc à la fois de refléter des espoirs et aussi des doutes. Le rapport écrit qui vous a été remis me permettra de ne pas vous donner de chiffres et d'insister seulement sur les grandes lignes de ce budget, je devrais dire sur son esprit.

Le budget représente les ressources financières que le Gouvernement estime pouvoir consacrer à cette partie essentielle de notre défense nationale, à cet instant de la vie d'un monde que domine l'air et l'atome.

Si les crédits mis à notre disposition ne compromettent pas les objectifs prévus et ne s'écartent pas de la ligne décidée, ils ne peuvent malheureusement pas aujourd'hui garantir que tous les buts fixés seront atteints aux dates décidées ; ce qui fait que mes observations rejoindront sur de nombreux points les remarques de nos collègues qui m'ont précédé à cette place ces dernières années, MM. Ménard et Soufflet, qui ne vous ont jamais dissimulé les ombres et les lumières qui accompagnent l'évolution de ces crédits.

La raison d'être d'un budget est d'assurer à la fois le fonctionnement des services et la construction de l'avenir dans une vision prospective. Il ne saurait être question d'opposer ces deux préoccupations et de faire un choix entre elles. Il est seulement souhaitable que les crédits d'équipement restent toujours supé-

rieurs aux dotations de fonctionnement. Je constate, monsieur le ministre, qu'à l'intérieur de votre budget qui ne respecte pas dans son ensemble cet équilibre, pour la section Air du moins, nous avons satisfaction et je vous en remercie.

Je remarquerai en revanche qu'un certain nombre d'objectifs arrêtés dans la loi de programme vont être rendus caducs et que l'armée de l'air en 1970 ne disposera que des deux tiers des moyens qui lui avaient été promis. Je crois que l'instant serait venu d'envisager une troisième loi de programme qui nous permettrait à la fois de faire le bilan de ce qu'a été la deuxième et de dessiner d'autres perspectives.

Il convient dans cet esprit d'examiner les possibilités que le budget 1969 donnera à l'armée de l'air d'exécuter les missions qui lui sont confiées, d'assurer la défense aérienne de notre territoire et d'entreprendre de façon constante les mutations que le progrès technique lui impose.

Parmi les éléments positifs, je placerai au premier rang la réalité de nos forces aériennes stratégiques. Tous les moyens prévus pour mettre en œuvre la première « génération » de la force nucléaire stratégique existent désormais. Trois escadres de bombardement, chacune de trois escadrons de *Mirage IV* porteurs de bombes atomiques, un escadron de ravitailleurs en vol *C 135 F* en constituent les éléments essentiels. Deux corps aériens tactiques, dont l'une des missions est d'appuyer les cinq divisions des forces de manœuvre, commandent au total 17 escadrons de reconnaissance, d'attaque et d'interception, presque tous équipés des différentes versions du *Mirage III*.

La défense aérienne du territoire met en œuvre huit escadrons d'intercepteurs, *Mirage III*, *Super-Mystère B 2* et *Vautour*. Enfin, les avions de transport aérien militaire peuvent emporter d'un seul vol 4.000 hommes avec leurs équipements individuels ou 510 tonnes de matériel.

L'ensemble de ces appareils, réparti sur une trentaine de bases aériennes, est renseigné, couvert et dirigé grâce à un réseau radar spécialisé dont les informations sont traitées automatiquement. Il est commandé au moyen de transmissions autonomes qui ont prouvé leur efficacité en assurant du 21 mai au 7 juin un trafic dont le volume a dépassé 8.000 mouvements aériens dans nos aéroports et 31.000 transits dans l'espace aérien métropolitain.

La réalisation de cet ensemble a pu faire dire à des spécialistes américains que l'armée de l'air française d'aujourd'hui était une force bien organisée et puissante. Ces résultats permettent à notre aviation de participer à la mission de dissuasion et de tenir la place qui lui a été assignée à l'intérieur de notre force nationale stratégique. Mais nous ne pouvons pas oublier, monsieur le ministre, que sa mission traditionnelle demeure la défense de l'espace aérien national qui assure, entre autres, la sûreté suffisante à notre force nucléaire stratégique, ainsi qu'aux autres forces armées, afin de réserver la liberté de leur emploi.

Garantir la sécurité de notre ciel reste un impératif pour notre armée de l'air. Cette responsabilité implique à la fois des moyens de contrôle, c'est-à-dire des radars et des systèmes d'exploitation et de transmission automatique associés, d'autre part, des moyens d'interception.

Sur ces différents points, le budget de 1969 ne répondra pas totalement à notre attente. Les retards enregistrés par rapport à la loi de programme dans la mise en place des radars modernes *Palmier* ou dans celle du *Strida* priveront l'armée de l'air de la possibilité de renforcer, dans la mesure souhaitable, la direction aérienne.

Si le budget de 1969 relaie assez logiquement le budget de 1968, il est nécessaire de constater que le nombre des intercepteurs que pourra utiliser l'armée de l'air en 1975, même en tenant pour acquise la réalisation du *Mirage F. 1*, qui doit voler en janvier 1969 et pour lequel sera passée une commande d'une première tranche de 30 appareils dès que les essais seront concluants, sera réduit de plus d'un tiers, en raison de l'élimination normale des *Vautour N* et des *Super-Mystère*.

La mission de combat et d'appui tactique des forces terrestres ne peut être tenue pour secondaire de nos jours. Un effort soutenu doit être envisagé pour augmenter le volume total de nos avions de combat.

Pour éviter une situation délicate de 1971 à 1975, il importe de construire 300 avions, c'est-à-dire cinq avions par mois. L'année 1969 sera encore une année de transition : les unités de *Mirage IV* sont complètes, les unités de *Mirage III* n'attendent plus qu'un petit nombre d'appareils qu'elles devraient recevoir rapidement.

Mais ce sont les matériels encore en prototypes ou aux essais qui retiendront l'attention : le *Jaguar*, dont 200 exemplaires sont commandés, fait ses premiers vols. Les résultats des essais sont très satisfaisants. Le *Mirage F. 1*, qui succédera au *Mirage III C*, doit voler en janvier 1969 ; le *Mirage G* à flèche variable dont les résultats intéressants ont entraîné la commande

de deux prototypes. C'est la raison pour laquelle des moyens relativement importants ont été accordés pour la poursuite des études et des essais destinés surtout à préparer l'avenir. Ils concerneront essentiellement les moteurs, le programme *Ragel*, les engins air-sol et air-air.

Mais une armée de l'air moderne et efficace ne dépend pas seulement du matériel aérien.

Elle exige des pilotes, des navigateurs, des spécialistes, des personnels capables de faire face à tous les rôles qu'on leur demande d'assumer. Réunir des hommes de qualité exige une action continue et efficace où l'instruction est déterminante. Or, depuis la fin de la guerre d'Algérie, les effectifs ont été réduits de 36.000 hommes, soit de 25 p. 100. En 1969 une nouvelle diminution des effectifs sera enregistrée : 94 officiers, 589 sous-officiers, 1.990 hommes de rang. Il n'est plus possible, pour des raisons purement financières, de compresser les effectifs au-delà du seuil atteint aujourd'hui. D'autre part, il est grave de laisser se maintenir et s'accroître la disparité des traitements entre les personnels militaires et leurs homologues civils de même qualification professionnelle. Ce retard, que l'évolution des indices depuis 1945 n'a fait qu'aggraver, ne se justifie pas. Une action énergique doit être entreprise pour valoriser les traitements des personnels en tenant compte de leurs responsabilités. Malgré les satisfactions indéniables que nous apporte le budget sur le plan des personnels, les mesures proposées restent insuffisantes ; elles ne correspondent ni à la situation actuelle, ni à l'évolution d'une armée de l'air des temps modernes.

Deux conclusions peuvent être tirées de l'examen d'un budget difficile et de transition. La compression sévère des dépenses de fonctionnement qu'enregistre le titre III rendra la gestion délicate. Il ne sera pas possible d'améliorer en 1969, comme nous l'aurions souhaité, les conditions de vie et de travail des personnels. Le titre V reflète les soucis d'une situation financière placée sous le signe de la rigueur, entraînant des glissements de programme.

Pour dominer son avenir, l'armée de l'air a besoin d'obtenir des crédits régulièrement en augmentation sous les rubriques du titre V. En agissant ainsi ces dernières années, le Gouvernement a provoqué des investissements productifs qui ont permis à notre industrie aérospatiale, dynamique et compétitive, de défendre sur le marché international de très grandes réalisations civiles et militaires.

Dans l'intérêt de son développement, une situation de transition ne saurait durer sans risquer de porter atteinte à d'autres secteurs de l'industrie, de la métallurgie à l'électronique. Une armée de l'air moderne, formée d'hommes de qualité, disposant d'un matériel remis sans cesse en cause par le progrès technique, exige à la fois une action budgétaire régulière et une ligne de conduite très précise.

En choisissant sa conception personnelle de défense, la France s'est engagée dans une voie qui lui impose des charges correspondantes. Préparer l'avenir en garantissant le présent est l'impératif qui s'impose à notre politique aérienne. Certains pourront concevoir qu'il existe un déséquilibre entre nos possibilités et nos espérances. Il était utile, je crois, mes chers collègues, de rappeler à notre assemblée tous les éléments qui lui permettront de considérer de la façon la plus objective la vérité d'une situation dont les espoirs qu'elle fait naître ne peuvent dissimuler totalement les inquiétudes qu'elle inspire.

Telles sont les observations qu'au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, j'ai l'honneur de vous présenter, en vous demandant d'adopter sans modifications les crédits de la section air des armées. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Schleiter, en remplacement de M. de Chevigny, rapporteur pour avis.

M. François Schleiter, en remplacement de M. de Chevigny, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (Forces terrestres). Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, voilà bien le destin de la guerre ! Le président de la commission de la défense avait soigneusement établi un dispositif harmonieux. Et puis voilà qu'un destin contraire se présente et vous prive d'un rapporteur de qualité, que vous appréciez : notre collègue M. Pierre de Chevigny, hier en mission à l'O. N. U., est, ce matin, cloué au lit.

D'autre part le docteur Boin n'a pu prendre qu'avec retard l'avion et sa voiture cloués au sol par le brouillard. Il arrive à l'instant parmi nous et je suis appelé moi-même à remplacer mon collègue et ami M. Pierre de Chevigny, à l'improviste, bien sûr, et vous m'en excuserez.

Ceci me donne la joie de revenir, monsieur le ministre, à mes premières amours, et également l'occasion de répéter dans cette enceinte ce que j'ai eu l'honneur de vous dire la

semaine passée à Metz, alors qu'on célébrait l'anniversaire de l'entrée des troupes françaises dans cette ville. Vous nous avez alors présenté de larges éléments de cette armée française dont nous débattons aujourd'hui.

J'ai eu l'occasion de vous « rendre compte », comme l'on dit dans l'armée, puisque j'en suis le modeste mais quotidien témoin, de l'état de création de la 4^e division dont le siège est à Verdun; je vous ai rendu témoignage — dis-je — que cette mise en place de la 4^e division s'était déroulée dans les conditions les plus satisfaisantes et dans des délais auxquels je ne croyais pas. J'ai eu la satisfaction de faire cette constatation, je vous l'ai dit l'autre jour, mais je suis heureux de le répéter aujourd'hui à mes collègues.

Vous avez l'habitude, mesdames, messieurs, de trouver en Pierre de Chevigny un rapporteur de grande qualité, disais-je à l'instant. Il vous livre un texte précis qui est contenu dans le rapport de la commission des affaires étrangères et de la défense. Il a l'habitude, à cette tribune d'en dégager de la manière la plus brève, mais la plus percutante, les éléments essentiels qui doivent retenir votre attention pour dire l'état de l'armée dans le domaine dont il a la responsabilité en ce qui concerne les personnels et les matériels. Jamais il n'a dissimulé son point de vue et il a toujours essayé d'orienter votre pensée pour porter à l'occasion de ce budget le jugement qui convient. Sa manière aujourd'hui, vous ne l'aurez pas.

J'en viens maintenant au rapport proprement dit.

L'ensemble du budget de l'armée de terre de 1969 s'élèvera à 7.474 millions de francs tant pour les dépenses ordinaires — titre III — que pour les crédits de paiement des dépenses en capital. Il est en augmentation de 899 millions de francs par rapport à celui de 1968, soit 13,67 p. 100. Ce taux de progression est supérieur à celui de l'an dernier — 9,3 p. 100 — et surtout à celui de l'année précédente (2,4 p. 100). Il est également très supérieur au taux d'accroissement du budget des armées, qui n'atteindra pas 5,5 p. 100 en 1969.

Au sein des armées, la part réservée aux forces terrestres poursuit sa progression: de 26 p. 100 en 1968, elle passera à 28 p. 100 en 1969. Il y a là un effort substantiel en faveur de l'armée de terre.

M. de Chevigny aurait immédiatement posé la question: cet effort est-il suffisant? Permet-il à l'armée de terre de remplir sa mission éventuelle? Succédant à M. Pierre-Christian Taittinger qui posait les mêmes questions pour l'armée de l'air, je serai amené à vous présenter une conclusion très voisine.

Vous avez, par ailleurs, entre les mains le rapport écrit, où vous trouverez des tableaux comparatifs avec les chiffres les plus précis. Je ferai modestement, selon la formule de M. Pierre de Chevigny, quelques remarques seulement et ne viserai que quelques points particuliers dont il a l'habitude de traiter.

En dehors de ces tableaux comparatifs dont je vous épargne la lecture, je dirai que les effectifs sont en diminution de 2.970 postes, soit 100 postes d'officiers d'active et 2.870 postes d'officiers, de sous-officiers et d'hommes de rang, répartis selon une proportion que vous avez dans le rapport écrit.

Il va s'ensuivre bien entendu une moindre participation de l'armée de terre au centre d'expérimentation du Pacifique. Tout ceci est d'ailleurs, cette année, sujet à révision.

Notre collègue Héon, à propos de la situation des personnels, évoquait la condition de l'homme du rang, dont le prêt est immuablement fixé à 0,50 franc par jour. M. Héon vous disait que c'était l'un des plus faibles d'Europe. Nous le savons, nous le déplorons chaque année.

Ce taux du prêt du soldat ne convient pas dans les circonstances présentes où la scolarité est prolongée, où le Gouvernement et les assemblées s'efforcent de consentir des efforts considérables pour nos jeunes étudiants, qui la plupart sont sursitaires. Leur nombre va croissant; ils sont 300.000 cette année.

Il n'est pas possible que la situation des uns soit trop différente de celle des autres. Voici longtemps déjà que M. de Chevigny a préconisé à cette tribune le relèvement du prêt à 2 francs par jour minimum. C'est, en tout cas, une question que nous devons évoquer à l'occasion de chaque débat budgétaire.

A propos de la situation des engagés, nous observons que du nombre et de la qualité des engagés découlent le nombre et la qualité des sous-officiers spécialistes. On répète sans cesse ici que l'on ne peut espérer réduire prochainement la durée du service militaire — mesure sur laquelle le ministre a exprimé son accord avec les différents rapporteurs — que si le chiffre des engagés atteint un niveau satisfaisant, qui a été fixé à 12.500 par an pour l'armée de terre.

Ce chiffre des engagés était de 4.000 en 1964, de 11.000 en 1967 et il n'est pas certain que nous atteindrons cette année celui de 12.500.

C'est pourquoi il y a tout lieu de noter avec satisfaction l'inscription de crédits permettant l'adoption d'une nouvelle

pyramide des hommes du rang sous contrat au-delà de la durée légale. C'est une des rares mesures catégorielles retenues pour 1969; elle tend à augmenter les pourcentages de caporaux et de caporaux-chefs par rapport à l'ensemble des hommes du rang sous contrat de 17 à 20 p. 100 pour les caporaux-chefs; de 21 à 25 p. 100 pour les caporaux.

C'est une mesure satisfaisante et comme il a été écrit l'an dernier et comme il convient de le répéter aujourd'hui, c'est une amélioration des rémunérations qui rendra la condition militaire matériellement plus intéressante, qu'il s'agisse des engagés ou de toutes les autres catégories.

Les sous-officiers ont bénéficié cette année de quelques avantages: relèvement de certains indices de soldes, à compter du 1^{er} janvier 1968; relèvement, au 1^{er} juillet 1968, de cinq points de tous les indices des quatre échelles de soldes.

Ce sont des mesures heureuses qui nous permettent, cette année, de ne pas insister sur la situation des sous-officiers. Mais il reste à rattraper 16 points d'indice, ce que le ministre se propose de faire dans un échelonnement sur plusieurs années. C'est un projet dont nous contrôlerons l'exécution l'an prochain.

Certaines mesures ont été prises en 1968 en faveur des officiers: vous le savez, elles concernent les officiers subalternes et les commandants issus des écoles de recrutement direct du niveau de l'enseignement supérieur, ainsi que les officiers supérieurs titulaires d'un brevet de l'enseignement militaire supérieur.

Ainsi on revalorise la fonction militaire en tenant compte de certains diplômes. Ce n'est pas mauvais mais il convient de ne pas se dissimuler que cette réglementation, appliquée sans transition, risque d'entraîner dans l'armée de terre certaines disparités de conditions et peut-être même d'en compromettre l'unité.

Je rappelle que la création d'un conseil supérieur de la fonction militaire a été annoncée plusieurs fois. La commission des affaires étrangères et de la défense y reste toujours attachée.

En ce qui concerne l'entretien des personnels, mesdames, messieurs, vous n'avez pas manqué d'observer, dans les rapports qui vous ont été soumis sur le budget militaire de cette année, que plusieurs paragraphes de chaque rapport expriment la même constatation: crédits d'entretien des personnels de 1968 pratiquement reconduits pour 1969; crédits d'entretien des matériels et des immeubles, d'un même volume en 1969 qu'en 1968; crédits d'instruction identiques en 1969 à ceux de 1968.

Je n'ai pas besoin de vous faire observer qu'entre temps sont intervenues des hausses alors que ces trois rubriques que je viens de mentionner — la quatrième, relative aux carburants, comportant une diminution de plus de 6 p. 100, ce qui influera sur les besoins de l'armée — comportant pour 1969 des crédits d'un égal montant à ceux de l'année dernière.

Des améliorations ont été envisagées pour les personnels, notamment l'amélioration de la tenue de sortie et du paquetage.

Autre amélioration heureuse que je dois citer, celle concernant la prime d'alimentation, dont la dotation enregistre une augmentation de 6 millions de francs, ce qui permet d'en relever la valeur de 0,15 franc à partir du 1^{er} juillet 1969. Il en résultera une amélioration des conditions de vie de la troupe; c'est un point important.

M. André Dulin. Voulez-vous me permettre de vous interrompre?

M. François Schleiter, rapporteur pour avis. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Dulin avec l'autorisation de l'orateur.

M. André Dulin. Mesdames, messieurs, vous n'ignorez pas — nous en parlerons lundi — combien nos excédents de beurre sont importants. Dans le cadre de la Communauté économique européenne, le Gouvernement allemand a décidé de faire consommer à l'armée allemande du beurre plutôt que de la margarine.

Je voudrais vous demander, monsieur le ministre, de bien vouloir prendre une initiative semblable pour l'armée française, d'autant que nos excédents de beurre sont plus importants que ceux des Allemands. Une mesure semblable devrait également être appliquée dans nos cantines scolaires.

Vous me rétorquerez sans doute, monsieur le ministre, que le prix du beurre est trop élevé. Mais, ainsi que je l'ai demandé à M. le ministre de l'Agriculture, le Gouvernement pourrait vendre ce beurre de stockage, dont la qualité est excellente, à l'armée, à un prix intéressant. L'Etat pourrait ainsi réaliser un bénéfice important puisque ce beurre que nous vendons à l'exportation au prix de deux francs par kilo pourrait être vendu à l'armée à un prix raisonnable, par exemple à cinq francs le kilo. Une telle décision aurait aussi pour effet d'améliorer la qualité de l'ordinaire de nos soldats.

M. François Schleiter, rapporteur pour avis. Monsieur le président Dulin, je joins bien volontiers ma recommandation à la vôtre. Nous serions heureux que l'on donne à nos soldats de bonnes tartines et qu'on améliore les conditions de vie de la troupe. Je suis persuadé que M. le ministre sera attentif à votre intervention.

En ce qui concerne l'entretien des matériels et des immeubles, les augmentations des autorisations de programme passent de 300 millions de francs à 360 millions de francs.

Notre préoccupation demeure la même : cette dotation serait-elle suffisante pour assurer l'entretien des matériels nouveaux ?

En ce qui concerne les immeubles, notre préoccupation est la même et elle a été déjà évoquée à l'occasion du budget précédent. Je vous prie de remarquer que depuis le patrimoine immobilier de l'armée de terre s'est accru d'environ 1 million de mètres carrés de surface couverte provenant des bases américaines ; c'est dire que notre préoccupation ne fait que s'accroître.

Telles sont les quelques observations que je voulais présenter à propos du titre III.

En ce qui concerne le titre V, les dépenses en capital s'élèvent dans le projet de budget de 1969 à 3.438 millions de francs d'autorisations de programme et à 2.604 millions de francs de crédits de paiement. Les autorisations de programme augmentent donc de 544 millions de francs, soit 18,7 p. 100.

La part de l'armée de terre dans l'ensemble des autorisations de programme du titre V des armées passé ainsi, en cinq ans d'application de la loi-programme, d'un huitième en 1965 à un quart en 1969.

Les crédits de paiement, supérieurs de 484 millions de francs à ceux de l'an dernier, progressent selon le taux de 22,7 p. 100, c'est-à-dire plus rapidement que les autorisations de programme. Le taux de couverture des autorisations de programme par les crédits de paiement progresse ainsi de 70 à 71 p. 100, ce qui est dans le sens d'une saine gestion, mais qui est encore bien insuffisant. Il sera nécessaire que les prochains budgets réduisent plus nettement les décalages entre autorisations de programme et crédits de paiement.

Dans le rapport écrit vous trouverez une étude des crédits alloués à l'armée de terre par rapport aux prévisions du Plan à long terme. Y figurent également l'énumération de matériels divers et le compte rendu de l'état de fabrication des chars AMX 30, des hélicoptères de manœuvre, de la famille des AMX 13, des véhicules tactiques, du matériel de défense sol-air, du matériel de défense anti-chars, du *Pluton*. Vous y trouverez enfin un chapitre relatif à l'infrastructure et au réseau de transmissions.

En conclusion, l'examen du budget de l'armée de terre pour 1969 permet de penser qu'un accroissement notable du programme d'armement est à constater malgré l'augmentation de l'écart entre la loi-programme et sa réalisation. Votre commission estime que ce retard risque d'atteindre ou de dépasser l'équivalent de deux années en fin de programme, c'est-à-dire en 1970.

Dans le même temps, un effort a été accompli en faveur des sous-officiers de l'armée et de certains officiers de qualification particulière, je l'ai dit tout à l'heure. Cependant, l'ensemble de la vie militaire reste étrié et c'est l'une de nos préoccupations.

Sans méconnaître l'effort budgétaire accompli, sans méconnaître non plus les conditions particulières de la discussion de ce budget, mentionnons cependant que les hausses survenues cette année diminueront l'effet de cet effort. Votre commission rappelle au Gouvernement que la loi-programme constituait un engagement et que la priorité accordée à l'armement nucléaire s'accompagnait du respect du programme fixé pour les armements classiques considérés comme un minimum nécessaire.

C'est sous le bénéfice de ces importantes réserves que votre commission donne un avis favorable à l'adoption du budget de la section des forces terrestres. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Boin, rapporteur pour avis.

M. Raymond Boin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Marine). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'avis que nous avons l'honneur de vous présenter au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur la section Marine du budget militaire pour 1969 présentera tout d'abord l'étude des crédits de ce budget et les divers problèmes qui se posent à son sujet, pour tenter de conclure sur les perspectives d'avenir de la marine nationale.

La part de la marine dans l'ensemble du budget militaire s'élève à 4.576 millions de francs, soit 17,4 p. 100 du budget militaire total, pourcentage légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent. Les événements des mois de mai et juin 1968 ont très largement influencé la contexture de ce budget.

L'augmentation du crédit du titre III est en fait inférieure à la seule augmentation des rémunérations et charges sociales. Pour concilier l'accroissement des dépenses en personnel du titre III et maintenir un rythme acceptable à la poursuite du programme d'équipement, il a fallu faire des économies sur les dépenses d'entretien et de fonctionnement et procéder à des suppressions ou ajournements des autorisations de programme du titre V.

Pour ce dernier titre, les autorisations de programme sont inférieures aux crédits de paiement, d'où une certaine inquiétude pour l'avenir.

Dans les dépenses ordinaires, les crédits du titre III s'élèvent à 1.343 millions de francs, pour les dépenses en personnel, et à 879 millions de francs pour les chapitres relatifs au matériel, à son entretien, au fonctionnement des armes et des services.

Les dépenses en personnel concernent essentiellement le personnel militaire ; le personnel de la direction technique des constructions navales est pris en charge par la section commune : ingénieurs d'armement et personnels civils. Seuls restent à l'intérieur du budget de la section Marine un certain nombre d'employés, ouvriers et fonctionnaires, servant sur les bases aéronautiques navales ou au service central hydrographique.

La diminution du volume des dépenses en personnel est due à la réduction des effectifs affectés au centre d'essais du Pacifique. La campagne 1969 devait être une campagne « légère » ne mettant pas en œuvre des moyens aussi importants que la campagne de 1968 mais, si j'en crois les déclarations de M. le Premier ministre, cette campagne sera encore plus légère qu'on ne le pensait.

M. Pierre Messmer, ministre des armées. Elle sera allégée au maximum.

M. Raymond Boin, rapporteur pour avis. Par contre, une mesure nouvelle va dans le sens de la hausse : c'est l'augmentation de 270 unités des effectifs des corps des équipages de la flotte. Cette augmentation est cependant très inférieure aux besoins.

Enfin, il a été procédé à un aménagement de la pyramide des grades des officiers de façon à accélérer l'avancement.

J'en viens aux dépenses de fonctionnement et d'entretien des bâtiments de la flotte. Malgré la conjoncture actuelle, ces dépenses sont à peu près maintenues au niveau de 1968, compte tenu de la hausse des prix. C'est en fait une diminution des crédits qui entraîne des restrictions importantes : suppressions ou reports de certains carénages, arrêt des achats de rechange, étalement de la durée des travaux. Pour les grands carénages, par exemple, la périodicité passe de trente-six mois à cinquante-six mois, ce qui nous cause tout de même une certaine inquiétude. La périodicité des petits carénages s'accroît également avec passage au bassin tous les quatorze mois seulement.

Par ailleurs, un abattement de cinq millions de francs sur le chapitre des combustibles entraînera des restrictions de stock préjudiciables finalement aux possibilités opérationnelles des bâtiments et à l'entraînement de leurs équipages.

Les dépenses en capital s'élèvent à 2.410 millions pour les crédits de paiement et à 2.188 millions pour les autorisations de programme. Par grandes masses elles se répartissent ainsi :

Constructions neuves, 1.386 millions, soit une augmentation de 213 millions ;

Matériel de série de l'aéronautique navale, 370 millions, soit une diminution de 70 millions ;

Ensemble des autres activités, 654 millions, soit une augmentation de 34 millions.

Quant aux autorisations de programme, elles s'élèvent à 2.188,3 millions, en retrait de 97 millions par rapport aux prévisions du plan à long terme, et en augmentation apparente de 167,7 millions par rapport aux autorisations de programme 1968 ; nous disons augmentation apparente, car en fait les autorisations de programme sont en diminution de 25,8 millions si l'on ne prend pas en considération la mesure d'ordre intervenue en 1968 — annulation de 193,5 millions d'autorisations de programme anciennes — au chapitre 52-71 à la suite du passage de la direction technique des constructions navales en gestion de compte de commerce.

Par grandes masses, les autorisations de programme se répartissent ainsi :

1.139,6 millions pour les constructions neuves de la flotte ;

293,5 millions pour le matériel de série de l'aéronavale ;

755,2 millions pour l'ensemble des autres activités.

Sur le chapitre des constructions neuves, la force nucléaire stratégique se voit allouer 556 millions — 393 pour les trois sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et 84 pour l'environnement — soit 179 de moins que l'année dernière ; ceci s'explique par l'état d'avancement des moyens, sous-marins et infrastructure, pour lesquels les investissements importants ont été faits au cours des années précédentes. Les forces conventionnelles ont donc une part légèrement plus forte que celle qui

leur fut donnée l'année dernière : il leur est alloué 530 millions contre 460 en 1968. Cependant, nous restons bien en retrait du plan prévu par la loi-programme.

Pour les chapitres « constructions neuves », « munitions », « équipements militaires », les autorisations de programme sont en retard de 32 millions. D'autre part, des besoins nouveaux et impératifs sont apparus : refonte du croiseur *Colbert* en bâtiment lance-engins, définition de l'engin mer-mer, engin offensif destiné à armer nos bâtiments. Pour concilier le coût de ces besoins avec la valeur de l'enveloppe budgétaire, la marine a dû reconsidérer certains de ses programmes : en premier lieu la décision d'arrêter les études de l'engin sol-air à courte portée *Mandragore*, destiné à la défense anti-aérienne de nos corvettes a été prise et permet de disposer d'une autorisation de programme de 30 millions qui sera reportée sur l'engin mer-mer *MM 38* et sur l'engin sol-air à définir.

Ensuite, on suspend les travaux de construction de l'*Achéron*, transport ravitailleur de munitions ; les éléments préfabriqués seront assemblés, la coque flottera, en attendant une reprise des travaux dans une conjoncture financière meilleure.

La construction du sous-marin nucléaire de chasse, le *Rubis*, dont l'autorisation de programme de 1968 avait été différée, n'est plus envisagée cette année : un délai supplémentaire permettra d'en revoir les définitions et de construire un sous-marin d'un tonnage inférieur — grâce à un nouveau réacteur — à celui initialement prévu.

Il y a enfin une réduction de 10 millions sur le chapitre « munitions » et un léger abattement sur les corvettes *C 67*.

Pour les opérations en cours et prévisions, compte tenu des divers ajustements et étalements, comment se présente, à travers l'actuel budget, l'évolution de la marine pour 1969 ?

Au chapitre de la force nucléaire stratégique, la construction du *Redoutable*, le premier de nos S. N. L. E., se poursuit normalement ; ce bâtiment fera ses essais en 1969 et sera opérationnel en 1970. L'assemblage sur cale du *Terrible* se continue dans de bonnes conditions. Quant au troisième, le *Foudroyant*, sa construction est décidée et il sera mis sur cale en 1969.

L'environnement — infrastructure-bassins, centre d'entraînement, station de transmissions — qui est très important pour les sous-marins nucléaires — nécessaires à la force nucléaire stratégique est en bonne voie de réalisation.

Au chapitre des forces conventionnelles, les constructions prévues sur les exercices antérieurs se poursuivent : il s'agit des corvettes *Aconit* et de deux corvettes *C 67*, ces dernières d'un type différent et plus perfectionné en ce qui concerne les armes anti-sous-marines. Pour mémoire, il en était initialement prévu cinq au Plan. Il s'agit également de cinq chasseurs de mines. Huit étaient prévus au Plan, mais les autorisations de programme n'ont permis le financement que de cinq exemplaires seulement.

Deux sous-marins type *Daphné*, en construction, entreront en service en 1970-1971.

Se poursuivent également, hors loi-programme, les travaux sur le navire hydrographe nécessaire à l'exploration des fonds en vue de la navigation des S. N. L. E., la construction du bâtiment d'exploration sous-marine *Triton* et de quelques bâtiments de servitude.

Un programme de constructions neuves est lancé et fait l'objet d'une autorisation de programme de 50 millions : il s'agit d'avisos, petits bâtiments destinés à la lutte anti-sous-marine aux abords des côtes en vue de la protection des S. N. L. E. ; deux avisos, prévus au deuxième plan, seront présentés en recette au début de 1972 et entreront en service en 1973.

Je vous donne le tableau résumant la situation de nos constructions en cours. La corvette *Aconit*, dont il n'y aura qu'un seul exemplaire, sera terminée en 1971. La corvette « *C 67 n° 1* », commandée en janvier 1968, sera mise en service en 1973. La corvette « *C 67 n° 2* », commandée en juillet 1968, sera mise en service en 1973 également. Donc, en 1973, nous aurons deux corvettes « *C 67* » qui seront tout à fait modernes. Je citerai encore la frégate *Duquesne*, qui est terminée à 85 p. 100 et qui sera en service en 1969, l'avisos escorteur *Balmy*, qui est terminé à 89 p. 100 et qui sera mis en service en 1969, le sous-marin *Psyché* qui sera mis en service en 1970, le sous-marin *Sirène* qui sera mis en service en janvier 1971 et cinq chasseurs de mines qui seront mis en service en 1972.

Pour les grosses refontes et les modernisations, l'article 2 du chapitre 53-71 prévoit une autorisation de programme de 155,5 millions et un crédit de paiement de 28 millions pour la poursuite des refontes et la modernisation des bâtiments entrés en service voici une dizaine d'années. Ces refontes permettent de prolonger de quelques années la vie de ces bâtiments.

Le croiseur *Colbert*, par exemple, entre en refonte le 1^{er} janvier 1970, il sera doté d'un système d'armes *Masurca*, dont les résultats sont très satisfaisants.

Se poursuivent les travaux de refonte des escorteurs, refonte D. S. M., refonte S. E. N. I. T., ainsi que les refontes de sous-marins type *Narval*. Une autorisation de programme est prévue pour la refonte de sous-marins type *Daphné*.

La situation des bâtiments refondus ou en refonte est la suivante :

Pour la refonte A. S. M. des escorteurs d'escadre : le *d'Estrées* est entré en service après refonte ; sur le *Maillé-Brézé*, les travaux seront terminés en février 1969 ; le *Vauquelin* et le *Casabianca* seront respectivement terminés en janvier et mars 1970 ; quant au *Guepratte*, le dernier à entrer en refonte, il sera terminé en août 1970. Ces bâtiments bénéficient d'un armement moderne et sont ainsi prolongés de quelques années.

La refonte S. E. N. I. T. est achevée pour le *Dupetit-Thouars*, en cours pour le *Du Chayla* et le *Forbin* ; ultérieurement, les *Bouvet*, *Kersaint*, *La Galissonnière* se verront installer le S. E. N. I. T., ainsi qu'éventuellement les trois autres escorteurs type T 53.

Pour la refonte D. S. M. des escorteurs rapides, neuf bâtiments sont actuellement achevés, et les travaux se poursuivront normalement sur les autres au rythme des grands carénages. Ils verront ainsi leurs moyens de détection anti-sous-marine modernisés.

Les sous-marins du type *Narval* font l'objet d'une refonte très importante touchant l'appareil moteur, les moyens de détection et le système d'armes. Les travaux sont achevés sur le *Requin* et l'*Espadon*, en cours sur le *Morse*. Quant à la modernisation des sous-marins du type *Daphné*, elle débutera en 1970.

Pour l'aéronautique navale, nous relevons une autorisation de programme de 293,5 millions et des crédits de paiement de 370 millions : il s'agit de l'achat de pièces de rechange, de l'achat d'avions type Nord 262 — il en est prévu quinze — et de la poursuite des programmes en cours concernant des avions de lutte anti-sous-marine.

Pour l'« *Atlantic* » : deux tranches de vingt étaient prévues ; compte tenu de la perte de deux appareils, les livraisons sont pratiquement terminées.

Pour les hélicoptères « *Super-Frelon* » : la marine a prévu douze appareils y compris les quatre déjà livrés pour le C. E. P. ; la livraison des huit autres s'échelonne jusqu'à la fin de 1969.

Je tiens à insister sur l'importance de ces hélicoptères *Super-Frelon* qui ont fait leurs preuves il n'y a pas longtemps et qui sont certainement excessivement précieux pour la marine.

Le programme « *Jaguar* » se poursuit. Ces appareils, au nombre de 80, remplaceront les « *Etendards* » à partir de 1973-1974 et seront équipés de bombes, roquettes, canons et missiles « *Air-Sol AS 37* ».

Il n'est actuellement rien prévu pour le remplacement des « *Crusaders* » dont une formation sera maintenue en service jusqu'en 1976.

Les engins « *Masurca téléguidé* » et « *Malafon* » en sont au stade opérationnel. Le « *Masurca autoguidé* » poursuit ses essais normalement. Le « *M. S. B. S.* » subit un retard technique de six mois.

La marine, depuis plusieurs années, étudiait la réalisation d'un engin anti-engin, le « *Mandragore* », engin sol-air à courte portée — de 10 à 12 kilomètres — destiné à procurer à nos corvettes une défense anti-aérienne et surtout anti-engins efficace. La décision a été prise d'arrêter les études sur cet engin qui, si elles avaient été poursuivies, aurait été prêt en 1974, c'est-à-dire au moment où nos premières corvettes devenaient opérationnelles.

Les crédits ainsi dégagés seront reportés sur un engin « *Mer-Mer (MM 38)* » destiné à l'attaque de bâtiments de surface et sur un engin anti-aérien à définir.

S'il est bon d'avoir un engin offensif tel que le « *MM 38* », il est regrettable de priver nos bâtiments les plus modernes d'une auto-défense anti-engins.

Le besoin de cette arme existe car l'engin peut être lancé d'un bâtiment ou d'un avion hors de portée des armes contre bâtiment de surface ou anti-aériennes.

La commission de la défense nationale insiste particulièrement sur ce point car nos corvettes excessivement modernes qui vont sortir en 1973 et 1974 vont être pourvues d'une défense anti-aérienne à peu près complète, pour avions volant à longue distance et elles n'auront pas une défense anti-engins à courte distance.

Je sais bien qu'il est peut-être préférable de détruire le bateau ou l'avion qui lance mais, monsieur le ministre, un avion lançant un engin à 250 kilomètres ne pourra pas être détruit par la corvette. Un sous-marin émergent à quelques kilomètres hors de vue aura la possibilité de lui lancer un engin et ne pourra pas être détruit.

J'insiste particulièrement pour l'étude d'un engin anti-engin, le « *Mandragor* » ou un autre, qui équiperait ainsi efficacement

nos corvettes qui, si elles disposaient de cet engin, pourraient se défendre efficacement contre les engins les attaquant à la surface de la mer.

En ce qui concerne les bases navales et aéronavales, les autorisations de programme affectées à l'ensemble des crédits d'infrastructure s'élèvent à 85 millions, en augmentation de 2,7 millions sur 1968. Sur cette somme 22,3 millions sont destinés aux bases de l'aéronautique navale.

Les crédits de paiement correspondants s'élèvent à 68,8 millions, marquant une diminution de 8,5 millions par rapport à 1968.

Il convient de remarquer que ces chiffres ne concernent pas l'ensemble de l'infrastructure : en effet, au chapitre « Constructions neuves », une autorisation de programme de 84,5 millions et un crédit de paiement de 5,5 millions sont consacrés à l'infrastructure nécessaire à la mise en œuvre de la force nucléaire stratégique.

Pour ce qui est des travaux maritimes, notons d'abord les travaux importants concernant l'environnement de la force nucléaire stratégique. D'abord, dans la presqu'île de Crozon, ateliers et installations de stockage de missiles, installations portuaires et logements ; à Brest, centre d'entraînement et logements des équipages de relève, installations nécessaires au grand carénage des S. N. L. E. Les experts maritimes pensent que pour nos sous-marins nucléaires deux équipes seraient nécessaires : en effet, un équipage qui navigue pendant trois mois doit pouvoir être relevé à l'expiration de ce délai par un autre équipage prêt à fonctionner. Signalons encore, à Rosnay, les travaux concernant la construction de la station d'émission.

En dehors de ces travaux, signalons : à Brest, la construction de deux postes d'amarrage pour grands bâtiments et divers travaux d'aménagement des installations actuelles ; à Lorient et à Cherbourg, des travaux d'aménagement et d'entretien ; à Toulon, la remise en état de la grande jetée et travaux d'entretien.

De gros travaux sont en cours pour les différentes écoles : poursuite de la construction de l'école navale, travaux importants d'amélioration et d'entretien à l'école des mécaniciens et à l'école des électriciens-sécurité ; enfin, construction du centre d'instruction naval de Saint-Mandrier qui regroupera toutes les écoles de spécialités jusque-là dispersées en 3^e région et entraînera une réduction importante des dépenses de fonctionnement, tant en matériel qu'en personnel.

Les bases de l'aéronautique navale sont en cours d'extension et d'aménagement et ont vu, en 1968, le regroupement des diverses formations aéronautiques.

On trouve, à Landivisiau et à Hyères, les flottilles de « Crusaders et d'Etendards », à Lann-Bihoué et à Nîmes-Garons, les flottilles d'aviation « A. S. M. lourde » et embarquée.

A Lanvéoc-Poulmic, les travaux d'aménagement sont en cours et cette base pourra recevoir les « Super-Frelon » à partir de 1970. A cette base sera joint un hélicoptère installé à Ouessant, antenne avancée qui permettra de réduire la durée de transit des hélicoptères en patrouille de surveillance au profit des S. N. L. E.

Signalons enfin que la base aéronavale Dugny-Le Bourget sera supprimée et remplacée par un base d'escale dans les tout prochains mois.

Examinons maintenant les problèmes de personnel.

En analysant les crédits du titre III, nous avons évoqué quelques problèmes de personnel ; il convient maintenant de les étudier plus dans le détail.

Voyons déjà le personnel militaire.

Les charges de la marine s'alourdissent d'année en année : c'est la participation au centre d'expérimentation du Pacifique qui, si elle doit être moins importante en 1969 que l'année dernière, prend un contingent non négligeable de marins ; c'est le fonctionnement du centre d'essais dans les Landes, et bientôt peut-être la participation au centre d'essais de Guyane ; c'est aussi la constitution progressive de la force nucléaire stratégique et de son environnement, l'armement des bâtiments neufs — frégates, sous-marins, aviso-escorteur — le réarmement de deux escorteurs d'escadre sortant de la grande refonte, l'armement de divers engins de servitude.

Pour satisfaire ces besoins, la marine demandait une augmentation de 1.000 hommes en 1969. Elle ne se voit accorder que 270 hommes, officiers-mariniers, quartiers-maîtres et marins. Elle se trouve donc, en fait, devant un déficit en personnel très important.

Certaines mesures permettent de récupérer une partie du personnel : mise en gardiennage des bases d'aéronautique navale de Maupertus et Tontouta en Nouvelle-Calédonie, réduction de l'activité de Dugny-Le Bourget, qui devient une simple escale ; suppression de la force amphibie d'intervention remplacée par un organisme d'études à effectifs très réduits ; regroupement prévu des écoles en deux centres d'instruction navale.

Cela n'est pas suffisant et la marine a dû recourir à des mesures internes très sévères : les plans d'armement ont été réduits et calculés au plus juste, aux dépens de la capacité opérationnelle des bâtiments. Une formation d'Etendards sera mise en réserve à la fin de l'année, le manque de personnel s'ajoutant à des raisons d'ordre technique.

Il ne faut pas se cacher que la situation en personnel est très grave et risque de devenir critique si des augmentations d'effectifs plus importantes que celles qui sont prévues ne sont pas, très prochainement, consenties à la marine.

Voyons maintenant ce qu'il en est du recrutement.

Depuis quelques années, le nombre des engagements se maintient aux environs de 6.000 hommes. Ce chiffre, qui était naguère suffisant, se révèle un peu faible dans le cas où le service de douze mois serait adopté : il devrait alors atteindre 6.500.

Si la quantité des engagés se révèle à peu près satisfaisante, leur qualité laisse à désirer, ce qui rend encore plus délicats les problèmes de gestion et d'emploi du personnel.

Quant au recrutement des officiers, il est dans une bonne moyenne ; nous constatons cependant que sur 76 candidats admis à l'école navale, 36 ont démissionné et n'ont pu être en totalité remplacés, la liste complémentaire ne comportant que 27 noms.

C'est tout de même très désagréable pour la marine, mais ces jeunes gens préparent plusieurs concours, et il leur arrive, s'ils sont reçus à plusieurs, de démissionner de certaines écoles pour entrer dans celles qui leur plaît le plus ou qui leur convient le mieux.

En ce qui concerne les soldes, en juin et juillet 1968, diverses mesures ont été prises en vue d'améliorer la rémunération des personnels militaires, mesures analogues à celles qui ont été prises en faveur de la fonction publique : augmentation de solde ; majoration des indices ; relèvement des charges militaires, mesures propres à tous les militaires, auxquelles il faut ajouter, en ce qui concerne les officiers : la majoration de la prime de qualification attribuée aux officiers ayant un brevet de spécialité ; l'attribution d'une prime de qualification aux officiers issus des écoles de recrutement direct (jusqu'au grade de capitaine de corvette inclus) ; la majoration de la prime de qualification attribuée aux officiers ayant un brevet d'état-major, et, en ce qui concerne les sous-officiers : la majoration de cinq points de tous les indices de solde ; l'augmentation de la prime de qualification pour titres de guerre.

Comme mesures nouvelles pour 1969, le budget prévoit pour les officiers de marine et du commissariat l'aménagement de la pyramide des grades qui, réalisé en deux ans, se traduira par une augmentation du nombre d'officiers supérieurs (65 au total) gagée par une diminution du nombre d'officiers subalternes de réserve.

Le relèvement de l'indemnité pour charges militaires n'intervient pas cette année comme on aurait pu l'espérer. Enfin, le pourcentage de personnel « officiers mariniers » admis à l'échelle 4 reste toujours fixé à 38 p. 100 alors que, depuis longtemps, la marine souhaite la parité avec l'armée de l'air, soit 40 p. 100.

Nous souhaitons que cela lui soit accordé.

La commission chargée de déterminer l'importance du décalage intervenu entre les traitements civils et les soldes des sous-officiers a déposé ses conclusions constatant un retard de vingt et un points des militaires sur les civils. Cinq points ont bien été accordés en juillet 1968, mais nous constatons que rien n'est prévu au budget pour rattraper le décalage restant.

Pour le personnel civil, l'année 1969 sera vraisemblablement placée sous le signe des séquelles des événements de mai-juin 1968. Si les personnels civils ont, en général, obtenu des satisfactions substantielles à la suite du protocole d'accord signé entre les fédérations et le ministre des armées, il n'en demeure pas moins que la relative stagnation du budget militaire mise en parallèle avec la forte augmentation des rémunérations consentie à certains personnels soulève quelque inquiétude pour le plan de charge des arsenaux.

Si l'on considère maintenant les différentes catégories de personnel, on s'aperçoit que les personnels à statut ouvrier ont été les grands bénéficiaires des accords de mai-juin 1968 ; la situation sera donc beaucoup moins tendue que par le passé sur le plan des salaires. En revanche, des difficultés sont à prévoir sur le plan des relations entre l'administration et les syndicats et également sur le plan de l'uniformisation des statuts, qui diffèrent actuellement, selon que l'on est à l'armée de terre, à l'armée de l'air ou dans la marine.

Les techniciens d'études et de fabrications ont obtenu quelques satisfactions particulières en 1968, en dehors de la revalorisation générale de la fonction publique. Ils n'en demeurent pas moins très attachés à l'aboutissement des projets de réforme sur lesquels ils ont été consultés, et en particulier à la création d'un troisième grade.

Les secrétaires administratifs ont l'impression d'avoir été à peu près totalement oubliés en mai-juin 1968. Cet état d'esprit peut entraîner des difficultés certaines, en particulier à la direction technique des constructions navales, où ils ont un rôle important à jouer dans la mise en place du compte de commerce.

Notons enfin que les personnels à statut contractuel attendent également avec une certaine anxiété les améliorations qui leur ont été promises.

J'en arrive au dernier chapitre de mon rapport, c'est-à-dire les perspectives d'avenir de notre marine.

A notre époque, caractérisée par une évolution très rapide dans les domaines scientifique et technologique, la marine doit tenir compte de cette évolution et la suivre d'une façon régulière et équilibrée afin de conserver son aptitude à remplir les missions qui lui sont confiées, sinon elle ne disposerait bientôt plus que de moyens insuffisants et inefficaces.

Etant donné le délai — cinq ou six ans — qui s'écoule entre la conception d'un élément — bâtiment, aéronef, engin — et sa mise en service, c'est à long terme qu'il faut penser au renouvellement et à la modernisation de la marine. Par le moyen des refontes, certains bâtiments sont prolongés de quelques années, mais ce n'est qu'un palliatif qui ne doit pas masquer la situation réelle de nos forces navales. Retards pris au cours des années précédentes, étalement des constructions neuves dans le temps, suppression de certains programmes nous amènent à nous poser la question de savoir si nous avons les moyens d'assurer les missions que le Gouvernement a fixées à nos forces navales.

Le tonnage actuel de la flotte est de 370.000 tonnes, ainsi réparties : grands bâtiments de combat (3 porte-avions, 1 porte-hélicoptères, 2 croiseurs, 1 frégate lance-engins) ; 90.000 tonnes, dont 8.000 tonnes pour le *De Grasse* affecté au C. E. P. et sans valeur militaire ; 55 escorteurs : 85.000 tonnes, auxquelles il faut ajouter 3.750 tonnes pour trois escorteurs de réserve ; 19 sous-marins : 17.400 tonnes, dont 3.000 tonnes pour le *Gymnote*, sous-marin expérimental ; 57 dragueurs : 23.600 tonnes, auxquelles il faut ajouter 16.000 tonnes environ pour une quarantaine de dragueurs en réserve ; quelques patrouilleurs : 500 tonnes ; 24 bâtiments de débarquement : 30.000 tonnes, dont 2 transporteurs de chalands de débarquement, 7 bâtiments de débarquement de chars, une quinzaine de petits engins ; 39 bâtiments auxiliaires : 123.000 tonnes, dont 20.000 tonnes pour le bâtiment d'expérimentation *Henri-Poincaré*.

L'accroissement du tonnage par rapport à l'année dernière s'explique par l'entrée en service d'une frégate lance-engins, du bâtiment d'expérimentation *Henri-Poincaré* et du transport de chalands de débarquement *Orage*.

Dans ce tonnage sont compris un grand nombre de bâtiments auxiliaires, achetés, construits ou transformés par le centre d'expérimentation du Pacifique — une quarantaine de bâtiments y ont été affectés en 1968 — bâtiments qui ne présentent pas un grand intérêt, soit qu'ils n'aient aucune valeur militaire, soit qu'ils ne correspondent pas aux besoins de la marine.

Dans le cadre des missions de notre marine, dont je vous parlais tout à l'heure, il peut arriver que le Gouvernement, pour une raison quelconque, envoie quelques bâtiments dans une région du globe où un conflit local aura éclaté et que ces bâtiments soient obligés d'ouvrir le feu. Nous constatons qu'il leur manque actuellement un ravitailleur de munitions. J'insiste donc, au nom de votre commission, pour que l'*Achéron*, bâtiment destiné au transport de munitions, devienne opérationnel le plus rapidement possible, de manière que notre marine nationale puisse en disposer s'il en est besoin.

Le parc actuel de l'aéronautique navale comprend, pour l'aviation embarquée, A. S. M. chasse et assaut : 69 « Estandards », 39 « Crusaders », 60 « Alizés », 46 hélicoptères « H. S. S. », 5 « Super-Frelon » et, pour l'aviation basée à terre, patrouille maritime lutte A. S. M. : 28 « P 2 V 7 », 38 « Atlantic ».

Jusqu'en 1970, dernière année couverte par la deuxième loi de programme, la flotte de surface s'accroîtra de : un sous-marin nucléaire lanceur d'engins *Le Redoutable*, la frégate lance-engins *Duquesne*, l'avisos-escorteur *Balny*, deux sous-marins type « Daphné ».

Dans le même temps seront retirés du service le vieil escorteur *Malgache*, un B. D. C. ancien, *Le Cheliff*, quelques dragueurs et engins de débarquement.

En ce qui concerne l'aéronautique, compte tenu des livraisons neuves et du degré d'attribution des aéronefs, le parc en 1970 comprendra : aviation embarquée : une soixantaine d'« Estandards », une trentaine de « Crusaders », une soixantaine d'« Alizés », douze hélicoptères « Super-Frelon », une vingtaine d'hélicoptères « H. S. S. » ; aviation basée à terre : les « Breguet Atlantic » et une vingtaine de « P 2 V 7 ».

A ce sujet, signalons qu'il est regrettable que, en ce qui concerne les « Super-Frelon », destinés à la protection des mouvements des S. N. L. E., la marine ait dû se contenter pour des raisons financières, de 12 exemplaires au lieu des 18 espérés, et nous insistons auprès de vous M. le ministre pour que, dans l'avenir, les six autres Super-Frelon soient envisagés.

Pendant seulement quelques années, après 1970, la marine vivra sur un capital acquis grâce à des programmes antérieurs, programmes qui, ces dernières années, se sont heurtés à de nombreuses difficultés essentiellement financières. Si l'on ne veut pas laisser périr nos forces navales dans un proche avenir, c'est dès maintenant qu'il faut songer à définir les futurs programmes.

Le Gouvernement a décidé la dissuasion comme principe de défense du territoire national. La composante navale de la dissuasion est constituée par les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. La mise en œuvre de ces sous-marins nécessite un environnement naval important constitué de corvettes, avisos, dragueurs, sous-marins nucléaires de chasse, aéronefs. Cet ensemble constitue les forces de sûreté chargées de surveiller les abords des bases nucléaires des S. N. L. E., et d'explorer leur zone de transit et de patrouille.

Mais si la dissuasion assure la sécurité du territoire national, elle ne constitue qu'un aspect de la politique navale : la France a conclu des accords de défense avec d'autres Etats ; elle doit pouvoir intervenir partout où son intérêt l'exige, qu'il soit politique ou économique, comme je le rappelais tout à l'heure.

Ces missions exigent l'existence de forces dites d'action extérieure, d'emploi souple et rapide, suffisamment autonomes pour ne pas dépendre des quelques bases que nous possédons encore et donc dotées de bâtiments logistiques en nombre suffisant.

C'est dans ce double dessein, dissuasion nationale et action extérieure, que nous devons prévoir un troisième plan à long terme pour la période 1971-1975. A titre indicatif, ce plan pourrait comprendre les unités suivantes : 1 ou 2 S. N. L. E. ; 1 porte-hélicoptères ; 8 à 15 corvettes ; 8 avisos ; 19 bâtiments de guerre des mines ; 1 sous-marin nucléaire de chasse, qui est du reste prévu ; 3 sous-marins à propulsion Diesel ; 2 pétroliers ravitailleurs ; 2 bâtiments océanographes.

Selon les hypothèses retenues, le coût en peut être estimé de 15 à 19 milliards répartis sur plusieurs années, ce qui suppose une notable augmentation des crédits attribués à la marine.

S'il n'en était pas ainsi, on assisterait à brève échéance au déclin de nos forces navales avec toutes les conséquences qu'il pourrait entraîner.

C'est à la lumière de ces observations que votre commission, saisie pour avis, vous propose l'adoption des crédits consacrés à la marine dans le budget pour 1969.

Je me permets d'insister, monsieur le ministre, au nom de la commission, sur l'avenir de la marine et spécialement sur nos sous-marins nucléaires.

Actuellement la défense du pays est basée sur la dissuasion, comme je l'ai rappelé tout à l'heure. Cette dissuasion peut être d'origine terrestre, aérienne ou navale. D'origine aérienne, nous pensons que d'ici quelques années, nos Mirages ne pourront plus parvenir au but fixé. Ce seront des engins qui prendront la place ; d'origine terrestre, avec des bases pour fusée à très longue portée ; d'origine navale, avec nos sous-marins nucléaires.

Votre commission, mes chers collègues, s'est reportée quelques années en arrière. On sait ce qui s'est passé avec la ligne Maginot, cette ligne imprenable, peut-être, mais qui a été contournée par l'ennemi. En définitive, elle n'a pu arrêter l'invasion de ce pays.

Les emplacements terrestres de fusée, aussi cachés et équipés qu'ils soient, risquent de voir percer leur secret par l'ennemi et d'être un jour complètement anéantis.

Nous estimons que les sous-marins nucléaires constituent une force de dissuasion très efficace. Ces sous-marins peuvent surgir à n'importe quel point du globe de façon absolument inattendue, ce qui constitue une dissuasion très puissante pour l'ennemi. Ces sous-marins peuvent aller très près de l'ennemi et tirer à 3.000 ou 4.000 kilomètres. Ainsi, ils peuvent faire craindre à l'ennemi que s'il tire le premier ou détruit le pays en partie, la riposte soit très rapide et dangereuse pour lui.

C'est pour cela que nous pensons — et vous nous avez dit en commission qu'actuellement l'état major et le Gouvernement étudiaient ces différentes dissuasion — que les deux sont nécessaires aussi bien la défense terrestre que la défense navale, mais cette dernière doit être une réserve pour le Gouvernement. Les trois sous-marins nucléaires sont insuffisants pour notre marine de guerre ; pour que cette défense soit efficace, il faudrait sept ou huit sous-marins nucléaires répartis sur la surface du globe.

Ainsi, cela nous assurerait pour l'avenir une dissuasion suffisante et permettrait à notre pays de vivre en paix pour encore de très longues années, ce que nous souhaitons tous. (*Applaudissements.*)

M. le président. A ce point du débat...

La parole est à M. le vice-président de la commission des finances.

M. Yvon Coudé du Foresto, vice-président de la commission des finances. Monsieur le président, nous avons entendu tous les rapporteurs. Je propose de renvoyer la suite du débat à cet après-midi, quinze heures.

M. le président. C'est ce que j'allais vous proposer. Il n'y a pas d'opposition?...

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à quinze heures cinq minutes, sous la présidence de M. Etienne Dailly.*)

**PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY,
vice-président.**

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale.

Nous reprenons l'examen des dépenses militaires et des budgets annexes des essences et des poudres.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

M. André Monteil, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai tant de fois pris la parole devant cette assemblée au sujet des problèmes qui nous préoccupent que j'aurais pu me dispenser d'ajouter quelques réflexions aux exposés qui ont été faits ce matin par nos rapporteurs.

J'aurais pu être un président muet mais, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans la situation où se trouve le Sénat, dans les perspectives selon lesquelles il pourrait devenir une assemblée purement consultative chargée de donner son avis sur les problèmes économiques et sociaux, j'ai pensé qu'il était de mon devoir, au moment où nous sommes, de dresser un bilan de la politique militaire qui est suivie depuis un certain nombre d'années et, le cas échéant, de formuler un certain nombre d'avertissements qui pourraient être salutaires à notre pays.

Un examen des chiffres ne présente qu'un seul intérêt, mais il est de taille, celui de constater que les programmes à long terme ne sont respectés ni dans leurs délais ni dans leur volume ni même dans leur composition qualitative.

Les crédits d'équipement du titre V, établis dans l'hypothèse d'une impasse budgétaire globale de 1.500 millions de francs, entraînaient déjà des bouleversements assez considérables, suppressions, ajournements, étalements, dans la réalisation de la seconde loi de programme d'équipement militaire et, en conséquence, dans la constitution de nos forces armées au niveau prévu. Que dire après les abattements forfaitaires décidés, qui représentent 400 millions de francs pour le budget des armées?

Etant donné que les dépenses de fonctionnement sont difficilement compressibles puisqu'elles correspondent aux soldes du personnel militaire, aux salaires des ouvriers, aux vivres, aux transports, on peut penser que les réductions porteront sur « nos ambitions du moment » quant à notre équipement militaire.

Le 29 octobre, dans une conférence de presse, M. le ministre des armées disait : « Je ne veux pas cacher que le budget des crédits militaires pour 1969 est très tendu, c'est-à-dire que nous ne pourrions pas encaisser les événements imprévus, quels qu'ils soient, qu'il s'agisse de surprises techniques défavorables ou qu'il s'agisse de surprises économiques, par exemple de hausses de prix ». J'ai l'impression que M. Messmer, à la suite des décisions de ces derniers jours, va encaisser deux surprises défavorables : une nouvelle réduction de ses crédits et une nouvelle hausse des prix.

M. Pierre Messmer, ministre des armées. C'est possible.

M. André Monteil, président de la commission des affaires étrangères. Dès lors, le problème fondamental qui se pose est le suivant : est-ce que les moyens que nous pouvons constituer sont à la mesure de la politique de défense que le Gouvernement a définie ? Est-ce que les forces correspondront aux missions ?

Quelles sont ces missions ? « Nous devons être simultanément en mesure, indiquait expressément l'exposé des motifs de la deuxième loi de programme d'équipement militaire, de détruire dans les plus brefs délais les objectifs ennemis au moyen des

armes nucléaires les plus puissantes, de nous opposer aux tentatives d'invasion ennemies, de maintenir la cohésion et la volonté de la résistance de la Nation.

« En conséquence, notre organisation militaire est caractérisée par un ensemble cohérent et équilibré comprenant des forces nucléaires stratégiques, des forces de manœuvre, des forces de défense opérationnelle du territoire ».

Essayons de faire un bilan sur ces trois points. La seule force nucléaire stratégique dont nous disposions actuellement est la force aérienne constituée par les soixante-deux bombardiers du type *Mirage IV* porteurs de bombes à fission d'une puissance totale de soixante kilotonnes. Bien que l'appareil soit adapté au vol et aux bombardements à très basse altitude, ce qui augmente son efficacité en lui permettant de franchir avec plus de succès les défenses adverses, il est permis de penser que cette force stratégique de la première génération sera bientôt dépassée.

Elle devait être suivie par la force de la seconde génération, par des fusées de portée intermédiaire sol-sol balistiques stratégiques dont la mise en condition opérationnelle était prévue pour 1971. D'ores et déjà, un retard d'au moins six mois a été enregistré dans la fabrication des missiles, et l'ajournement de la prochaine campagne d'expérimentation dans le Pacifique ne manquera pas d'accroître ce retard. (*M. le ministre des armées fait un geste de dénégation.*)

De nombreuses objections ont été formulées par notre assemblée à l'encontre de ce programme, car, étant donné la portée limitée de l'engin S. S. B. S., 2.400 kilomètres, on peut se demander quels sont les pays à l'égard desquels il pourrait exercer un rôle de dissuasion.

Pour le sous-marin nucléaire lanceur d'engins, qui devait lui aussi être opérationnel en 1971, il convient d'exprimer les mêmes craintes en ce qui concerne les délais. D'une part, les experts estiment que la force stratégique fondée sur les sous-marins devrait comporter, pour être vraiment dissuasive, au moins cinq unités compte tenu des immobilisations inévitables et de l'aire géographique à couvrir. D'autre part, ils insistent sur l'importance de l'environnement pour la mise en œuvre du sous-marin, qu'il s'agisse des bases, de l'escorte et de la protection. Aussi peut-on croire que, sur ce plan-là aussi, notre prétention à la dissuasion ne sera pas de sitôt obtenue.

Deuxième point du bilan : les forces de manœuvre et d'intervention extérieure. Ces forces devaient comprendre d'abord un corps de bataille aéro-terrestre, puis des forces aéro-navales d'intervention. Au départ, nos ambitions pouvaient paraître modestes puisqu'elles se limitaient à la mise en condition de cinq divisions blindées mécanisées et d'une division d'intervention. Déjà, dans le rapport sur l'exécution de la loi de programme rédigée au mois d'août dernier, on pouvait lire que : « Quelques programmes de matériel terrestre ont dû être réduits ou retardés pour des raisons techniques et financières. »

Que dire après les nouvelles restrictions ? Notre rapporteur, M. de Chevigny, a précisé que les mille chars A. M. X. 30 prévus pour la fin du plan n'existeraient qu'en 1974, si tout va bien. Cent trente hélicoptères de manœuvre étaient prévus ; on peut espérer en 1969 la livraison de douze appareils. Bref, le retard moyen peut être estimé, pour les matériels fondamentaux de l'armée de terre, à deux ou trois ans.

Mais même si le plan avait été respecté, j'appelle votre attention, mes chers collègues, sur le caractère assez irréel d'une politique qui prétendrait assurer la protection du territoire national dans le cadre d'une politique rigoureusement indépendante avec cinq ou six divisions face à un agresseur de grande ou moyenne capacité.

Pour les forces aériennes, nous disposons aujourd'hui de cent quatorze intercepteurs, qui seront maintenus en ligne jusqu'en 1971 en attendant l'arrivée du nouvel appareil *F1*. Or dans le cadre même du projet de budget arrêté avant les décisions d'austérité, la commande du *F1* avait été réduite de quarante à trente appareils. Nos forces aériennes tactiques comportent deux cent soixante-dix appareils à réaction. Le *Jaguar* devrait venir remplacer une partie de ces forces après 1971. Dans les nouvelles perspectives la série du *Jaguar* sera-t-elle lancée comme prévu vers le milieu de 1969 ? L'excellent rapport de M. Taittinger fait apparaître qu'à la fin de 1970 l'armée de l'air disposera seulement des deux tiers des appareils qui avaient été estimés indispensables.

Il en va de même pour le transport aérien tactique et logistique. En fin de plan, nous devrions posséder trente-six *Transall* et quatre-vingt-dix *Nord 2501* vieilliss. Ce plan sera-t-il tenu ? Et même s'il est tenu, ce qui paraît maintenant douteux, on peut affirmer sans crainte d'erreur qu'il est loin de correspondre aux besoins assignés à notre flotte aérienne de transport.

Le bilan est aussi médiocre pour ce qui concerne les forces aéro-navales d'intervention. Les missions d'action extérieure reposent essentiellement sur la flotte dite « conventionnelle »

articulée autour des porte-avions et de leur escorte anti-aérienne et anti-sous-marine. Depuis des années nous avons appelé l'attention du Gouvernement et de l'Assemblée sur l'importance d'une flotte logistique adaptée aux missions. Cela est d'autant plus nécessaire depuis que la France, repliée sur l'hexagone, ne dispose plus de bases navales outre-mer. Or, il faut bien dire que, dans le domaine de la flotte, depuis des années nous vivons sur l'acquis des années antérieures à 1958. La plupart de nos bâtiments escorteurs d'escadre, escorteurs rapides, avisos escorteurs, escorteurs côtiers, se trouveront hors d'âge à partir de 1975-1976. Comment assurer leur relève ? Ce n'est certes pas avec les mesures drastiques qui apparaissent dans le budget pour 1969 : suppression du programme *Achéron* — transport de munitions et de missiles — nouvelle réduction de la cadence de sorties des corvettes, nouvel ajournement du sous-marin chasseur de sous-marins, suppression de toute nouvelle commande de l'hélicoptère de manœuvre *Super-Frelon* et, pour couronner ces mesures concernant le matériel, dissolution de la force amphibie d'intervention. En fait, les tranches navales sont très minces, pour ne pas dire inexistantes. Dans les perspectives actuelles, nos forces aéro-navales risquent de n'être plus, à bref délai, en mesure de remplir efficacement les missions qui leur sont assignées.

Quant au troisième terme du bilan, la défense opérationnelle du territoire, on peut dire qu'il constitue l'aspect le plus déficient de notre défense. M. le ministre des armées paraît plus optimiste quand, interrogé sur ce point, il estime que la défense opérationnelle du territoire est particulièrement bien traitée puisque, d'une part, dix escadrons de gendarmerie mobile ont été créés en 1968, cependant que cinq autres vont l'être en 1969 et que, d'autre part, 170 millions de francs sont ou étaient prévus pour la modernisation des transmissions du réseau intérieur.

Monsieur le ministre, vous semblez confondre, pour les besoins de la cause, le maintien de l'ordre et la défense opérationnelle du territoire. La « D. O. T. », c'est avant tout l'armée de réserve destinée à alimenter le corps de bataille et à assurer en profondeur la défense du territoire national. Or, nos unités de D. O. T. sont très insuffisantes en nombre et très localisées dans leur implantation. Tout ce que vous avez prévu pour 1969 est un regroupement entre les unités alpines et certaines unités non alpines de la septième région militaire, de manière à former une deuxième brigade alpine qui, selon votre expression, sera « engerbée » avec la première, constituant une division alpine sans pour autant qu'il y ait augmentation d'effectifs.

Nous croyons pouvoir dire que la défense opérationnelle du territoire est encore à l'état de balbutiement et que, sur ce plan encore, le bilan fait apparaître que nos forces ne répondent pas aux missions.

Dans l'exposé des motifs de la loi de programme que j'ai citée il y a quelques instants, le Gouvernement exprimait son ambition de former un ensemble cohérent et équilibré à partir de ces trois catégories de forces, dont je viens de faire un bilan, hélas ! assez décevant.

En réalité, la politique suivie durant la période couverte par les deux lois de programme n'a pas réalisé un ensemble équilibré, mais plutôt un ensemble déséquilibré. Pourquoi ? Parce que, dans le cadre de la doctrine définie par le chef de l'Etat, les forces nucléaires, plus connues sous l'expression commune de « force de frappe », se sont vu attribuer la priorité des priorités, le cas échéant au détriment des forces conventionnelles. Tout s'est passé comme s'il fallait réaliser de toute urgence et à n'importe quel prix une gamme très diversifiée de vecteurs nucléaires : avions, missiles, sous-marins et maintenant engins tactiques de l'armée de terre *Pluton*.

Sommes-nous du moins parvenus à disposer d'une force de dissuasion efficace ? Nous avons souvent dit dans cette assemblée que nous ne croyions guère à la thèse officielle de la dissuasion proportionnée, selon laquelle point ne serait besoin, pour parvenir à la sécurité, d'un arsenal équivalent à celui de l'agresseur éventuel puisque, selon cette thèse, il suffirait pour retenir l'agresseur que la perspective des dommages qu'il pourrait éventuellement subir de notre part soit mise en balance avec les avantages que lui procurerait notre propre destruction.

Je ne reviens pas sur le caractère irréal de cette thèse, souvent combattue. Je me bornerai à signaler que la mise en œuvre des forces nucléaires stratégiques implique un accompagnement, un environnement qui, pour ce qui nous concerne, est manifestement insuffisant.

La couverture par radar du territoire national, dont dépend la capacité de riposte, ne peut être assurée sans la couverture du réseau « O. T. A. N. ». D'ailleurs — j'ouvre ici une parenthèse — par nécessité nous pratiquons encore, dans les domaines essentiels, une certaine coopération dans le cadre intégré de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

La sécurité ne peut reposer uniquement sur les forces nucléaires stratégiques, car, dans le cas d'un pays comme le nôtre, une telle doctrine impliquerait la stratégie du tout ou rien, c'est-à-dire le recours immédiat aux destructions massives, peu crédible puisqu'il signifierait pour l'adversaire éventuel peut-être des blessures graves, mais pour nous, en tout cas, la certitude de l'anéantissement. En réalité, aujourd'hui comme hier, il est difficile d'envisager notre sécurité en la dissociant du problème de nos alliances.

Tout le monde sent bien, consciemment ou inconsciemment, que notre sécurité dépend de la protection atomique de nos alliés américains et de l'ensemble formé par les forces conventionnelles de l'O. T. A. N. C'est même, monsieur le ministre, ce que le Gouvernement français reconnaît implicitement puisqu'il accepte, sans éprouver de craintes excessives pour l'avenir immédiat du pays, les suppressions de programmes, les retards, les ajournements qui sont la marque de son budget militaire.

C'est ici que vous me permettez de produire quelques réflexions sur l'axiome de l'indépendance nationale qui paraît inspirer le Gouvernement dans le domaine de la sécurité. Personne, je suppose, n'est ici l'avocat de la dépendance. Tout homme politique ayant le sens de la dignité et de l'intérêt du pays doit rechercher pour celui-ci la liberté de décision et de choix la plus efficace.

Mais le problème est de déterminer où se situe la véritable indépendance. Est-ce dans la solitude impuissante ou, au contraire, dans l'appartenance librement acceptée à des communautés plus larges que la nation en vue de la survie et du progrès ?

En matière de sécurité, revendiquer l'indépendance absolue, c'est prétendre que la nation peut dans n'importe quelle circonstance faire face à n'importe quel danger, assumer sa propre défense et protéger ses intérêts dans n'importe quelle forme de conflit. Une défense autonome doit donc posséder un armement complet, doté de tous les instruments offensifs et défensifs que la tactique moderne a créés aux divers niveaux de la puissance : armes de guérilla, armes conventionnelles, armes atomiques.

Le concept débouche nécessairement sur la stratégie « tous azimuts » ; excusez-moi de reprendre l'expression qui appartient au général Ailleret. Cette stratégie « tous azimuts » qui paraît bien être ou avoir été une de nos ambitions du moment en matière d'équipement militaire, cette stratégie signifie qu'après les forces stratégiques de la première génération, avions porteurs de bombes, de la deuxième, engins sol-sol-balistiques-stratégiques, de la troisième, sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, il faut envisager une quatrième génération constituée par des engins intercontinentaux sol-sol-longue portée, voire une cinquième représentée par les satellites, avec les implications défensives que tout cela comporte, c'est-à-dire la constitution de systèmes de défense anti-engins.

C'est s'engager dans une voie sans issue, comme le démontre un très intéressant article du général Combaut, dans la *Revue de défense nationale* de novembre 1968, que M. Coudé du Foresto a amplement cité ce matin.

« Des raisons politiques, économiques, militaires, psychologiques permettent de penser que plus les armes sont puissantes et plus grande leur portée, plus grands doivent être le potentiel démographique et la richesse des nations qui prétendent se servir d'elles, et plus étendu leur territoire. » C'est une citation de l'article du général Combaut.

Raisons politiques ? La sécurité à l'âge nucléaire ne se fonde solidement que sur l'immensité des ressources et de l'espace.

Raisons économiques ? Seules de grandes concentrations de puissances économiques et industrielles pourraient tenir leur rang dans un monde où s'affronteraient forces spatiales et armements planétaires.

Raisons militaires ? Une loi demeure, que rappelait ce matin M. Coudé du Foresto : la portée des armes décide toujours souverainement des dimensions à donner au rayon des places fortes ou à l'étendue des ensembles fortifiés ; les dimensions de ce système dépasseraient très largement les dimensions de notre pays.

Raisons psychologiques ? Doter la France d'un système tous azimuts aboutirait à de tels déséquilibres financiers, à un tel écrasement de l'économie que cette entreprise provoquerait la révolte de l'intérieur.

En bref, notre opinion est que la défense tous azimuts est une entreprise inconcevable à l'échelle de la France. La sécurité de la France, il faut la concevoir dans le cadre d'un système plus vaste de sécurité collective. C'est bien ce que vous reconnaissiez encore en 1964, lorsque, dans l'exposé des motifs dont j'ai cité déjà plusieurs passages, vous précisiez : « L'action de nos forces serait en principe conjuguée avec celle de nos alliés. »

La véritable indépendance pour notre pays ne consiste pas à jouer une partie solitaire car la France, par nature, ne peut

pas survivre dans le neutralisme, mais à peser du poids de sa véritable puissance et de sa volonté dans les décisions communes. La sécurité implique des moyens adéquats tant dans le domaine conventionnel que dans le domaine nucléaire. La dissuasion suppose une panoplie nombreuse et diversifiée, depuis les armements les plus classiques jusqu'aux engins thermonucléaires ; mais, pour être valable, un système de défense ne doit pas sacrifier une partie des moyens à l'autre.

Nous voulons bien admettre avec le Gouvernement que, dans le système d'alliances qui est le nôtre, il n'est pas bon que la décision nucléaire appartienne au seul dirigeant de la nation la plus puissante, c'est-à-dire le président des Etats-Unis d'Amérique. Par conséquent, il faut reconnaître que la force nucléaire française, bien qu'elle représente un apport quantitativement faible à l'équilibre global des forces, pourrait donner autorité à la France pour participer à l'élaboration des plans stratégiques et être partie prenante aux décisions suprêmes. Mais il fallait concevoir cette force nucléaire comme un prélude, ou, à la rigueur, un préalable à la constitution d'une force stratégique européenne, en union avec la Grande-Bretagne et dans le cadre plus général de l'Alliance atlantique.

Telle était l'orientation de notre commission lors de l'examen de la première loi de programme des équipements militaires.

Malheureusement, les déclarations et les décisions unilatérales du Gouvernement français qui ont accompagné la réalisation prioritaire de notre force de frappe ont donné à croire que l'effort nucléaire français se développait comme un substitut à l'Alliance plutôt que comme une tentative pour la rééquilibrer.

Nous avons laissé se développer toutes les incertitudes sur l'automatisme ou même sur la probabilité de notre engagement. Nous nous sommes retirés de l'O. T. A. N. Nous avons exigé le départ des forces alliées de notre territoire. Une politique n'est bonne que si elle est exemplaire. Or, le départ des forces alliées des pays voisins découvrirait toute l'Europe occidentale. L'attitude de la France, de l'avis de nos partenaires, a causé un grave préjudice à la sécurité collective, ainsi que le général Lemnitzer l'a indiqué le 16 octobre à Lisbonne dans une déclaration dont j'extrait les passages suivants :

« Du point de vue militaire, a dit le responsable de la défense en Europe occidentale, nos relations avec la France restent ambiguës. Bien que certains progrès aient été faits pour éclaircir la position française et que les Français continuent à être coopératifs à beaucoup d'égards, l'impossibilité de déterminer l'étendue de la coopération française dans des éventualités données nous oblige, nous, militaires, à apporter d'importants changements à nos plans de défense. Au cas où nous ne pourrions pas disposer des forces terrestres et aériennes françaises, des installations françaises et du droit de survol, d'autres nations de l'O. T. A. N. devraient étirer davantage leurs forces et accepter les risques inhérents à une situation défensive de leurs forces, déjà à la limite, dans le centre de l'Europe. En fin de compte, par suite de cette situation, les alliés seraient obligés, en cas d'agression, d'engager leurs réserves — y compris les armes nucléaires — à un stade plus proche du début d'un conflit. »

Cette déclaration du responsable suprême en Europe n'appelle, me semble-t-il, aucun commentaire. Votre doctrine militaire, fondée sur l'axiome de l'indépendance nationale, supposait que le temps était révolu où la France devait orienter ses efforts en fonction d'une menace principale, que la menace de type stalinien qui avait justifié notre participation à l'O. T. A. N. était définitivement écartée, qu'en raison de son caractère intégré le système de l'O. T. A. N. pouvait se révéler dangereux.

Au fil des années, et naguère encore, en Turquie, nous avons entendu développer le thème des « deux hégémonies » mises sur le même plan, également condamnables, également contestées. La politique de détente, si désirable en soi, a pu apparaître comme un substitut aux efforts de sécurité collective et non pas comme un complément.

Or, monsieur le ministre, il faut toujours se garder de spéculer sur les intentions supposées de l'adversaire pour envisager plus froidement ses possibilités. C'est dans ces conditions que, dans le ciel du mois d'août, a éclaté le coup de tonnerre de Prague dont tous les gouvernements du monde libre, et même certains autres, ont tiré quelques enseignements.

L'occupation de la Tchécoslovaquie a montré combien pouvait être rétrécie la période de pré-alerte et à quel dangereux déséquilibre des forces conventionnelles on était parvenu en Europe. L'occupation de la Tchécoslovaquie, les menaces à l'égard de la Yougoslavie, de la Roumanie, de la République fédérale d'Allemagne ont fait craindre le développement du principe réaffirmé par l'Union soviétique qu'elle avait le droit d'intervenir, au besoin par la force des armées, dans la communauté socialiste pour maintenir le *statu quo*, sans d'ailleurs préciser qu'il y ait une limitation géographique à la notion de communauté socialiste.

Le deuxième événement qui doit nous faire réfléchir, c'est le

développement de la puissance soviétique en Méditerranée et l'implantation de forces ou de techniciens soviétiques dans les pays riverains. Je ne vous infligerai pas, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen de ce gros dossier qui pourrait, à lui seul, constituer un ouvrage, un livre blanc ou un livre noir. Ce sont les avertissements du Sénat, depuis 1960, sur les dangers qu'il y aurait, non seulement à abandonner Mers-el-Kébir, mais à admettre la possibilité pour d'autres de s'y installer.

Il serait amusant ou triste, selon l'humeur de chacun, de relire ici ce qui a été dit depuis 1960 sur ce sujet. Je ne ferai que deux citations.

En 1961, je disais, en conclusion de mon rapport sur le budget de la marine : « Depuis la fin de la guerre, Mers-el-Kébir et Lartigue ont coûté une somme équivalente à 1.220 millions de francs, 122 milliards d'anciens francs, auxquels on doit ajouter des crédits O. T. A. N. de l'ordre de 200 millions de nouveaux francs. La nation a été conviée à investir ces sommes immenses pour la raison maintes fois proclamée que le complexe Mers-el-Kébir-Lartigue était indispensable pour la maîtrise du bassin occidental de la Méditerranée, pour la sécurité de la France.

« Que va-t-il advenir de cet ensemble, le plus moderne dans la chaîne des bases françaises ? Peut-on raisonnablement, peut-on honnêtement croire au maintien d'une présence qui, dans le processus du dégagement, ne serait garantie que par un papier fragile ?

« Sans avoir à se référer aux déboires subis au Maroc et en Tunisie, Etats liés cependant à notre pays par des accords de particulière coopération, peut-on imaginer que des hommes alliés à une idéologie totalitaire puissent avoir de cesse qu'ils ne nous aient chassés d'une précaire position ?

« De plus, ces totalitaires sont, par nature, liés aux adversaires du monde libre. Peut-on envisager, car c'est le problème fondamental, le cœur tranquille, que les navires et les avions de l'Est puissent un jour utiliser Mers-el-Kébir et Lartigue ? Ce qui était un atout majeur pour nous deviendrait un atout majeur contre nous. La France, plus forte qu'on ne veut le dire, ne peut l'accepter. »

Monsieur le ministre, vous étiez déjà au banc où vous vous trouvez maintenant et, dans votre réponse qui figure au *Journal officiel* du 17 novembre 1961, page 1601, vous répondiez d'une manière très brève, mais catégorique : « Pour Mers-el-Kébir, je serai plus bref encore et tout aussi catégorique. Je reprends à dessein les mots qui ont été prononcés par M. Monteil et par M. Le Bellegou. Quelle que soit la solution politique à laquelle nous parviendrons en Algérie, il est nécessaire que nous demeurions à Mers-el-Kébir, et nous y demeurerons. »

En 1967, l'an dernier — ce sera ma seconde et dernière citation — au moment où le Gouvernement avait décidé l'évacuation de la base, très objectivement j'avais produit devant cette assemblée les arguments du Gouvernement qui pouvaient justifier, du moins à ses yeux, cette mesure, et je disais : « Ces arguments ne manquent pas de valeur et il faut bien admettre qu'à partir du jour où l'Algérie devenait indépendante et que la stratégie de dissuasion nucléaire excluait toute idée de « repli impérial » en dehors de l'hexagone métropolitain, Mers-el-Kébir perdait beaucoup de son importance. A cette réserve près seulement, mais elle est capitale : si la base de Mers-el-Kébir n'est plus une pièce maîtresse dans le jeu de la France, elle peut devenir une pièce maîtresse du jeu contre la France. S'il est vrai que, de nos côtes méridionales, nous pouvons assurer la surveillance et l'intervention en direction du Sud, inversement il faut admettre que l'occupant de Mers-el-Kébir pourra assurer la surveillance et l'intervention en direction du Nord, c'est-à-dire de la France.

« Quel sera cet occupant, demain ou plus tard ? Déjà, le gouvernement algérien, soutenant que l'évacuation de la base porte un coup à l'économie oranaise, réclame notre aide financière en vue d'une reconversion. Puisse Mers-el-Kébir ne pas devenir un nouvel instrument de chantage politique, aux termes duquel ce qui fut une grande base française ne serait plus qu'un avant-poste privilégié des nouveaux protecteurs de la révolution algérienne ! »

Monsieur le ministre, voilà ce que le Sénat vous a dit et, encore une fois, je simplifie beaucoup le bilan de nos interventions. Faut-il penser que, dans la perspective qui voudrait réduire notre assemblée à un rôle simplement consultatif, on veuille faire taire une voix qui, dans ce domaine aussi, a été la voix de la sagesse et la voix de la patrie ?

Les conclusions du conseil des ministres de l'O. T. A. N. qui s'est réuni au mois de novembre à Bruxelles, après les événements de Tchécoslovaquie et l'évolution du rapport des forces en Méditerranée, ont été que, sans renoncer à l'objectif de la détente et retourner à la guerre froide, il fallait repenser le processus de la détente, se garder de la considérer comme un substitut aux efforts de sécurité qui en sont le préalable nécessaire et ne pas faire de la détente à tout prix.

Il nous paraît qu'il se produit depuis quelques semaines une certaine évolution de la politique française, évolution heureuse dont témoigne l'entretien cordial de M. Debré et de M. Johnson à Washington, les félicitations du général de Gaulle au président désigné Nixon, l'échange de télégrammes entre le général de Gaulle et le président Johnson à la suite de la décision de la France de ne pas dévaluer. Il y a surtout la déclaration de M. Michel Debré au conseil des ministres de l'Alliance atlantique, toute assortie qu'elle soit de circonlocutions restrictives : au-delà de 1969, la France restera membre de l'Alliance.

Il faut poursuivre dans ce sens. En attendant la transformation de l'O. T. A. N. sur de nouvelles bases, il convient de préciser et de développer les plans de coopération visant à conjuguer l'emploi de nos forces nucléaires et conventionnelles avec celles de nos alliés.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, le problème du budget militaire proprement dit est dépassé. Une analyse des chiffres, pour incertaine qu'elle soit dans les circonstances actuelles et compte tenu des coupes sombres qui vont être effectuées dans les programmes inspirés par nos ambitions du moment, ne pourrait que faire apparaître le décalage entre nos objectifs et nos moyens.

C'est à tort, je le dis, que l'on range automatiquement nos dépenses militaires parmi les dépenses improductives. Elles ne sont pas plus improductives pour la nation que ne le sont les frais d'assurances pour un particulier. Mais le caractère improductif des dépenses militaires s'apprécie à l'efficacité obtenue dans le domaine de la sécurité et de la survie. En fait, à l'occasion de cette discussion, il est clair que notre politique militaire doit subir une révision déchirante. Il faut revoir la doctrine même sur laquelle elle se fonde.

La crise du franc a fait apparaître combien grande est la solidarité entre les systèmes monétaires. Une crise politique majeure démontrerait, hélas ! trop tard, que la solidarité dans le domaine de la défense est absolument nécessaire et qu'il est vain de prétendre l'asseoir sur le concept orgueilleux de la solitude nationale. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des armées.

M. Pierre Messmer, ministre des armées. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, un budget est ou du moins devrait être l'expression au plan financier d'une politique adaptée à la conjoncture.

Les crédits militaires pour l'année 1969 dont le Gouvernement demande le vote au Sénat me paraissent, en dépit de certaines critiques, répondre à cette définition. La politique de défense du Gouvernement qui a été rappelée fréquemment ce matin et même au début de cet après-midi, tantôt pour l'approuver, tantôt pour la discuter et parfois pour la repousser, a été clairement définie — M. le président Monteil le rappelait tout à l'heure — dans l'exposé des motifs qui précède le deuxième projet de loi de programme débattu et voté à la fin de l'année 1964. M. Monteil, dans son discours, faisait référence à la définition des moyens qui se trouvent dans l'exposé des motifs. Je ferai référence à la définition de la politique et je cite : « Cette politique a pour but de maintenir la paix sans rien concéder qui compromette l'indépendance, la sécurité et l'intégrité de la patrie. »

Je suis persuadé que rien ne permet aujourd'hui de remettre en cause ces principes sur lesquels les hommes qui sont sincèrement soucieux de la défense nationale peuvent aisément s'accorder. De cette politique de défense nous avons déduit un plan qui définit les missions des armées, leur organisation et leurs moyens en hommes et en armes.

La réalisation des principaux armements, nucléaires ou non, exigeant des crédits et des délais tels qu'ils dépassent largement un exercice budgétaire, il a paru nécessaire d'organiser ces programmes par des lois couvrant une période de plusieurs années. Une première loi de programme avait été votée à la fin de 1960 et couvrait la période se terminant au 31 décembre 1964. Une seconde loi de programme intéresse la période allant du 1^{er} janvier 1965 au 31 décembre 1970. C'est dans ce cadre politique, militaire et financier, que s'est inscrit notre projet de budget pour 1969.

Sur les chiffres je serai très bref car chaque sénateur peut en trouver le détail dans les documents budgétaires qui ont été distribués. Il peut également en trouver l'analyse ou même, s'il le désire, la synthèse dans les rapports de documentation de votre commission des finances et de votre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

L'Assemblée nationale a voté les crédits militaires au niveau de 26.363 millions qui étaient répartis presque également, à très peu près, entre les dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire, on l'a rappelé, les soldes et les salaires, l'alimentation, l'habillement, l'entretien du personnel et son instruction d'une part, et, d'autre part, les dépenses d'investissement qui sont, dans les

armées, pour l'essentiel des dépenses d'armement, les fabrications d'armement et, pour l'accessoire, des dépenses d'infrastructure.

Les crédits militaires, établis à ce niveau de 26.363 millions, représentent, on l'a dit, 17,82 p. 100 du budget de l'Etat et 4,08 p. 100 du produit national brut estimé, proportions qui sont en diminution constante d'année en année depuis dix ans.

Après la première lecture du budget — et c'est le fait nouveau qui s'est produit avant que ce budget ne vienne en discussion devant le Sénat — l'Assemblée nationale, sur proposition du Gouvernement, a décidé un abatement de 2.900 millions sur l'ensemble des crédits du budget de l'Etat.

Dans cet abatement de 2.900 millions, les économies à réaliser par le ministre des armées s'élèvent à 400 millions, chiffre considérable certes, mais dont je dois reconnaître qu'il est, par rapport à 2.900 millions, un peu moins fort que la proportion des crédits militaires dans le budget de l'Etat.

Pour l'essentiel, nous avons décidé d'annuler la campagne de tir qui avait été décidée en principe pour l'année 1969 au Pacifique. Cette décision représente à elle seule une économie qui dépasse, avec environ 220 millions, plus de la moitié de l'abatement qui nous était imposé.

Les conséquences ne sont pas exactement celles que j'ai trouvées dans les rapports et dans les exposés oraux des rapporteurs et du président de la commission, que j'ai écoutés avec beaucoup d'attention. Peut-être parce que le Sénat n'a pas eu le temps de m'entendre en commission depuis cette décision, j'ai l'impression que les conséquences de cette annulation ont été mal interprétées et je profite de l'exposé que je fais maintenant pour les préciser avec autant de clarté que possible, dans un sujet que chacun sait secret.

L'annulation de la campagne 1969 n'entraînera aucun retard dans notre programme d'armement nucléaire tel qu'il est défini et voté au titre de la deuxième loi de programme et tel qu'il se trouve dans les crédits militaires pour 1969.

En effet, les différents types d'armes nucléaires dont la fabrication a été prévue au titre de la deuxième loi de programme — et je rappelle que ce sont la tête nucléaire de l'engin sol-sol-balistique-stratégique, la tête nucléaire de l'engin mer-sol-balistique-stratégique et l'arme nucléaire tactique sous sa forme *Pluton* et sous sa forme aéroportée — ces trois types d'engins nucléaires ont déjà été essayés avec succès et souvent à plusieurs reprises au centre d'essais du Pacifique au cours des deux dernières campagnes. Par conséquent, nous ne perdons absolument pas de temps dans la réalisation de ces systèmes d'armes.

Ce qui était prévu dans la prochaine campagne, celle de 1969, c'était de commencer à faire les premiers pas dans la voie d'un armement thermonucléaire, armement qu'il faudra faire pour beaucoup de raisons, les unes militaires, les autres économiques, car cet armement coûte, à puissance égale, moins cher que l'armement à fission. Mais c'est un armement dont la réalisation n'est pas prévue dans la deuxième loi de programme et ne pourra l'être que dans la troisième loi qui, comme vous le savez, n'a pas encore été présentée au Parlement.

Par conséquent, cette décision que nous avons prise aura des conséquences en ce qui concerne nos programmes d'armement thermonucléaire ; elle n'en a pas sur les programmes d'armement actuellement en cours de réalisation.

Pour le surplus des économies à réaliser, c'est-à-dire environ 180 millions de francs, nous les avons réparties à peu près également entre les dépenses de fonctionnement du titre III sans, d'ailleurs — je tiens à le souligner devant l'assemblée — toucher sensiblement aux effectifs, mais en touchant à diverses dépenses de fonctionnement et en demandant aux cadres d'activer un effort pour le rééquilibrage de la caisse de sécurité sociale militaire qui est, vous le savez, en déficit.

D'autre part, pour l'autre moitié, c'est-à-dire pour 90 millions, nous réaliserons des économies sur le titre V, économies qui sont pour l'essentiel prises sur l'infrastructure par des retards que nous considérons comme admissibles dans nos dépenses d'infrastructure alors que nous n'avons pas voulu sacrifier les fabrications d'armement.

Voilà des informations qui m'avaient été demandées ce matin sur cette économie supplémentaire de 400 millions décidée par le Gouvernement, économie dont l'impact essentiel, vous pouvez le constater, porte sur le centre d'essais du Pacifique.

Je serai très bref sur un problème qui semble préoccuper plusieurs rapporteurs, celui de la répartition des crédits sur les trois armées. Très franchement, je dois dire que cette répartition vue à travers le budget n'est pas significative et d'année en année, elle est de moins en moins significative car elle fait abstraction des sommes importantes et parfois très importantes inscrites à la section commune pour les armes nucléaires et pour les engins porteurs d'armes nucléaires. Dans le cas de la marine, cela signifie, par exemple, que tout ce qui est destiné à l'armement des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins est inscrit à la section commune et non pas à la section marine. La même

remarque peut être faite pour l'armée de l'air en ce qui concerne les engins sol-sol-balistique-stratégique. On conviendra que parler de proportion et de répartition des crédits dans ces conditions comporte quelques risques d'erreurs.

En revanche, il m'a paru intéressant de faire calculer les crédits affectés à l'étude, à la fabrication et à l'entretien des divers systèmes d'armes nucléaires stratégiques et tactiques quelle que soit l'armée à laquelle ils sont affectés.

Ces crédits dépassent de très peu six milliards, 5 milliards pour les fabrications d'armement et l'infrastructure pour l'environnement, un milliard au titre III pour l'entretien et le fonctionnement. Au point de vue des proportions, ces crédits rectifiés après l'économie de 400 millions dont je parlais tout à l'heure représentent environ 23,7 p. 100 des crédits militaires, donc un peu moins du quart des crédits militaires dans leur ensemble et un tout petit peu plus de 40 p. 100 des crédits du titre V.

J'en viens aux critiques ou aux questions contenues, parfois implicitement, dans les rapports ou qui ne manqueront pas d'être formulées dans les interventions qui suivront mon exposé.

La question qui vient d'abord à l'esprit est de savoir si nous devons revoir fondamentalement comme le pense le président Monteil, notre politique de défense, en raison des actions militaires qui ont été menées par le camp soviétique depuis l'été dernier. Sur le fond, sur le jugement à porter sur ces actions, je crois qu'il est facile, ici, de trouver un accord unanime ou presque unanime. Nous avons tous condamné l'invasion de la Tchécoslovaquie par les forces dites du Pacte de Varsovie dans lesquelles se trouvaient d'ailleurs, il n'est pas inutile de le rappeler, des divisions allemandes de l'Allemagne de l'Est.

Nous constatons le renforcement de la marine soviétique en Méditerranée, je tiens à le dire sans pouvoir le condamner à proprement parler pour la raison que la haute mer appartient à tous ceux qui veulent y circuler à la seule condition d'en faire un usage pacifique. Mais cette absence de condamnation *a priori*, ne nous empêche pas de nous interroger sur les raisons de ce renforcement et d'éprouver quelque inquiétude.

Ces faits relativement nouveaux, dont il n'est pas possible de dire qu'ils ont été aussi surprenants qu'on l'a affirmé quelquefois, ces faits en tout cas récents et sérieux, seront certainement évoqués à l'occasion du débat sur la politique militaire qui aura lieu dans quelques jours, jeudi prochain je crois, à l'Assemblée nationale. Je n'irai donc pas au fond du débat et je le regrette, car j'aurais aimé l'engager plus à fond sur le terrain qui avait été choisi par MM. Coudé du Foresto et Monteil. Je tiens seulement à dire que les faits qui ont été évoqués à juste titre ne justifient pas, à mes yeux, la politique de rechange que certains proposent, à laquelle d'autres pensent sans la proposer et qui s'appelle tout simplement la réintégration de nos forces dans l'O. T. A. N.

Je ne voudrais pas sur ce point entrer dans une querelle dogmatique, le stade en est passé. Je pense seulement qu'il n'y a pas d'intégration possible — M. Monteil le constatait en le regrettant — dans le domaine des forces nucléaires. Or c'est précisément dans ce domaine que les problèmes les plus graves se posent pour nos alliés, pour nous et pour ceux qui ne sont pas nos alliés et que, depuis dix ans, nous avons fait les plus importants progrès.

J'observe à ce propos que la réalisation de nos programmes d'armement stratégique est considérée par tous avec objectivité, même par ceux qui n'approuvent pas sans réserve la politique militaire du Gouvernement. Peut-être devrais-je faire une exception, à moins qu'ils la fassent eux-mêmes, pour les représentants du parti communiste dont les thèses sont favorables au désarmement nucléaire au moins lorsqu'il s'agit de l'usage interne, car ces thèses ne semblent pas exportables à l'Est du rideau de fer. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Il est bon qu'un sujet aussi grave que celui des armements nucléaires soit traité sans passion et sans préjugé. Notre armement atomique est un fait sur lequel un autre gouvernement que celui auquel j'ai l'honneur d'appartenir ne reviendrait certainement pas car l'expérience montre qu'on ne dépouille pas une armée de ses armes et qu'on ne dépourrait certainement pas l'armée française de ses armes nucléaires sans un accord international de désarmement dont on ne peut pas dire qu'il soit en vue et qu'on peut l'espérer pour demain.

De ce point de vue des armements nucléaires, l'année 1968 est une grande date dans l'histoire militaire de la France car nous avons réussi par deux fois des essais thermonucléaires. A ce propos, puisque d'autres ne l'ont pas fait, je me vois amené à déclarer que si nous avons enregistré des retards sur tel ou tel programme — retards dont je serai amené à dire quelques mots dans cet exposé — pour ce qui est du programme de réalisation d'un armement thermonucléaire essentiel à la fois sur le plan scientifique, sur le plan technique et sur le plan militaire, nous sommes tout à fait dans les délais car nous n'avions jamais espéré et nous n'avions jamais annoncé que nous réussirions une explosion thermonucléaire avant 1968.

Mais nos succès ne sont pas limités aux explosions thermonucléaires du centre d'essais du Pacifique. Nous avons également réalisé plus récemment, le 16 novembre, un tir de fusée M. S. B. S. à partir du *Gymnote*. Cette fusée était destinée à porter une tête nucléaire d'une puissance voisine d'un demi-mégatonne et elle a été essayée avec succès dans le Pacifique au cours du mois d'août. Cela prouve qu'au moins dans ce domaine du sous-marin nucléaire lanceur d'engins nos programmes se déroulent d'une façon cohérente pour aboutir à des armes dont personne n'oserait prétendre aujourd'hui qu'elles seront démodées avant d'entrer en action.

En même temps le Gouvernement démontre, et cela à l'occasion du projet de budget pour 1969, que la priorité accordée aux armes stratégiques est appliquée d'une façon moins brutale qu'on l'affirme parfois. Ce n'est pas tout à fait la priorité des priorités; c'est une priorité qui, comme cela est normal, est appliquée avec discernement puisque nous acceptons un retard de six mois dans la réalisation des systèmes d'armes nucléaires dont j'ai parlé et un retard qui, pour les systèmes d'armement thermonucléaire à venir, pourra varier entre six et douze mois. Nous acceptons ce retard afin de maintenir un financement suffisant des systèmes d'armes classiques. Je sais bien que si cette décision satisfait les uns, elle est pour d'autres un motif supplémentaire de critiques dans la mesure où elle modifie une fois encore les prévisions de notre plan.

Je ne conteste pas et n'ai jamais contesté que nous n'exécutons pas rigoureusement la deuxième loi de programme pas plus que nous n'avons exécuté rigoureusement la première. Il n'y a pas à s'en étonner, moins encore à s'en indigner, car tout plan militaire n'est jamais exécuté à la lettre, ni en temps de guerre, ni en temps de paix. A la guerre, c'est l'ennemi qui oblige, par ses actions ou ses réactions, à modifier les meilleurs plans; les hommes qui ont la responsabilité de commandements militaires le savent bien. En temps de paix, ce sont les contraintes financières, les hausses de prix, les erreurs techniques qui imposent des ajustements, lesquels sont annoncés chaque année par le Gouvernement et discutés par le Parlement au moment des débats budgétaires.

Je n'entrerai pas dans le détail de ces ajustements qui sont contenus dans les rapports déposés par le Gouvernement devant les Assemblées, conformément à la loi. Je dirai seulement que les objectifs que nous nous étions fixés pour la constitution et l'armement de nos forces terrestres, maritimes et aériennes seront atteints dans des délais accrus, mais non prohibitifs, et au prix de dépenses qui, globalement, restent aujourd'hui inférieures aux prévisions.

Cette situation pourrait être améliorée, j'en suis convaincu, mais elle ne pourrait l'être d'une façon substantielle que par une augmentation massive des crédits militaires. L'état de notre économie nationale et de nos finances n'autorise pas cette augmentation massive et j'ai constaté que personne ici ne l'a réclamée, pour les mêmes raisons qui me poussent à penser qu'elle est impossible.

J'ai donc espoir que le Sénat votera les crédits militaires demandés par le Gouvernement pour l'année 1969. (*Applaudissements au centre droit, à droite et sur certaines travées à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Guyot.

M. Raymond Guyot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, en même temps que nous étai soumis le projet de budget 1969 nous avons à examiner le plan d'austérité décidé par le Président de la République et le Gouvernement. La réduction envisagée sur les dépenses militaires n'est qu'une mini-réduction: 400 millions de francs sur un budget qui, pour l'année 1969, dépasse 30 milliards de francs, compte tenu des crédits militaires figurant dans divers budgets, notamment ceux de la recherche et des services du Premier ministre.

Cependant, le fait que cette réduction de 400 millions de francs aura, entre autres, comme conséquence l'annulation de la campagne des tirs thermonucléaires dans le Pacifique, prévue pour l'année 1969, contribuera, sans aucun doute, à faire prendre conscience au pays de certains aspects négatifs de l'orientation de la politique de défense du pouvoir, politique que nous n'avons cessé de combattre. Donc, si la réduction des crédits militaires envisagée est, en fait, sans grande portée budgétaire, sa portée politique est certaine.

Notons tout d'abord que la nouvelle de la suppression des tirs nucléaires en 1969 a été bien accueillie par les populations des territoires de Polynésie et aussi au Japon et en Nouvelle-Zélande. Il faut toutefois bien souligner que le Gouvernement à l'intention de reprendre ces tirs dès que possible. Nous avons d'ailleurs pu lire, sous la plume d'un commentateur militaire, que « si la situation financière s'améliorait, il est d'ores et déjà certain que les armées décideraient d'augmenter, en 1970, le nombre des expériences dans le Pacifique ». M. le ministre des armées l'a d'ailleurs confirmé assez clairement il y a un instant.

Mais revenons au fait lui-même. Ainsi, il est prouvé que l'on peut arrêter, pour une année au moins, des essais qui nous étaient jusqu'alors présentés par le Gouvernement comme décisifs, donc intouchables, pour la construction de la force de frappe atomique considérée comme la clé de voûte des tout le système défensif du pays. Cette décision, intervenant en liaison avec la crise financière que connaît le pays, suggère la question suivante : le coût démesuré de la force de frappe atomique ne dépasse-t-il pas les possibilités de la nation et n'est-il pas une source d'appauvrissement du pays, donc de sa capacité de défense ? A cette question, les communistes répondent par l'affirmative.

En effet, sur les 30 milliards figurant au titre des dépenses militaires dans le budget de 1969, près de 10 milliards sont consacrés à la production de la bombe atomique et à son environnement : bases de stockage et d'expériences, éléments logistiques, avions porteurs produits par la firme Marcel Dassault. L'arrêt de la construction de la force de frappe atomique rendrait immédiatement possible une réduction non pas de 400 millions de francs, mais de 4 milliards de francs, ainsi que nous l'avons proposé, il y a quelques jours, pour faire face à la crise monétaire. Il permettrait de dégager en même temps près de 6 milliards de francs qui pourraient être consacrés en partie à l'augmentation des crédits réservés au développement de la recherche atomique, de la physique nucléaire et de la science médicale, notamment dans le domaine des rayons X ; pour partie aussi, à favoriser les investissements de l'E. D. F. pour la construction d'un puissant réseau de centrales électriques à base d'énergie nucléaire ; pour partie, enfin, à l'amélioration de la condition morale et matérielle des militaires officiers et sous-officiers de carrière, ainsi que des appelés du contingent.

La seconde question que suggère l'arrêt des essais nucléaires en 1969 est la suivante : la force de frappe atomique dite « arme de dissuasion » est-elle pour notre pays indispensable à la sécurité de nos frontières ou, au contraire, ne constituerait-elle pas un danger pour la France ?

Les communistes n'ont cessé de dénoncer la politique fondée sur la force nucléaire stratégique. Cette politique encourage la course aux armements, la dissémination et la prolifération des armes atomiques dans le monde. Elle entrave les tentatives en faveur du désarmement général et universel. Elle ne met pas le pays à l'abri d'une agression classique mais, par contre, le transforme en cible atomique. En raison des ressources qu'elle englutit et du gaspillage d'énergie nucléaire dont est riche la France, elle est un élément intervenant au détriment de la vraie grandeur française.

La troisième question que suggère l'arrêt des essais nucléaires en 1969 est celle-ci : la reconversion de la production nucléaire militaire en production pour des buts civils est-elle possible ?

A cette question aussi les communistes ont répondu par l'affirmative, et cela avec les plus grands savants atomistes français, parmi lesquels notre regretté camarade Frédéric Joliot-Curie.

Il n'est pas inutile de rappeler les bienfaits qu'apporterait l'utilisation des sources françaises d'énergie atomique pour la santé de nos populations — lutte contre le cancer et la leucémie — et la grandeur du pays — propulsion nucléaire de navires, construction en grand de centrales électriques, etc. Le degré atteint, par exemple à l'usine de Pierrelatte, en matière d'uranium enrichi indique les immenses possibilités en ce domaine.

Nous nous inscrivons en faux contre la thèse selon laquelle une telle reconversion serait source de chômage. Au contraire, la mise en application d'un plan national d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire serait source de développement économique industriel et scientifique, donc de nouveaux emplois.

Mesdames, messieurs, nous nous prononçons en conclusion pour une réorientation fondamentale de la politique de la défense du pays.

Nous préconisons, en premier lieu, une orientation démocratique et pacifique du pays. Dans ce cadre, la défense nationale ne pourrait avoir pour but que la protection de la population et du territoire contre toute agression étrangère, la sauvegarde de la souveraineté et de l'indépendance nationale.

A notre époque, le facteur primordial de la sécurité dépend en priorité d'un effort tenace pour construire la paix mondiale, avancer vers le désarmement général, organiser la coopération entre tous les peuples, substituer aux alliances militaires un système de sécurité collective.

Le refus du Gouvernement de participer aux travaux de la conférence de Genève sur le désarmement, son refus de signer le traité sur l'arrêt partiel des essais nucléaires et le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sont autant d'actes qui vont à l'encontre de la sécurité du pays.

Nous voudrions, d'autre part, obtenir des éclaircissements sur la stratégie adoptée par le Gouvernement et l'état-major. Peu de temps avant la catastrophe dans laquelle il devait trouver la mort, le général Ailleret avait développé, dans un article publié

dans la *Revue de défense nationale*, la thèse préconisant le refus de désigner à l'avance l'ennemi de la France et se prononçant pour une défense dite « tous azimuts ».

Or, dans la même *Revue de défense nationale*, de novembre 1968, voilà donc quelques jours, sous la signature du général Edmond Combaut, et je suppose avec la collaboration de MM. Coudé du Foresto et Monteil, cette thèse du général Ailleret est dénoncée au bénéfice d'une autre thèse : celle d'une armée intégrée européenne, donc avec la *Bundeswehr*, contre un ennemi désigné. Il s'agit, mais tout le monde l'a supposé, de l'impérialisme slave.

Est-ce là la théorie qui tend désormais à prévaloir au sein du Gouvernement et de l'état-major ? Les déclarations de M. le ministre faites voilà un instant à ce sujet comportent encore une certaine ambiguïté.

Nous posons la question : cet article annonce-t-il un changement d'orientation de la politique extérieure du Gouvernement, celle que prévoient, par exemple, *Les Echos* dans un article commentant la présente secousse monétaire ? Je cite : « les conceptions qui apparaissent en pointillé à l'horizon international devraient englober toute l'Europe, de la mer du Nord à la Méditerranée, du Canada aux Etats-Unis et peut-être même au Japon. »

De son côté, Jean Ferniot, dans *France-Soir* du 26 novembre, précise : « La participation d'unités françaises aux récentes manœuvres navales de l'O. T. A. N. en Méditerranée et l'accord donné par Paris à l'installation d'un réseau d'ordinateurs utilisés par les radars alliés semble indiquer — c'est ce qu'a cru comprendre au cours d'un entretien avec le chef de l'Etat l'ambassadeur des Etats-Unis M. Sargent Shriver — que le général de Gaulle serait assez disposé à discuter avec M. Richard Nixon d'une réorganisation militaire de l'alliance ».

Quant à nous, nous poursuivrons notre combat pour la détente et le désarmement. Nous agissons pour l'élargissement aux essais souterrains du traité sur l'interdiction des essais dans l'atmosphère et sous les eaux. Nous nous prononçons pour l'interdiction de la fabrication et du stockage des armes nucléaires dans tous les pays quels qu'ils soient et je précise pour M. le ministre des armées : dans tous les pays du monde sans exception. Nous nous refusons à voir se perpétuer la division de l'Europe en blocs militaires. Nous préconisons la dissolution simultanée des alliances militaires, l'alliance atlantique et le traité de Varsovie, au bénéfice d'un système de sécurité collective européenne.

En tout état de cause nous nous opposons au renouvellement par la France de l'alliance atlantique signée en 1949 pour vingt ans et dont l'échéance arrive donc en 1969.

Dans le cadre et dans cette perspective, l'armée dont a besoin la France est une armée intimement liée à la nation. Seuls son caractère démocratique par son recrutement et sa composition, son caractère national par sa mission bien fixée et son haut niveau patriotique feront que l'armée soit réellement au service de la nation pour sa liberté et sa sécurité.

Les démocrates, et avec eux de nombreux officiers, condamnent les mesures qui ont été prises en mai et en juin dans le sens d'un appel à la force militaire pour faire front aux revendications du monde du travail et à l'aspiration populaire pour une démocratie véritable, libérant le pays du pouvoir personnel et de la toute-puissance des grands monopoles capitalistes. En ces jours que j'évoque, la menace d'une dictature militaire était réelle.

D'ailleurs, depuis quelques années, l'accent a été mis sur la mission répressive de l'armée, en même temps que les structures militaires évoluent vers l'armée de métier, tant dans la troupe par le recrutement des engagés qu'au niveau du commandement, par l'éviction croissante des cadres de réserve.

Il semble que tout soit fait pour isoler l'armée du peuple alors que l'armée ne peut accomplir sa mission, qui est exclusivement d'assurer la sécurité du pays, sans la participation totale et consciente des forces vives de la nation.

La nation doit être défendue par les citoyens et ceux-ci doivent avoir le droit, selon leurs capacités et sans discrimination, d'accéder à toutes les fonctions de spécialiste ou d'encadrement.

L'armée doit être composée essentiellement de militaires du contingent. Le nombre des militaires de carrière pourrait être limité aux besoins de l'instruction des personnels, des études de la science et de la technique militaires. Il est tout à fait anormal que seulement 1.463 officiers et 9.104 sous-officiers appartiennent au contingent.

Il faut que les conditions de vie matérielle des cadres de carrière comme celles des hommes du rang soient les meilleures possible, en particulier — puisqu'on en discute beaucoup et avec raison au cours de cette séance — en portant immédiatement le prêt à un franc, et en faisant en sorte que tous, soldats du contingent comme militaires de carrière, soient traités en citoyens à part entière, jugés et employés uniquement selon leurs connaissances et leurs capacités.

Nous sommes également soucieux de la sécurité des hommes. Trop d'accidents mortels sont à déplorer. M. le ministre peut-il nous dire à quelles conclusions est arrivée la commission d'enquête sur la catastrophe du *Minerve* ? Peut-il nous dire quelles mesures il compte prendre en raison des accidents trop nombreux des appareils *Etendard* dans la marine ?

Nous sommes pour un temps de service à court terme. Jusqu'en 1950, la durée du service militaire était de douze mois. Elle fut portée à ce moment à dix-huit, à la demande du commandement américain de l'O. T. A. N. La loi du 9 juillet 1965 a fixé la durée du service actif à seize mois.

L'article 29 de la loi n° 68-458 du 23 mai 1968 stipule : « Le Gouvernement peut libérer par anticipation une fraction du contingent au cours du dernier mois du service actif ». Il est donc possible, en application de cet article, de ramener rapidement, par étapes, le temps du service militaire à douze mois.

Ce temps est suffisant pour la formation du soldat. Au cours de précédents débats, nous en avons apporté la preuve.

Le 30 octobre dernier, M. Jean-Paul Palewski, dans son rapport à l'Assemblée nationale, déclarait après avoir, lui aussi, souligné le rôle des réserves : « Cette armée de conscription ne requiert pas un service militaire de longue durée ; trois mois suffisent actuellement à un homme pour être formé à ce que l'on peut appeler l'école statique du soldat. En six mois, il peut être intégré dans une unité et apte à combattre dans de petites formations ».

Nous avons toujours estimé que, par une affectation judicieuse des recrues du contingent en tenant compte de leur formation scolaire et professionnelle, il était possible de trouver des hommes aptes à occuper les différentes fonctions de techniciens spécialistes de l'armée, après une courte période d'instruction. Des officiers supérieurs de l'armée blindée ont noté qu'il fallait un nombre d'heures d'instruction peu élevé pour qu'un chauffeur de poids lourds devienne un conducteur de char AMX 30.

Les élèves de nos écoles de techniciens et d'ingénieurs électroniques n'ont pas besoin d'une longue instruction pour s'adapter aux techniques appliquées dans les radars ou les transmissions militaires. Ces principes doivent prévaloir aussi longtemps que ne sera pas réalisé le désarmement général et contrôlé. Le principe républicain exige en effet que tous les Français soient égaux devant l'obligation du service militaire et devant le droit d'apprendre l'usage des armes, compte tenu des exemptions pour raisons de famille et des affectations au service de coopération.

Telle est, mesdames, messieurs, la position du parti communiste sur les problèmes de la défense. Le régime actuel est incapable de créer les conditions politiques et pratiques d'une véritable défense nationale.

Le budget militaire est le reflet d'une politique qui tend à faire de l'armée un corps étranger à la nation, malgré le patriotisme et la volonté de servir le pays de la majorité de ses cadres. En conséquences, le groupe communiste votera contre les crédits militaires. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Bruyneel.

M. Robert Bruyneel. Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'aurais certainement renoncé à intervenir dans la discussion générale des crédits militaires si, après avoir entendu l'excellent exposé de notre collègue M. Monteil, le ministre des armées avait bien voulu fournir tous les éclaircissements souhaitables sur un sujet qui préoccupe vivement l'opinion publique, la présence soviétique en Méditerranée et en Algérie. Malheureusement, vos explications, monsieur le ministre, ont été aussi brèves que vagues et je suis obligé de revenir sur ce problème.

Le 21 mars 1962, à l'occasion du débat sur les accords d'Evian, j'avais appelé l'attention du Gouvernement et du Sénat sur l'important problème de l'avenir de la base aéronavale de Mers-el-Kébir et de l'irruption soviétique en Méditerranée. J'avais rappelé les immenses sacrifices que la France avait consentis pour que cette base fût la première d'Europe et exprimé mes craintes sur la précarité de notre occupation tant à Mers-el-Kébir qu'à Bizerte.

Plus particulièrement, j'avais fait valoir que si l'Algérie basculait dans le camp soviétique, comme c'était infiniment probable, cette base d'une importance stratégique considérable serait fatalement occupée par la flotte russe et que notre sécurité, celle de l'Europe ensuite et la paix du monde courraient les plus graves périls.

J'avais demandé au Gouvernement de faire connaître au Sénat les mesures qu'il comptait prendre pour interdire l'éventualité d'un aussi grand danger. Ces problèmes n'ont pas paru suffisamment importants à M. Michel Debré, alors Premier ministre, ni à M. Louis Joxe, ministre d'Etat, qui se trouvaient au banc du Gouvernement le 21 mars 1962, car ils ne les ont même pas traités dans les exposés qu'ils ont faits sur les prétendus bienfaits des accords d'Evian.

Au début de l'été 1967, lorsque j'ai appris la restitution à l'Algérie de la base de Mers-el-Kébir, décidée par le chef de l'Etat neuf années avant le terme prévu par les accords d'Evian, j'ai déposé une question orale avec débat. Je demandais notamment pour quelles raisons cette évacuation anticipée avait été consentie et quelles garanties avaient été obtenues de l'Algérie pour que cette base ne soit pas remise à une puissance hostile à l'Alliance atlantique, ce qui compromettrait gravement la sécurité de l'Europe occidentale.

Un important débat s'est instauré le 7 novembre 1967 auquel ont pris part les auteurs des questions orales, mon excellent collègue M. Edouard Bonnefous et moi-même, ainsi que notre regretté doyen M. Marius Moutet, MM. Rotinat, Le Bellegou et André Morice, et aussi M. Monteil, si je ne m'abuse.

M. André Monteil, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Vous ne vous abusez pas !

M. Robert Bruyneel. D'ailleurs, chaque fois que la question de Mers-el-Kébir est évoquée, monsieur Monteil, je sais que vous intervenez avec beaucoup de vigilance.

Tous les problèmes ont été abordés, l'importance de la base, sa structure, sa valeur stratégique, son avenir. On n'a pas manqué de rappeler les dépenses énormes qu'elle a nécessitées pour sa construction et les quelque 700 millions de francs lourds engloutis après les accords d'Evian, tant pour les dépenses d'entretien que d'équipement entre 1962 et la fin de 1967, dépenses inutiles puisque la base a été évacuée.

J'ai mis plus particulièrement l'accent sur l'importante infiltration de la flotte russe en Méditerranée et sur la probabilité de son installation à Mers-el-Kébir, car l'Union soviétique qui arme la belliqueuse République algérienne a pris la place laissée libre par le départ de la France et développe son occupation en Méditerranée, face aux rives méridionales de l'Europe de l'Ouest. Le rêve de la grande Catherine de Russie et de Pierre Le Grand est largement réalisé.

La réponse de M. Bettencourt, qui représentait le Gouvernement, nous a profondément déçus. Il a d'abord prétendu qu'il ne s'agissait que d'une évacuation partielle, car nous conservions un terrain d'aviation, celui de Bou-Sfer qui n'a d'ailleurs pas une grande importance militaire. Il a contesté ensuite la valeur militaire de la base qui ne doit pas être si négligeable qu'il a bien voulu le dire, car on ne s'expliquerait pas alors pour quelles raisons les Anglais s'accrochent si énergiquement à Gibraltar et les Américains à Guantanamo.

Au sujet de son occupation éventuelle par l'U. R. S. S., M. Bettencourt a déclaré textuellement ceci : « Il me reste, pour être complet, à répondre à la préoccupation exprimée par M. Bruyneel qui voudrait être assuré que la base de Mers-el-Kébir ne sera pas remise par l'Algérie à une puissance étrangère dont la présence sur les bords de la Méditerranée pourrait compromettre la sécurité de l'Europe occidentale. Il me suffira, sur ce point, de rappeler que depuis son accession à l'indépendance, l'Algérie n'a jamais consenti à aucune puissance tierce de facilités sur son propre territoire. Bien plus, dans son souci d'indépendance et son refus de toute tutelle étrangère, le Gouvernement algérien s'est toujours placé à la pointe du combat pour l'élimination des bases étrangères quelles qu'elles soient et où qu'elles existent. Il serait donc pour le moins étrange que ce Gouvernement fasse soudain volte-face et sacrifie une position qui lui vaut de sérieux dividendes politiques sans qu'il puisse attendre, en contrepartie, de ce sacrifice le moindre avantage sur le plan de sa sécurité ».

Or, contrairement à ces affirmations et aux dénégations russes et algériennes, il y a tout lieu de croire que l'Algérie, qui est devenue un satellite soviétique, s'apprête à mettre Mers-el-Kébir à la disposition de l'U. R. S. S. Plusieurs missions militaires soviétiques ont déjà visité la base et un certain nombre de techniciens russes y sont installés.

On sait que près de quatre-vingts navires de guerre soviétiques patrouillent en Méditerranée, dans une mer où ils n'ont aucun intérêt à défendre, dans le but d'intensifier l'infiltration russe, économique, politique et militaire dans certains pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord.

Ayant installé des bases à Lattaquié, à Alexandrie, à Port-Saïd, sur la côte algérienne même, l'U. R. S. S. a le plus grand intérêt à occuper Mers el Kébir pour neutraliser la sixième flotte américaine et couper, le cas échéant, l'Europe de ses sources de ravitaillement africaines et du Moyen-Orient. Il serait ridicule de croire que l'Algérie, qui lui doit tout son équipement militaire, pourrait s'y opposer.

Cependant — et M. Monteil l'a rappelé tout à l'heure — vous aviez été formel, ici, en 1961, monsieur le ministre. Vous aviez déclaré : « Quelle que soit la solution politique à laquelle nous parviendrons en Algérie, il est nécessaire que nous demeurions à Mers el Kébir et nous y demeurerons ».

Malgré vos promesses formelles, après avoir abandonné l'Algérie à son triste sort, nous avons, sans la moindre contrepartie,

renoncé à nos droits sur Mers-el-Kébir. Mais la menace russe en Méditerranée se précise. Elle ne peut nous laisser indifférents.

Ah! s'il ne s'agissait que d'une apparition pacifique, comme vous l'avez prétendu, nous en serions d'accord, mais je ne suppose pas que quatre-vingts bâtiments de guerre soviétiques se trouvent en Méditerranée pour des œuvres pacifiques!

Les Français s'étonnent que, malgré toutes les violations des accords d'Evian par l'Algérie, malgré toutes les humiliations, les sévices et spoliations dont ont été victimes nos compatriotes et amis algériens, la France continue à accorder une aide financière considérable à un pays qui s'est rangé résolument sous la bannière soviétique. Ils ne comprendraient pas que les Soviétiques, dont ils ont à nouveau découvert le vrai visage lors de l'invasion de la Tchécoslovaquie, puissent s'installer en Méditerranée, dans la plus forte base d'Europe, qui nous a coûté tant de gigantesques travaux et de sacrifices financiers.

M. Jacques Henriet. Très bien!

M. Robert Bruyneel. Il n'est pas tolérable que l'évacuation de cette base ait été décidée souverainement et prématurément sans que les commissions compétentes du Parlement aient été consultées, malgré les réserves de l'état-major de la marine et sans que la portée exacte de cette décision brusquée ait été suffisamment étudiée.

La meilleure preuve, c'est qu'il n'y a pas si longtemps, le 11 octobre, à la séance de rentrée de l'académie de marine que vous présidiez, si j'ai bonne mémoire, monsieur le ministre des armées — car j'étais présent — M. le vice-amiral Douguet a pu dire: « Vous avez abandonné Mers-el-Kébir et les Soviétiques s'y sont installés », sans provoquer la moindre réplique de votre part. C'est notre sécurité et même la paix du monde qui risquent de se jouer en Méditerranée.

Nous ne pouvons nous contenter des assurances vagues que M. Debré a données à l'Assemblée nationale à l'occasion de l'examen de son budget. Vous encourez trop de graves responsabilités pour qu'il soit possible d'esquiver des réponses précises et des explications claires aux questions qu'avec de nombreux collègues j'ai posées à plusieurs reprises.

Je voudrais plus particulièrement savoir quelle est la situation actuelle de la base de Mers-el-Kébir et quelles sont les précautions que le Gouvernement a prises pour qu'en aucun cas elle ne soit occupée par l'U. R. S. S. après notre regrettable abandon. Et je souhaite vivement, monsieur le ministre, que vous puissiez apaiser nos graves inquiétudes. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Giraud.

M. Pierre Giraud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget que nous avons à étudier aujourd'hui un peu brièvement représentait une somme supérieure à 26 milliards de francs avant les récents abattements, qui l'abaissent légèrement au-dessous de ce chiffre aujourd'hui.

Il s'agit bien évidemment d'une somme considérable pour le temps de paix, qui représente une fraction importante de notre budget national puisque j'ai trouvé dans les rapports des évaluations allant de 17,8 à 18,3 p. 100. Il représente aussi un peu plus de 4 p. 100 du produit national brut, ce qui est aussi un effort considérable, et il faut certainement y ajouter un important ensemble de crédits disséminés dans divers autres budgets et dont il est toujours difficile d'opérer le décompte.

Quoi qu'il en soit, ce budget très important par son volume continue à présenter une caractéristique essentielle, le sacrifice des forces dites classiques ou conventionnelles au bénéfice des armes nucléaires ou éventuellement thermonucléaires. Il s'agit bien, suivant la formule heureuse d'un de nos rapporteurs, M. Héon, d'un « hésitant compromis entre les impératifs d'une conjoncture nationale très difficile et les exigences résultant des options irréversibles faites dans un passé récent ».

Cette affirmation peut être dans une certaine mesure tempérée à la lecture de la thèse récente publiée dans une revue militaire fort importante sous la plume d'un général sans doute, lui aussi, important et qui semble ajouter un « oui mais » à la formule de la défense « tous azimuts », qui avait eu, semble-t-il, la faveur totale du Gouvernement ces temps derniers.

Cette modification est pour nous peut-être un signe. Elle nous permet tout au moins de renouveler l'affirmation que nous avons produite souvent sur les prétentions d'un pays comme la France à assurer son indépendance militaire à lui tout seul, en raison de la fragilité au moins relative de son infrastructure financière et économique.

Monsieur le ministre, à moins que la chose ne relève — et nous le croyons — du domaine réservé, il nous semble que cet article pourrait nous permettre d'envisager une certaine révision de votre politique, qui ne serait pas tellement déclinatoire, et qui viserait essentiellement à fixer nos objectifs, non pas en fonction de nos prétentions mais en fonction de nos besoins et de nos possibilités.

En attendant, il nous semble certain qu'une meilleure coordination de nos forces armées avec celles de l'Alliance atlantique est plus indispensable qu'hier car elle serait seule de nature à rétablir l'équilibre des forces en Europe et à redonner une cohésion, compromise par notre départ, à une organisation de sécurité collective qui est le meilleur garant de la sécurité de notre pays.

Je voudrais maintenant essayer rapidement, trop brutalement peut-être, d'analyser les résultats tels qu'ils ressortent du budget qui nous a été présenté. Mon impression, celle d'un néophyte, de quelqu'un qui ne se prétend nullement qualifié, est la suivante: vous chassez deux lièvres à la fois et il ne me semble pas que vous ayez accru cette année vos chances de les atteindre tous les deux!

Sur le plan de la force de dissuasion, qui conserve nous le savons toutes vos faveurs, nous continuons à penser que les silos installés pour les S. S. B. S. dans le Sud-Est de notre pays sont la cible numéro un de tout adversaire éventuel. Leur immobilité même, qui est peut-être la rançon de l'efficacité de leur protection, risque tout de même, qu'on le veuille ou non, d'attirer sur notre pays, en cas de conflit, des répliques, voire peut-être des initiatives dangereuses.

Quant à votre deuxième élément, les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, nous émettons la crainte que le retard — *sine die* peut-être, au moins jusqu'en 1979 d'après les documents dont j'ai pu prendre connaissance — de l'achèvement du sous-marin nucléaire de charge de type *Rubis* ne le prive d'un appui précieux et que l'insuffisance de l'environnement et de la protection par des unités de type classique n'affaiblisse l'efficacité d'une pareille arme.

En tout cas, si j'ai bien lu vos documents, et vous me relèveriez en cas d'erreur, j'ai cru comprendre que l'entrée en activité du premier sous-marin, *Le Redoutable*, était fixée à 1971 et que, peut-être, deux autres pourraient suivre en 1975.

Le chiffre de sept sous-marins de ce type avait paru être un minimum au-dessous duquel, en raison des immobilisations de diverses natures un pays soucieux de sécurité ne devait pas tomber. Or, il est bien évident que le chiffre de trois que vous comptez atteindre n'offre pas ce genre de garantie.

Vous venez de nous expliquer que la renonciation à la campagne d'explosions dans le Pacifique n'apporterait pas de retard au programme nucléaire et n'apporterait qu'un retard médiocre au programme thermonucléaire. Malgré tout, n'est pas comblé, pour les armes de cette nature, le vide certain pour les années à venir.

Je dois indiquer que la nouvelle de la renonciation à cette campagne d'expériences n'a pas causé dans un grand nombre de milieux français un regret extraordinaire et que, bien au contraire, elle a été accueillie comme une hirondelle qui, malheureusement, nous le craignons, ne fera pas le printemps. Peut-être sera-t-elle en tout cas, un facteur d'amélioration de nos relations avec les pays riverains du Pacifique qui étaient toujours un peu soucieux des retombées radioactives.

Si cette force de dissuasion n'a pas encore de réalité, elle n'en représente pas moins 38 p. 100 des autorisations de programme et 42 p. 100 des crédits de paiement, pourcentages qui paraissent nettement excessifs au groupe socialiste, d'autant qu'il n'est pas assuré que vous y attachiez une telle importance puisque ne figurent pour ainsi dire que pour mémoire les mesures de défense passive qui pourraient mettre la population française à l'abri d'une réplique éventuelle.

D'autre part, vous semblez avoir renoncé à la formidable charge que représentait la fabrication de missiles mondiaux et orbitaux. Il n'en est pas moins vrai que votre option pour ces armes de dissuasion massive reste affirmée dans le budget que nous avons à étudier.

Pour le reste des crédits, nous avons l'impression que vous avez dû, sinon renoncer en totalité à vos ambitions, tout au moins les échelonner dans le temps sur une telle période que les manques risquent d'être très graves dans divers domaines pendant encore une demi-décennie.

Vous avez renoncé au projet *Mandragore* intercepteur d'engins. Il s'agit, comme vous nous l'avez expliqué à la commission de la défense nationale, d'une de ces armes pour lesquelles nos techniciens avaient recherché à la fois la perfection, la polyvalence et la complexité. C'est un peu le merle blanc et déjà avant la guerre de 1939 la France avait beaucoup souffert de cette recherche de perfection: si nous avions souvent des modèles de grande valeur, il ne s'agissait que de projets avancés ou, au mieux, de quelques unités bien insuffisantes! Cela fait bien dans les revues mais l'efficacité, à cette dose, est infiniment plus douteuse!

C'est pourquoi vous ne verrez pas en moi un critique sourcilieux de cette renonciation, étant entendu que vous cherchez à remplacer cette intercepteur par un nouvel engin mer-mer plus perfectionné que ceux qui sont en usage et un engin mer-

air contre avions, plus rustique et qui, comme vous l'avez dit, ne rendra pas exactement les services que vous pouvez attendre de l'intercepteur d'avions *Mandragore*.

Pour en venir à des questions que je n'ose dire « plus terre à terre » car je vais parler de la marine (*Sourires*), j'indiquerai l'inquiétude que l'étude de votre budget a fait naître dans l'esprit d'un certain nombre de collègues de mon groupe.

Nous avons constaté d'après vos documents que les crédits pour les recherches et les travaux d'ordre nucléaire compromettaient un certain nombre de tâches plus classiques qui nous semblent importantes, je fais allusion en particulier à ce fameux transport ravitailleur de munitions *Achéron*, qui semble arrêté dans sa construction au niveau de la coque et qui, pourtant, devait représenter pour une stratégie mondiale un élément relativement important. De même, si vous nous indiquez que la corvette *Aconit* sera terminée en 1970, vous nous laissez entendre que les deux corvettes du type C 67, plus importantes et mieux armées, ne seront mises en service qu'en 1973.

J'en déduis, et ce encore en me référant aux chiffres que j'ai trouvés dans le rapport d'ensemble ou dans les documents ministériels, que la situation de la marine traditionnelle ne doit pas être extrêmement brillante et que les perspectives dans les quelques années à venir sont pour le moins désagréables, puisque, selon M. Coudé du Foresto, sur les 384.685 tonnes constituant la flotte française, 120.000 tonnes sont sans valeur militaire et d'intérêt purement logistique. Une très grande partie de la flotte sera bientôt atteinte par le vieillissement.

La marine n'a pas tellement à se féliciter du traitement qui lui est ainsi infligé et j'aimerais connaître, moi aussi, la réponse que M. le ministre pourra donner à la question posée sur les incidents — c'est le moins qu'on puisse dire — de notre avion *Etendard*, réponse complétée par quelques indications sur les perspectives de remplacement de l'avion *Alizé*, qui est un appareil de qualité mais dont je crois savoir qu'il a besoin d'être relayé dans les années à venir comme avion embarqué pour la lutte anti-sous-marine.

Pour l'armée de terre, vous enregistrez je crois, monsieur le ministre, des retards de fabrication qui parfois sont de l'ordre de deux ans. Pour prendre un seul exemple — je l'ai trouvé dans les rapports, si bien que je ne dévoile aucun secret d'Etat — vous nous avez indiqué que les chars AMX 30 ne sortent qu'à la cadence de treize unités par mois alors qu'on en attendait dix-huit selon les prévisions. Une des conséquences les plus graves de cette diminution de cadence, c'est que vous n'avez pas pu atteindre l'abaissement de 3 p. 100 du prix de revient promis pour cet engin, prix de revient supérieur — avez-vous dit — d'environ 30 p. 100 à celui du char allemand *Léopard*, à peu près comparable en efficacité en raison, avez-vous ajouté, de l'avance technologique de l'industrie allemande dans ce domaine. Si bien que nous devons maintenant en service le char *Patton*, dont on nous dit qu'il est coûteux à entretenir et presque périmé.

Pour compléter ce tableau de l'armée de terre, je signale qu'il semble y avoir un certain retard dans la mise en place des divisions prévues et que l'objectif de cinq divisions ne sera atteint qu'en 1975-1976. Vous pourrez me dire que, dès 1972, ces divisions seront dotées de l'arme atomique, *Pluton*, qui leur donnera une efficacité plus grande que celle de tout autre armée non pourvue d'engins.

Nous pourrions noter, pour terminer cette étude trop rapide, que la dotation en hélicoptères de toute nature reste inférieure à vos prévisions et à vos souhaits, et pourtant l'un d'entre eux, le *Super-Frelon*, a récemment fait la preuve non discutable de son efficacité.

J'évoquerai maintenant et beaucoup plus rapidement les difficultés d'entretien des matériels et des immeubles constatées dans tous les rapports et pour toutes les armes. Je note en particulier la réduction des carénages, grands ou petits, voire même, pour certaines unités telles que les dragueurs, leur suppression totale, ce qui risque, d'une part, d'accroître les indisponibilités et, d'autre part, de diminuer l'efficacité de nos unités navales.

Enfin, je note aussi, toujours en me référant aux rapports, la diminution d'activité de nos forces aériennes, les difficultés pour la maintenance d'appareils de plus en plus complexes. Je crois savoir qu'un certain nombre de chefs militaires d'un haut rang sont extrêmement inquiets de voir les conditions dans lesquelles ils peuvent entraîner le personnel. La qualité des unités en souffre. Je ne veux pas faire de défaitisme, mais la question est tout de même grave et l'on peut se demander si l'on tire le meilleur parti de ce que la défense nationale française détient en moyens de protection.

Avant de terminer, je traiterai brièvement des problèmes de personnels. Je n'insisterai pas sur le désir de beaucoup d'entre nous de voir rétablir le service d'un an. Je crois pouvoir dire — et vous en avez été d'accord à la commission — que son rétablis-

sement est en grande partie fonction des engagements. Ceux-ci deviendraient plus nombreux dans l'armée de terre si les engagés avaient des possibilités de débouchés professionnels à l'issue de leur période d'engagement. A cet égard, la situation est meilleure dans l'armée de mer et l'armée de l'air, parce que là, précisément, la plupart des engagés arrivent à se recaser. Des efforts s'imposent donc en ce domaine.

Sans doute, d'ailleurs, la réduction du service militaire à un an entraînerait l'étude d'une modification de l'âge d'incorporation. Peut-être en raison de la prolongation générale de la scolarité et de l'accroissement du taux de scolarisation au niveau du supérieur, l'avancement à dix-huit ans de l'âge d'incorporation serait-il souhaitable et permettrait-il dans une certaine mesure de résoudre l'épineux problème des sursis, qui tendent à se multiplier en même temps que le nombre des étudiants s'accroît.

Quant au problème de l'augmentation du prêt au soldat, vous le connaissez trop bien pour que j'y insiste. Certes, vous nous avez dit que vous veillez à l'amélioration des conditions d'existence du soldat et que cela était plus important que le prêt. A ce propos j'ai relevé, dans le rapport d'un de nos collègues député, membre de l'U. D. R., que l'amélioration attendue cette année ne se produira pas. (*M. le ministre fait un geste de surprise.*)

Je vois que vous protestez, monsieur le ministre, mais je puis vous donner cette citation, si elle vous intéresse. Craignant que mes paroles soient de nature à vous choquer, j'ai voulu les placer sous le couvert d'une personne moins discutable que moi-même.

Vous avez donc insisté, monsieur le ministre, sur la nécessité d'améliorer les conditions de vie du soldat. Je crois que vous avez raison, mais cela n'élimine pas entièrement le problème du prêt.

J'en profite pour faire une courte allusion à une affaire qui n'est pas, je crois, de votre ressort direct, monsieur le ministre : les allocations familiales des militaires. Du fait de l'abaissement de l'âge du mariage et du fait du plus grand nombre de soldats chargés de famille, le problème des allocations militaires est probablement plus grave que celui du prêt proprement dit, car il semble difficile d'admettre, quelle que soit la durée du service, qu'il entraîne pour les familles un abaissement quelconque de leur niveau de vie et de leurs moyens d'existence.

Pour ce qui est des soldes et traitements, tous les rapports reconnaissent que les officiers n'ont pas été trop maltraités, ce qui prouve qu'ils l'ont été à une époque. Ceci est normal d'ailleurs, car la fonction militaire doit être honorée comme toutes les autres. Par contre, vous avez quelque retard pour ce qui est de la solde des sous-officiers. Quinze points indiciaires restent à accorder et nous aimerions que vous nous précisiez votre plan de rétablissement des parités.

Voilà un tour d'horizon bien rapide, bien sommaire et sans doute bien insuffisant. Je voudrais, en terminant, vous dire un mot d'une question qui nous a préoccupé et sur laquelle mon ami M. Balestra va intervenir : les compressions d'effectifs et les licenciements prévus dans le personnel des arsenaux. Le problème est d'autant plus préoccupant qu'il touche des régions dans lesquelles la situation de l'emploi n'est pas, à l'heure actuelle, particulièrement brillante.

Ma conclusion, plus exactement la conclusion de mon groupe, c'est que ce budget ne peut donner satisfaction ni à ceux qui croient encore à la force de dissuasion nationale, ni à ceux qui pensent, comme nous, que la faiblesse de nos moyens de défense conventionnelle risque de compromettre la sécurité du pays ou, ce qui est aussi grave, d'en remettre le soin presque exclusif à nos voisins. Nous sommes de ceux qui souhaitent voir la France reprendre sa place dans le système de sécurité collective d'une Europe unie. Seule cette solution nous semblerait susceptible, dans le renouveau de tension que connaissent l'Europe et le monde depuis les événements de Tchécoslovaquie, seule cette solution semblerait susceptible d'assurer à notre pays la paix et la sécurité dans la liberté à laquelle il aspire si légitimement. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Balestra.

M. Clément Balestra. Après les excellents rapports qui ont été soumis à notre attention par nos collègues des commissions et les interventions des orateurs à cette tribune, je n'ai pas l'intention de faire un discours, au risque de m'exposer à des redites. Je voudrais simplement vous poser une question, monsieur le ministre.

Une vive émotion s'est emparée des milieux toulonnais à l'annonce du congédiement de plus de quatre cents ouvriers en régie de l'arsenal de Toulon. Alors que le département du Var connaît une grave crise de l'emploi, une pareille mesure aggraverait singulièrement la situation sociale dans notre région. Pourriez-vous nous dire si les nouvelles mesures financières adoptées par le Parlement n'auront pas pour conséquence une aggravation de la situation de l'emploi dans les établissements

de l'Etat ? Quelles précisions pouvez-vous nous donner en ce qui concerne le plan de charge de l'arsenal de Toulon ? (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. Il n'y a plus d'inscrits dans la discussion. Personne ne demande la parole ?...

M. Pierre Messmer, ministre des armées. Je la demande, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Pierre Messmer, ministre des armées. Monsieur le président, c'est pour répondre aux orateurs qui ont pris la parole après moi que je vous ai demandé la parole.

Au nom du parti communiste, M. Guyot a exposé des thèses qui sont bien connues. Parfois on reproche au Gouvernement de ne pas changer beaucoup de politique ; je constate que le parti communiste ne change pas beaucoup non plus dans ses théories sur les questions militaires. En fait, les propositions que le parti communiste nous présente par la voix de M. Guyot consistent en une sorte de désarmement unilatéral ou, au mieux, en une politique basée sur une défense opérationnelle du territoire unique et exclusive, avec des armes simples — politiques dirions-nous — qui connaît quelque succès dans les pays sous-développés. Je doute que nous puissions adopter cette politique, j'ai dit souvent pourquoi, ici même, et je ne crois pas nécessaire de me répéter.

M. Bruyneel a soulevé une fois de plus l'importante question de Mers-el-Kébir à propos de la présence des forces navales soviétiques en Méditerranée. Je voudrais d'abord dire que l'effectif des navires de guerre et des navires auxiliaires soviétiques dénombrés en Méditerranée, s'il paraît imposant puisqu'il atteint la cinquantaine, est tout de même notablement inférieur aux quatre-vingts navires indiqués par M. Bruyneel, nombre qui, à ma connaissance, à aucun moment au cours des dernières années n'a été atteint par la flotte soviétique. On sait en effet que les règles juridiques et les obligations de la géographie permettent un contrôle assez facile des navires soviétiques au moment où ils passent de la mer Noire en Méditerranée et inversement.

La raison de cette présence, il ne m'appartient pas de l'inventer, mais la principale et non la seule, c'est la volonté des soviétiques d'être présents avec des moyens relativement importants dans la crise du Moyen-Orient. Ce n'est d'ailleurs pas sans raison que la plupart de ces navires se trouvent en Méditerranée orientale. Ce n'est pas sans raison que leur nombre a été fortement accru après le conflit de juin 1967. Ce n'est pas un hasard si les principaux ports d'escale et peut-être même, dans une certaine mesure, ce que M. Bruyneel appelait les bases se situent essentiellement en Méditerranée orientale, soit dans des ports égyptiens, soit dans des ports syriens.

A propos de la légalité de cette présence, sur le plan international, M. Bruyneel a fait observer que mon jugement avait été extrêmement prudent. Je maintiens cette prudence et je demande à tous les sénateurs de penser qu'elle doit être celle de chacun ici car, si nous nous mettions à contester la présence des navires soviétiques en Méditerranée, prétexte pris du fait que l'U. R. S. S. n'est pas une puissance riveraine de cette mer, il va sans dire que ce raisonnement extrêmement dangereux s'appliquerait immédiatement à la VI^e flotte américaine. Il faut, par conséquent, s'en tenir à une règle absolue du droit international, à savoir que la haute mer est ouverte à tous, pourvu qu'on ne s'y livre à aucun acte d'hostilité.

Dès lors, les questions qui se posent à propos de Mers-el-Kébir, c'est de savoir si, d'abord, nous avons encore besoin de cette base et si, ensuite, elle représente aujourd'hui un danger pour la sécurité de la France et plus généralement de l'Europe occidentale.

Sur le premier point, nous sommes, je le répète, arrivés à la conclusion que nous n'avons plus besoin pour notre sécurité d'occuper la base navale de Mers-el-Kébir, de même que nous étions arrivés à la même conclusion, quelques années plus tôt, en ce qui concerne Bizerte. Je le rappelle car maintenant, pour Bizerte, cette affirmation n'est plus contestée. Elle l'est encore pour Mers-el-Kébir et c'est sur ce point que j'insisterai.

Il est un argument qui ne peut être utilement employé à ce propos : c'est l'argument financier. Je conjure les sénateurs d'y renoncer pour Mers-el-Kébir car, si on l'employait pour cette base, on pourrait l'employer également pour toutes sortes d'installations militaires. C'est un fait que, dans l'histoire de notre pays, nous avons construit en France et hors de France, et souvent à grands frais, des installations militaires qui, par l'évolution des techniques, sont devenues inutilisables. Le fait que nous ayons pendant trente ans, comme l'a rappelé M. le président Monteil, dépensé des sommes très importantes à Mers-el-Kébir, sommes qui, pour la période postérieure à l'indépendance, s'élevaient à environ 700 millions de francs, mais qui s'appliquent pour l'essentiel à la construction, à l'installation et à l'entretien de la base aérienne de Bou Sfer où nous sommes encore, ce fait n'est

pas un argument car, s'il était retenu, on pourrait nous demander également pourquoi nous ne continuons pas d'occuper la ligne Maginot qui a coûté beaucoup plus cher que Mers-el-Kébir.

M. André Dulin. L'argument est très faible ! (*Sourires.*)

M. Pierre Messmer, ministre des armées. C'est pourquoi il ne faut pas employer cet argument.

La question est de savoir si militairement Mers-el-Kébir nous est nécessaire ou non. Notre opinion, c'est que Mers-el-Kébir ne nous est plus nécessaire et que, par conséquent, nous n'avons plus à y maintenir une installation permanente en personnels, en moyens navals, installation qui était très dispendieuse, trop dispendieuse à partir du moment où elle n'était plus nécessaire.

Ce qui nous restera utile aussi longtemps que notre flotte de transport aérien n'aura pas un nombre suffisant d'appareils à long rayon d'action, c'est le terrain de Bou Sfer pour nos liaisons aériennes entre la France et l'Afrique Noire. C'est pourquoi nous y sommes restés et que nous y resterons aussi longtemps que cette escale sera nécessaire pour nos appareils.

Mers-el-Kébir, c'est vrai, serait un danger pour la France et pour l'Europe occidentale, au moins l'Europe méditerranéenne, à partir du moment où une puissance étrangère y installerait des moyens de combat puissants, soit des moyens navals, soit des moyens aéronavals, soit même des rampes de lancement.

A l'heure actuelle, toutes nos informations, quelles que soient les sources auxquelles nous les puisions, que ce soient des déclarations des gouvernements intéressés, du Gouvernement algérien et du Gouvernement de l'U. R. S. S., que ce soient les informations qu'il nous est facile de recueillir sur place puisque nous continuons d'avoir des moyens relativement nombreux à quelques kilomètres de la base navale, que nos avions sont nécessairement amenés à survoler à l'arrivée ou au départ de Bou Sfer, toutes nos informations, dis-je, prouvent l'absence de moyens militaires étrangers à Mers-el-Kébir. Il n'y en a pas à l'heure actuelle et il ne semble pas qu'il puisse y en avoir dans l'avenir immédiat.

Les déclarations contraires qui ont été faites à ce sujet provenaient, soit d'hommes mal informés — il en est même à l'académie de marine (*Sourires*) — soit d'hommes peut-être bien informés, mais qui, peut-être sincèrement, noircissaient des informations partielles qu'ils avaient recueillies, notamment sur la présence de techniciens étrangers — en particulier soviétiques — auprès de la marine algérienne.

Pour ce qui est de l'avenir, il m'est évidemment impossible de prendre des engagements sur une affaire qui concerne des Etats étrangers. Du point de vue technique, je constaterai simplement qu'il serait assez étrange qu'une force navale ou aéronavale étrangère s'installât à Mers-el-Kébir aussi longtemps que nous serons à Bou Sfer car une règle de sécurité absolue, que tous les marins et aviateurs connaissent bien, c'est de ne jamais s'installer dans une base navale qui se trouve sous la surveillance, on peut dire même sous la menace éventuelle d'une base aérienne tenue par une force d'une autre nationalité.

M. Edouard Bonnefous. Vous venez de dire que nous n'y resterions pas longtemps !

M. Pierre Messmer, ministre des armées. J'ai dit : « aussi longtemps que nous serons à Bou Sfer » et j'ai bien spécifié que je ne prenais pas d'engagement pour le délai pendant lequel nous y resterions.

Je répondrai rapidement à M. Pierre Giraud, non pas sur tous les points qu'il a abordés car ils sont très nombreux, mais sur ceux qui me paraissent devoir appeler des précisions.

Il est bien vrai que trois sous-marins nucléaires lanceurs d'engins sont inscrits dans la seconde loi de programme et sont même en construction puisque les approvisionnements pour le troisième ont commencé à être faits cette année, mais cela ne signifie pas que nous voulions nous limiter à trois sous-marins nucléaires. Puisqu'on a parlé souvent d'ambition ici ce soir, notre ambition serait de prévoir sur la troisième loi de programme la construction de deux autres sous-marins nucléaires pour permettre d'en porter l'effectif à cinq.

Le nombre de sept que M. Pierre Giraud a cité n'a jamais été considéré comme un minimum ; c'est le chiffre de cinq qui a été considéré comme tel, le chiffre de sept étant, disons un optimum souhaitable pour nous.

Je remercie M. Giraud de m'avoir apporté son appui en ce qui concerne la *Mandragore* car, si nous sommes l'un et l'autre de cet avis, nombreux sont ceux qui, non pas au Sénat, mais au dehors, notamment parmi les techniciens, sont d'un avis différent.

M. Giraud a parlé des engins sol-sol-longue portée. Je rappelle que ces engins ne font l'objet d'aucune prévision sur la troisième loi de programme et que ne figure à ce titre ni crédit d'étude, ni crédit d'essai. Notre souci est simplement de procéder à ce qu'il est convenu d'appeler des études de « faisabilité ».

bilité », pour être en état de prendre une décision avant la fin de 1970, c'est-à-dire au moment où nous devons présenter au Parlement une troisième loi de programme.

Il n'est pas possible de prédire dès maintenant vers quelle solution nous nous orienterons. D'abord, rien n'assure que nos moyens financiers nous permettront de nous engager dans une entreprise qui est très dispendieuse ; d'autre part, sur le plan militaire proprement dit, même pour ceux qui souhaitent une stratégie de cette nature, il est, c'est bien connu, deux moyens de la réaliser. Le premier est le sol-sol longue portée, le second l'augmentation du nombre de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.

M. Giraud m'a parlé de l'amélioration des conditions de vie du soldat ; je lui répondrai que des crédits sont inscrits dans le budget de 1969 à cet effet. Ces crédits — ce matin l'un de vos rapporteurs, M. Bayrou, l'a rappelé — concernent l'augmentation des primes d'alimentation et le fait a été relevé d'un autre point de vue.

Des crédits sont prévus également pour la modernisation des casernements, par exemple pour l'installation du chauffage central, ce qui est très important dans les casernements du Nord et de l'Est. Je répète que ces crédits me paraissent avoir une priorité supérieure à celle de l'augmentation du prêt du soldat, non que je sois hostile à cette augmentation — je n'ai pas besoin de le dire — mais tout est question de priorité. On me l'a souvent fait remarquer.

M. Balestra, enfin, a posé une question relative aux ouvriers des arsenaux et soulevé par conséquent le problème du plan de charge de ceux-ci. Je ne peux pas lui cacher que le maintien des crédits du titre V au niveau de l'année dernière nous imposera nécessairement pour 1969 une diminution des plans de charge, compte tenu des augmentations d'effectifs. Personne ne pourrait faire autrement. Ces diminutions se traduiraient donc forcément par des réductions d'effectifs, ce qui ne veut pas dire des licenciements. Les réductions d'effectifs peuvent être obtenues en s'abstenant de remplacer en totalité le personnel qui part à la retraite ou par la reconversion d'un certain nombre d'établissements. Nous l'avons fait, vous le savez, depuis plusieurs années pour les arsenaux de l'armée de terre. Nous vous proposerons, dans le courant de 1969, de le faire pour un certain nombre d'établissements du service des poudres, quand nous serons amenés, dans les conditions qui ont été indiquées ce matin par M. le président Colin, à soumettre au Parlement une réorganisation de ce service. Cette mesure se traduira par la reconversion nécessaire d'un certain nombre d'établissements. Mais, comme nous l'avons toujours fait dans le passé, je puis assurer que toutes ces opérations seront accomplies avec le plus grand souci des intérêts et des situations personnelles des ouvriers. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

M. Robert Bruyneel. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bruyneel.

M. Robert Bruyneel. Je voudrais remercier M. le ministre des armées de toutes les explications qu'il nous a fournies. Enfin nous avons un ministre qui nous apporte des réponses. Je ne dis pas que celles-ci m'aient totalement rassuré et c'est pourquoi je sollicite certains éclaircissements.

Je ne suis pas tout à fait d'accord, en ce qui concerne le nombre des bâtiments soviétiques qui patrouillent en Méditerranée, avec les chiffres qu'a donnés M. le ministre des armées, car ces navires ne passent pas tous par le Bosphore. Des sous-marins notamment viennent par le détroit de Gibraltar et il est évident que ces bâtiments ne sont pas faciles à dénombrier. Qu'il y ait cinquante ou quatre-vingts bâtiments soviétiques en Méditerranée, c'est pour nous très grave. La haute mer est à tout le monde, sans doute, mais que dirait l'U. R. S. S. si nous introduisions des bâtiments en mer Noire — ce que nous ne faisons et n'avons pas l'intention de faire. Nous savons très bien pour quelles raisons les bâtiments soviétiques se trouvent en Méditerranée. C'est pour semer la discorde au Moyen-Orient, pour ressusciter la guerre en Israël. Nous connaissons les armements que l'U. R. S. S. a fournis à l'Égypte. Nous sommes très inquiets de l'attitude de l'U. R. S. S. et de ses alliés en Méditerranée.

Un mot de l'argument financier dont M. le ministre nous demande de ne pas parler. Mais les contribuables existent tout de même ! Je sais que les armes sont vite périmées, qu'elles coûtent cher. Nous n'avions pas beaucoup de bases, mais nous en avons une pour laquelle nous avons dépensé 200 milliards d'anciens francs ; cela méritait tout de même une certaine réflexion. Or, la base a été abandonnée, monsieur le ministre, dans des conditions inadmissibles. Il existe un Parlement, en France, qui aurait pu en discuter.

Je sais qu'au conseil des ministres tout le monde n'était pas d'accord ; je me demande même — je ne sollicite pas de confidences — si vous étiez, vous, d'accord. (*Sourires.*) Ce que je sais aussi, c'est que la marine a exprimé les plus grandes réserves. Vous nous dites que le vice-amiral Douguet pouvait se tromper

lorsqu'il déclarait à l'académie de marine, lors de sa séance de rentrée, que vous aviez abandonné Mers-el-Kébir et que les Russes s'en étaient emparé ; il traduisait en tout cas l'état d'esprit de beaucoup de marins. D'ailleurs, nos alliés du Pacte atlantique sont extrêmement inquiets, ils en parlent beaucoup. Leurs journaux sont pleins d'articles concernant Mers-el-Kébir, et je vous assure qu'ils ne nous ont pas compris. Il n'est pas tolérable que Mers-el-Kébir qui nous a coûté tant de sacrifices ait pu être abandonné d'un seul coup, par la décision d'un seul, sans que les commissions compétentes ni le Parlement aient été consultés.

Vous nous avez dit que vous n'aviez en fait aucune espèce de garantie contre l'occupation possible de Mers-el-Kébir par l'U. R. S. S., mais que, tant que nous occuperions l'aérodrome de Bou Sfer, qui n'a qu'une valeur militaire très moyenne, il n'était pas possible que les Russes s'installent à Mers-el-Kébir.

Je pourrais vous retourner l'argument : le jour où les Russes viendront s'installer à Mers-el-Kébir, c'est nous qui serons obligés de déguerpir de Bou Sfer qui n'aura plus aucun intérêt.

Par conséquent, votre argumentation n'a pas beaucoup de valeur. Je regrette vivement, monsieur le ministre, que dans une question d'une aussi grave importance une décision ait été prise aussi rapidement, sans que les personnalités compétentes et le Parlement aient été consultés. J'espère que l'avenir vous donnera raison pour notre sécurité, pour celle de la France et pour celle de l'Europe, mais je vous déclare que mes inquiétudes ne sont nullement apaisées. (*Applaudissements à droite et sur quelques travées à gauche.*)

M. André Monteil, président de la commission de la défense et des forces armées. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense et des forces armées.

M. André Monteil, président de la commission de la défense et des forces armées. Monsieur le ministre, vous m'excuserez d'ajouter quelques mots sur ce problème, mais votre réponse m'a paru faible. Personne n'a prétendu qu'il fallait tenir Mers-el-Kébir parce que cette base avait coûté cher. Si elle a coûté cher, c'est parce que les gouvernements successifs estimaient qu'elle jouait un rôle essentiel dans le contrôle de la Méditerranée occidentale. De même, lors de la signature des accords d'Evian, vous en étiez convenu puisque vous aviez fait admettre, dans ces accords, que la France resterait à Mers-el-Kébir pour une période de quinze années, renouvelable.

Vous avez développé ensuite un certain nombre d'arguments selon lesquels, pour le contrôle de la Méditerranée occidentale, Mers-el-Kébir n'était plus indispensable, attendu qu'à partir de la rive Nord de la côte française, il était possible d'assurer ce contrôle. J'ai fait la part belle à vos arguments, l'an dernier, lorsque le débat s'est instauré devant le Sénat, mais vous n'avez pas répondu à nos objections fondamentales.

En tenant à la fois le littoral français et Mers-el-Kébir, nous assurons le contrôle de la Méditerranée occidentale des deux rives. Mais, une fois la France partie de Mers-el-Kébir, ce sont ceux qui s'installent dans cette base qui pourront, de leur rive, contrôler la Méditerranée occidentale et, si Mers-el-Kébir n'est plus une pièce maîtresse dans le jeu de la France, je vous répète, une fois de plus, que Mers-el-Kébir peut devenir une pièce maîtresse dans le jeu contre la France. C'est là que les objections qui ont été formulées par les uns et par les autres restent valables.

Les renseignements qui peuvent nous parvenir, quoi que moins spectaculaires que ceux des journaux à sensation, font apparaître qu'à Mers-el-Kébir se trouvent déjà un certain nombre de techniciens étrangers, ne serait-ce que ceux qui ont pour mission de faire fonctionner la centrale électrique qui assure la ventilation des souterrains et quelques autres aussi que j'appellerai des réceptionnaires. L'inconvénient, le danger, c'est que cette occupation, pour le moment symbolique, peut très rapidement être considérablement renforcée.

Permettez-moi de vous dire que je ne crois pas un seul instant que notre présence à l'aérodrome de Bou Sfer soit susceptible de l'empêcher ou même de la gêner. D'ailleurs, ceux des sénateurs qui ont assisté à nos débats et qui ont bonne mémoire se souviennent peut-être des arguments qui ont été invoqués par le Gouvernement, il y a quelques années, pour nous demander des crédits pour Bou Sfer. Il s'agissait de créer un aérodrome pour se substituer à Lartigue, puisque Lartigue était en-dehors du périmètre de la base, et l'on nous demandait des crédits pour Bou Sfer car il y avait une sorte de symbiose à assurer entre la base navale et l'aérodrome.

Nous avons vu la doctrine du Gouvernement évoluer à partir du moment où il abandonnait Mers-el-Kébir et Bou Sfer est apparu maintenant, et tout à l'heure encore dans les arguments du Gouvernement, comme un aérodrome d'escale et non comme un aérodrome de complément pour assurer à Mers-el-Kébir la situation d'une véritable base aéronavale. J'ai bonne mémoire

et je suis convaincu que vous auriez du mal à contester ce que je viens de dire. Par conséquent, Bou Sfer, c'est une simple escale et le fait d'être à Bou Sfer ne donne pas le contrôle de Mers-el-Kébir. Je vais faire une prophétie, je m'en excuse auprès de nos collègues: il ne se passera pas de nombreux mois sans que le gouvernement algérien ne demande de s'installer soit seul, soit en coopération avec vous, à Bou Sfer, de telle sorte que votre contrôle deviendra encore plus mince qu'il ne l'est actuellement. (*Applaudissements au centre gauche, à droite et sur certaines travées à gauche.*)

M. Antoine Courrière. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Courrière.

M. Antoine Courrière. Mesdames, messieurs, j'ai pendant près de vingt ans rapporté le budget de la marine dans cette maison et, pendant vingt ans ou presque, j'ai dit, parce que je le croyais et parce que les gouvernements le croyaient également, que Mers-el-Kébir était pour la France une nécessité. J'étais d'autant plus enclin à le croire que, lors d'un des derniers débats auquel il participa dans cette enceinte, c'était en 1958, peu de temps avant le 13 mai, M. Michel Debré était intervenu, si mes souvenirs sont exacts, au sujet de l'affaire de Sakkiet et des bons offices. Il avait basé toute son argumentation pour le maintien de la présence française en Algérie sur la nécessité d'avoir, de l'autre côté de la Méditerranée, des bases françaises empêchant — je crois qu'il avait employé ce terme — quelque impérialisme que ce soit de partir de là-bas pour venir en Europe et il disait: « La France ne serait pas seule concernée, beaucoup d'autres pays le seraient également ».

C'est dire que les arguments que vous nous avez donnés tout à l'heure n'ont pas convaincu grand monde et je suis d'accord avec M. Bruyneel pour dire que nous avons quelques raisons d'être inquiets.

D'ailleurs, on peut se poser une question à ce sujet, monsieur le ministre. L'entretien de la base de Mers-el-Kébir coûte très cher, et l'un des arguments que vous aviez employés pour justifier notre départ de cette base, après avoir indiqué qu'elle n'avait plus d'intérêt réel pour la marine telle que ses missions sont fixées à l'heure actuelle, était que cette base nous coûtait très cher et que, de toute façon — si mes souvenirs sont exacts — il serait très difficile aux Algériens, en raison de la modicité de leurs ressources, d'en assurer l'entretien. Vous pensiez, me semble-t-il à ce moment, que Mers-el-Kébir deviendrait une base qui ne servirait plus.

Or, si nos renseignements sont exacts, Mers-el-Kébir est parfaitement entretenue à l'heure actuelle; Mers-el-Kébir peut servir à tout moment et la question qui se pose est de savoir si c'est l'Algérie qui entretient la base, peut-être même avec les crédits que nous lui fournissons (*Très bien! Très bien!*) ou si c'est une puissance étrangère qui règle la dépense. C'est une question que nous avons le droit de poser.

Pour en terminer, j'évoquerai le problème de l'aérodrome de Bou Sfer. Bou Sfer était un complément de Mers-el-Kébir, c'est incontestable. Ne plus avoir Mers-el-Kébir et avoir Bou Sfer, avec le dos à la mer, c'est, en fait, n'avoir rien pour le cas où des difficultés surgiraient avec les Algériens.

Vous avez dit que Bou Sfer était un aérodrome de relais permettant de se rendre en Afrique noire où nous avons des engagements vis-à-vis de certains Etats. Dans le cas où les Etats auxquels nous avons accordé notre garantie nous demanderaient notre aide — comme l'ont fait il y a quelque temps certains pays — si donc nous devons faire atterrir nos avions à Bou Sfer, je vous demande, dans le cas où l'Algérie s'y opposerait, quels seraient les moyens dont nous disposerions pour porter secours à ceux de nos amis de la plus lointaine Afrique?

Telles sont les raisons qui font que, malgré votre bonne foi évidente, nous ne pouvons qu'être inquiets devant l'abandon de Mers-el-Kébir.

M. Pierre Messmer, ministre des armées. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Pierre Messmer, ministre des armées. Je voudrais répondre sur le dernier point évoqué par M. Courrière dans son intervention, qui est très important.

Si je me place dans l'hypothèse de M. Courrière, c'est-à-dire celle où l'Algérie nous générerait ou mettrait des obstacles très graves à l'emploi de Bou Sfer à un moment où nous aurions besoin de ce terrain pour nos liaisons militaires avec l'Afrique noire, nous pourrions avoir recours à deux autres solutions.

La première, c'est de faire appel à des avions qui n'ont pas besoin de faire escale à Bou Sfer, c'est-à-dire à des avions ayant un plus long rayon d'action.

M. Jean-Eric Bousch. Evidemment!

M. Pierre Messmer, ministre des armées. D'ailleurs, je ne cache pas que nous le faisons dès maintenant. Nous avons dans l'armée de l'air un certain nombre d'avions à grand rayon d'action, tel que le D.C. 9, qui n'a aucun besoin de faire escale à Bou Sfer. Si nous devons faire appel à des avions comme ceux-là, soit des avions militaires, soit des avions civils réquisitionnés, nous pourrions éviter de faire escale à Bou Sfer.

Il y a une deuxième solution pour les avions qui ont besoin de faire escale pour rejoindre ces pays lointains. C'est de prendre, pour aller vers ces Etats d'Afrique noire dont vous avez parlé, la route de l'Ouest, c'est-à-dire la route qui nous amène à faire escale en Espagne et à Dakar. Les accords que nous avons avec l'Espagne et avec le Sénégal nous le permettent, et c'est une solution que nous pratiquons également quelquefois.

Nous avons, par conséquent, deux moyens de remplacement qui ne sont pas toujours très rapides, mais qui pourraient être efficaces, si cette éventualité se produisait.

DÉPENSES MILITAIRES

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le ministère des armées qui figurent aux articles 34 et 35.

[Article 34.]

« Art. 34. — I. — Il est ouvert au ministre des armées, pour 1969, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 863.014.000 francs et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

« II. — Il est ouvert au ministre des armées, pour 1969, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des crédits s'élevant à la somme de 318 millions 201.405 francs et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

La parole est à M. Durieux.

M. Emile Durieux. Monsieur le président, mes chers collègues, en m'excusant d'évoquer un problème très différent des importantes questions qui viennent d'être traitées, je voudrais simplement profiter de la présence de M. le ministre pour appeler son attention sur un point particulier.

Ce n'est assurément pas moi qui vais nier la nécessité de la défense nationale. L'armée est indispensable et elle a à faire face à des impératifs que nous ne méconnaissons pas. Toutefois, en dehors de son rôle essentiel, il arrive que l'on se tourne vers elle dans des moments difficiles et qu'on lui demande, par exemple pour notre agriculture, de bien vouloir, dans la mesure de ses possibilités, nous prêter pendant une courte période pour des cas valables des soldats dont la présence dans l'exploitation familiale est susceptible de contribuer à l'exécution des travaux d'urgence, voire au sauvetage de la récolte.

L'année 1968 a été sur ce point particulièrement difficile pour la moisson et ensuite dans la région du Nord pour la récolte de pommes de terre. Bien sûr! parler de blé et de pommes de terre quand il est question d'une affaire aussi importante que la défense nationale, peut paraître surprenant, mais chacun sait bien que les militaires ne sont pas à tout moment indispensables là où ils sont.

Or, nous ne sommes pas certains que tout ce qui était possible a été fait pour aider l'agriculture à l'occasion de cette difficile année que nous venons de connaître. Les comparaisons qui auraient été faites avec ce qui se serait passé en Belgique, chez nos voisins de la région du Nord, ne seraient pas en notre faveur, m'a-t-on dit.

Les permissions ont été accordées avec parcimonie en dehors de celles qui sont habituellement accordées à titre agricole et les permissions supplémentaires, demandées en raison de circonstances tout à fait exceptionnelles, ont été généralement refusées ou si elles ont été accordées, selon les renseignements que je possède, leur durée aurait été déduite des jours normalement accordés à tous les militaires.

Nous aimerions savoir, monsieur le ministre, que malgré vos lourdes tâches et vos préoccupations que nous comprenons bien, vous ne vous désintéressiez pas des aspects particuliers de la vie économique de la nation comme ceux que je viens d'évoquer. Si tout n'est pas allé pour le mieux cette année, j'espère que vous pourrez nous donner l'assurance que, dans l'avenir, vous tiendrez compte avec plus de bienveillance des nécessités impérieuses que notre agriculture pourrait connaître.

M. André Dulin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dulin.

M. André Dulin. Je suis allé vous voir il y a quelques mois avec un certain nombre de mes collègues parlementaires et des délégués de Sud-Aviation, pour vous entretenir de la fermeture

éventuelle de l'usine de Sud-Aviation de Rochefort. Maintenant, on nous dit que c'est chose faite. Je voudrais vous demander où en est la reconversion de cette usine et quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour assurer du travail à quelque 800 ouvriers.

Par ailleurs, vous nous aviez laissé entendre que vous envisagiez d'installer un terrain d'aviation de l'autre côté de la Charente, à Rochefort, pour remplacer la base existante et que vous aviez l'intention de permettre l'utilisation de ce terrain à des fins civiles. Je me permets de vous demander où vous en êtes de vos tractations.

M. Pierre Messmer, ministre des armées. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Pierre Messmer, ministre des armées. Parce que l'année 1968 a été une année agricole difficile, les armées ont été l'objet de très nombreuses demandes de la part des agriculteurs. Je crois que nous avons répondu favorablement à beaucoup d'entre elles, tout particulièrement à celles qui avaient pour objet d'obtenir de nouvelles permissions agricoles au profit de jeunes gens qui pouvaient bénéficier de telles permissions. Les difficultés sont souvent nées du fait qu'après une deuxième permission agricole, on nous a demandé, avec quelquefois de bonnes raisons, j'en conviens, une troisième permission agricole. Je pourrais citer plusieurs départements dans lesquels cette demande nous a été faite par écrit. J'ai dû alors refuser, car il n'est pas possible de prolonger, ou plus exactement de renouveler aussi souvent des permissions agricoles.

C'est pourquoi, afin d'éviter ces demandes excessives, nous avons été amenés à prévoir la récupération des permissions agricoles supplémentaires sur les congés normaux lorsqu'ils n'avaient pas été complètement épuisés.

Mais je crois que ce n'est pas de là que sont venues les plus grandes difficultés. En réalité les graves difficultés ont eu pour origine le fait que de nombreux dirigeants agricoles espéraient, pour des raisons d'efficacité, qu'il serait possible de mettre à la disposition des agriculteurs, non pas les aides agricoles normales sous la forme de permissions agricoles, mais des aides agricoles collectives sous forme d'engagement d'unités constituées.

Ce n'est pas possible légalement s'il n'y a pas une sorte de désastre provoqué soit par la météorologie, soit par une affaire comme celle de la « marée noire ». La loi ne le permet pas. Tout ce que nous pouvons faire — et c'est ce que nous avons fait — c'est d'autoriser les jeunes gens à s'engager individuellement, dans les créneaux de temps que nous leur avons ménagés, souvent très généreusement, en fin de journée, ou au début de journée dans d'autres départements, pour participer à des travaux agricoles.

Il faut reconnaître, pour diverses raisons dans le détail desquelles je ne veux pas entrer, que les résultats n'ont pas été à la hauteur de ce que les agriculteurs et nous mêmes espérions. De ce point de vue, il faudra tenter, en dehors des périodes de crise où il est normal que nous intervenions — de mettre sur pied un système capable de donner de meilleurs résultats.

Pour Rochefort, je confirme que les décisions qui avaient été prises n'ont pas été remises en cause. Sud-Aviation reconvertira l'usine de Rochefort au profit d'une de ses filiales.

D'autre part, je confirme également que le projet du terrain d'aviation de Rochefort, au Sud de la Charente, n'est pas abandonné.

M. Jacques Henriët. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Henriët.

M. Jacques Henriët. Je voudrais demander à M. le ministre de supprimer les sursis aux étudiants qui ne passent pas d'examen. (Applaudissements au centre droit.)

M. Pierre Messmer, ministre des armées. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Pierre Messmer, ministre des armées. C'est, en effet, un droit que nous avons de ne pas accorder le renouvellement du sursis aux jeunes gens qui ne justifient pas avoir passé leurs examens. C'est un droit que nous sommes décidés à utiliser. Nous ne l'avons pas utilisé...

M. Jacques Henriët. Vous avez eu tort.

M. Pierre Messmer, ministre des armées. ... au mois d'octobre, pour une raison très simple, c'est que les jeunes gens avaient souvent été empêchés de passer leurs examens. Nous ne pouvons donc pas appliquer cette règle sans injustice au mois d'octobre, mais le service du recrutement a déjà reçu des instructions très fermes pour l'appliquer au mois de juin. (Applaudissements au centre droit.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le paragraphe I de l'article 34.

(Ce texte est adopté.)

M. le président. Sur le paragraphe II, la parole est à M. Vade-
pied.

**M. Raoul Vade-
pied.** Mme Cardot, obligée de partir, m'a prié de vous poser une question et d'insister sur la situation des orphelins des morts « en service commandé ». Elle vous en avait entretenu précédemment lors du tragique événement du *Minerve*, et de l'accident d'avion du général Ailleret.

Il est vrai qu'actuellement l'office national des anciens combattants et victimes de guerre a vocation pour s'occuper des orphelins et il est certain que c'est avec un grand dévouement et une particulière affection que les services s'acquittent de cette tâche humaine si délicate et que personne ne conteste.

La question que Mme Cardot m'a prié de vous poser est la suivante : pourquoi les orphelins des victimes des morts en service commandé ne pourraient-ils bénéficier des avantages de l'office national ? Il paraîtrait que M. le ministre des anciens combattants et le conseil d'administration de l'office accepteraient.

Mme Cardot ne comprend pas que, les mères de ces orphelins tant considérées comme ressortissant à l'Office, la situation de ces orphelins puisse poser un problème. Elle vous demande, monsieur le ministre, ce que vous en pensez.

M. Pierre Messmer, ministre des armées. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Pierre Messmer, ministre des armées. La situation est bien celle qui vient d'être décrite. Nous ne sommes pas du tout hostiles à la prise en charge par l'Office national des orphelins des officiers, sous-officiers et hommes de troupe morts en service commandé. Mais cette prise en charge pose vis-à-vis de l'Office un problème juridique délicat qui peut aller jusqu'à l'intervention d'une nouvelle loi.

C'est pourquoi la question na pas encore été résolue au fond.

M. le président. Personne ne demande plus la parole sur le paragraphe II ?...

Je le mets aux voix.

(Ce texte est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de l'article 34.

(L'article 34 est adopté.)

[Article 35.]

M. le président. « Art. 35. — Il est ouvert au ministre des armées, pour 1969, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme et des crédits de paiement s'élevant respectivement à 14.233.936.000 F et à 2.883.329.000 F, applicables au titre V « Equipement ». »

Par amendement, n° 50, MM. Guyot, Duclos, Gaudon, au nom du groupe communiste et apparenté, proposent de réduire le montant des autorisations de programme de 4 milliards de francs et le montant des crédits de paiement de 1,5 milliards de francs.

La parole est à M. Gaudon.

M. Roger Gaudon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'intervention de mon ami et collègue Raymond Guyot sur les conditions nécessaires pour doter le pays d'une armée nationale et démocratique hautement développée et animée d'un grand esprit patriotique me dispense d'un long développement pour justifier l'amendement que nous soumettons à notre assemblée.

Les économies ainsi réalisées permettraient de s'orienter vers une réduction rapide du service militaire et d'en fixer la durée à douze mois, comme le prévoit la proposition de loi déposée par le groupe communiste, de fixer à un franc le prêt du soldat, revendication minime qui, vous avez pu vous en rendre compte aujourd'hui, monsieur le ministre, est approuvée par l'ensemble des groupes. Nous souhaitons que le Gouvernement en tienne compte.

A ce propos, vous avez déclaré que le service militaire est gratuit. Vous conviendrez qu'il ne l'est pas pour les familles qui doivent supporter un effort financier afin d'apporter une amélioration sensible à la vie du soldat.

Notre proposition permettrait aussi de porter à un taux supérieur la prime d'alimentation de l'armée. Vous avez d'ailleurs reconnu, monsieur le ministre, qu'il était nécessaire d'améliorer cette alimentation.

Nous estimons encore que ces économies permettraient de rétablir intégralement le quart de place pour tous les permis-

sionnaires et sur tous les moyens de transport, y compris pour les militaires en garnison en Allemagne.

Enfin, ces mesures donneraient la possibilité de satisfaire les travailleurs de l'Etat et des personnels civils. A ce propos, il nous semble que l'essentiel des armements devrait être confectionné par nos arsenaux, ce qui éviterait les licenciements envisagés.

Puisqu'on a beaucoup parlé aujourd'hui, dans cette assemblée, de nos « ambitions du moment », selon l'expression de M. le Président de la République, nous estimons que, dans la conjoncture financière actuelle, adopter notre amendement serait aller vers l'abandon de cette ambition coûteuse et dangereuse qu'est la force de frappe atomique. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur spécial. La commission n'a pas été saisie de cet amendement et par conséquent elle s'en remet à l'appréciation du Sénat.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Pierre Messmer, ministre des armées. Le Gouvernement s'oppose à l'amendement.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 50.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe socialiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires. (*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin, n° 11 :

Nombre des votants.....	273
Nombre des suffrages exprimés.....	179
Majorité absolue des suffrages exprimés..	90
Pour l'adoption.....	70
Contre	109

Le Sénat n'a pas adopté.

Personne ne demande la parole sur l'article 35 ?...

Je le mets aux voix.

(*L'article 35 est adopté.*)

SERVICE DES ESSENCES

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe du service des essences, qui figurent aux articles 37 et 38 du projet de loi.

« Art. 38. (*Mesures nouvelles.*) — Essences :

« Autorisations de programme, 30.050.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits, moins 61.190.901 francs. » (*Adopté.*)

« Art. 37. (*Services votés.*) — Essences : 615.508.667 francs. » — (*Adopté.*)

SERVICE DES POUDRES

M. le président. Nous passons maintenant à l'examen des crédits concernant le budget annexe du service des poudres qui figurent aux articles 37 et 38.

« Art. 38. (*Mesures nouvelles.*) — Poudres :

« Autorisations de programme, 106.000.000 de francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits, 66.489.263 francs. » — (*Adopté.*)

« Art. 37. (*Services votés.*) — Poudres : 404.454.302 francs. » — (*Adopté.*)

Nous avons terminé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant les dépenses militaires et les budgets annexes des essences et des poudres.

— 3 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la Convention du 7 septembre 1967 entre la Belgique, la République fédérale d'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas pour l'assistance mutuelle entre les administrations douanières respectives.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 67, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'Arrangement international sur les céréales de 1967, comprenant la Convention relative au commerce du blé et la Convention relative à l'aide alimentaire signées le 27 novembre 1967.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 68, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 69, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux voies rapides et complétant le régime de la voirie nationale et locale.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 70, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 4 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au dimanche 1^{er} décembre, à dix heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 39 et 40 (1968-1969). — M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

— Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales

— Services du Premier ministre :

III. — JEUNESSE ET SPORTS :

M. René Monory, rapporteur spécial (rapport n° 40, tome III, annexe n° 21) ;

M. Jean Noury, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 41, tome VIII).

IV. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER :

M. Jean-Marie Louvel, rapporteur spécial (rapport n° 40, tome III, annexe n° 22).

Articles 73 et 73 bis.

V. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER :

M. Jean-Marie Louvel, rapporteur spécial (rapport n° 40, tome III, annexe n° 23).

— Industrie :

M. André Armengaud, rapporteur spécial (rapport n° 40, tome III, annexe n° 15) ;

M. René Jager, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 42, tome VII).

Article 67 bis.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures trente minutes.*)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
MARCEL PÉDOUSSAUD.

Errata

au compte rendu intégral de la séance du 22 novembre 1968.

LOI DE FINANCES POUR 1969

Page 1232, 2^e colonne, 11^e ligne avant la fin :

Au lieu de : « ...réduire l'évaluation de 1 million de francs »,

Lire : « ...réduire l'évaluation de 910.000 francs ».

Page 1232, 2^e colonne, 4^e ligne avant la fin :

Au lieu de : « ...l'évaluation de 1 million de francs »,

Lire : « ...l'évaluation de 910.000 francs ».

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 30 NOVEMBRE 1968

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

8044. — 30 novembre 1968. — **M. André Armengaud** attire l'attention de **M. le ministre des affaires étrangères** sur la situation des agents de l'ancienne caisse d'accession à la propriété et à l'exploitation rurales d'Algérie (C. A. P. E. R.). Cet organisme ayant été reconnu comme relevant de l'article 3 de l'ordonnance du 11 avril 1962, les agents rapatriés ont été pris en charge par le ministère de l'agriculture et ont été recasés provisoirement au génie rural sans qu'aucune assurance ait pu leur être donnée pour l'avenir ; quant aux agents restés en Algérie, leur situation est incertaine. Il lui demande en conséquence de lui indiquer quand seront pris les décrets prévus par l'article 4 de l'ordonnance du 11 avril 1962, précisant les établissements publics, chargés d'accueillir le personnel de l'ancienne C. A. P. E. R.

8045. — 30 novembre 1968. — Pour préserver l'esprit de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur qu'il a personnellement approuvée, **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** les mesures qu'il compte prendre pour assurer la liberté et la protection des enseignants et de l'enseignement, menacés par des minorités d'irresponsables qui cherchent par tous les moyens à empêcher la mise en place de toute réforme.

8046. — 30 novembre 1968. — Devant la crise grave que traverse le football français, **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports**, les mesures qu'il compte prendre pour venir en aide aux clubs et faciliter leur gestion.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

MINISTRE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES

7868. — **M. Jacques Bardol** rappelle à **M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales** que, dans sa réponse à une question écrite (*Journal officiel*, Assemblée nationale, du 16 juillet 1966), il a reconnu aux personnes ayant vocation à percevoir les deux avantages, un droit d'option entre l'allocation de logement versée par la caisse d'allocations familiales et l'allocation de loyer accordée au titre de l'aide sociale. Il lui serait obligé de préciser si le fait d'opter pour l'allocation de loyer de l'aide sociale implique obligatoirement le refus par la caisse d'allocations familiales du versement de la prime de déménagement, en d'autres termes si l'octroi de la prime de déménagement est lié au versement effectif de l'allocation de logement. (*Question du 4 octobre 1968.*)

Réponse. — La prime de déménagement est un avantage annexe de l'allocation de logement. En effet, l'article 18 du décret n° 61-687 du 30 juin 1961 stipule « que la prime de déménagement n'est due que si le droit à l'allocation de logement est ouvert au titre du nouveau local dans un délai maximum de trois mois à compter de la date du déménagement ». Par voie de conséquence, la prime de déménagement ne peut être accordée aux personnes qui, ayant simultanément vocation à l'allocation de logement et à l'allocation de loyer, optent pour cette dernière prestation.

7887. — **M. Pierre Giraud** demande à **M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales** quel est pour l'ensemble du pays et pour Paris le nombre des bénéficiaires de l'allocation loyer aux personnes âgées. (*Question du 17 octobre 1968.*)

Réponse. — En 1966, dernière année pour laquelle les renseignements d'ordre statistique sont complets, le nombre des personnes âgées bénéficiaires de l'allocation de loyer s'est élevé pour l'ensemble du pays à 131.195. Dans ce nombre, se trouvent comprises 16.434 personnes âgées résidant à Paris.

AGRICULTURE

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 7916 posée le 29 octobre 1968 par **M. Fernand Verdeille**.

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 7918 posée le 29 octobre 1968 par **M. Louis Jung**.

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 7929 posée le 5 novembre 1968 par **M. Marc Pauzet**.

EDUCATION NATIONALE

7962. — **Mme Catherine Lagatu** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur les difficultés rencontrées par les parents d'élèves parisiens pour inscrire leurs jeunes enfants dans les écoles maternelles. Ces difficultés, réelles partout, le sont particulièrement dans le 10^e arrondissement. Or il existe pour cet arrondissement un projet datant de 1954 tendant à construire une école maternelle sur les terrains situés du 11 au 15, rue de Lancry. Ces terrains sont propriété de la ville de Paris depuis 1964. Un projet de construction a reçu l'accord du conseil municipal de Paris le 11 juillet 1964, mais, indiquait **M. le préfet** le 6 août 1965, mainte-

nant « le projet ne pourra être financé qu'après inscription à une tranche du plan d'équipement lorsqu'il aura été subventionné par le ministère de l'éducation nationale ». Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si la subvention d'Etat a été prévue pour la construction de cette école maternelle. (*Question du 14 novembre 1968.*)

Réponse. — Dans le cadre des mesures de déconcentration, la circulaire du 18 novembre 1964 précise que les préfets de région arrêtent, pour tous les départements de leur ressort, le programme annuel de financement des constructions scolaires du premier degré. L'école maternelle de la rue de Lancry pourra être financée dans la mesure où elle sera inscrite au programme annuel des constructions scolaires du premier degré de la région parisienne.

TRANSPORTS

7892. — **M. Maurice Coutrot** appelle l'attention de **M. le ministre des transports** sur la situation des aveugles civils qui doivent payer place entière, dans les transports en commun, la personne les accompagnant voyageant gratuitement, bien que leurs ressources soient souvent extrêmement faibles. Sans demander que leur soit appliqué le même statut qu'aux aveugles de guerre qui ne paient que quart de place, le signataire de la présente question souhaiterait qu'il soit procédé à une étude approfondie de ce problème, étude qui devrait aboutir à une importante réduction de tarif dans les transports en commun (S. N. C. F., métropolitain, autobus) pour tous les aveugles civils. Une telle mesure serait sans aucun doute très favorablement accueillie et apporterait une aide appréciable à une catégorie de citoyens particulièrement défavorisés. (*Question du 17 octobre 1968.*)

Réponse. — Les avantages tarifaires dont bénéficient les aveugles civils sur les réseaux de la Régie autonome des transports parisiens résultent de la délibération du conseil général de la Seine du 24 novembre 1915, de l'arrêté préfectoral du 21 janvier 1916 et des textes subséquents. En application de ces dispositions, les aveugles civils peuvent, sous certaines conditions, solliciter de la préfecture de police la délivrance d'une carte, dite « carte de priorité », qui leur permet, notamment, d'utiliser des carnets de billets ou de tickets spéciaux à tarif réduit et dispense le guide qui les accompagne d'acquitter le prix de son transport. Dans l'état actuel de la réglementation, seuls peuvent prétendre à la délivrance d'une telle carte les aveugles domiciliés dans l'ancien département de la Seine, dans une commune de l'ancienne Seine-et-Oise ou de la Seine-et-Marne desservie par les réseaux de la Régie autonome des transports parisiens ou encore dans une commune non desservie de ces derniers départements, sous réserve que les intéressés justifient que leurs occupations professionnelles les appellent quotidiennement dans le département de la Seine. L'extension à tous les aveugles de tout ou partie des avantages tarifaires dont bénéficient actuellement ceux de la région parisienne ne pourrait être décidée que par le syndicat des transports parisiens, chargé, aux termes de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 59-131 du 7 janvier 1959, de fixer les tarifs à appliquer sur les réseaux de la Régie. La perte de recettes résultant de l'application d'une telle mesure devrait alors être supportée par l'Etat ou par la collectivité demanderesse, en exécution des dispositions du décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié, relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne. En ce qui concerne la Société nationale des chemins de fer français, qui transporte gratuitement le guide de l'aveugle, elle est indemnisée par le budget de l'Etat de la perte de recettes qui en résulte, dans le cadre de l'article 20 bis de la convention du 31 août 1937. Cette indemnité s'est élevée à 2,490 millions de francs en 1967. L'octroi d'une réduction à l'aveugle civil lui-même nécessiterait l'ouverture de crédits supplémentaires, qu'on peut évaluer à 1,8 million de francs environ. Compte tenu de la charge financière que fait d'ores et déjà peser sur l'Etat et sur les collectivités parisiennes le régime de réduction tarifaires en vigueur, ce régime ne peut être remis en cause pour le moment.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du samedi 30 novembre 1968.

SCRUTIN (N° 11)

Sur l'amendement n° 50 de M. Raymond Guyot, au nom du groupe communiste, à l'article 35 du projet de loi de finances pour 1969 (dépenses militaires).

Nombre des votants.....	271
Nombre des suffrages exprimés.....	179
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	90
Pour l'adoption.....	70
Contre	109

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM. Emile Aubert. André Aubry. Clément Balestra. Jean Bardol. André Barroux. Jean Bène. Aimé Bergeal. Roger Besson. Raymond Bossus. Marcel Boulangé. Marcel Brégégère. Marcel Carat. Roger Carcassonne. Marcel Champeix. Fernand Chatelain. Georges Cogniot. Antoine Courrière. Maurice Coutrot. Georges Dardel. Marcel Darou. Michel Darras. Léon David. Roger Delagnes. Emile Dubois (Nord).	Jacques Duclos. Emile Durieux. Marcel Gargar. Roger Gaudon. Abel Gauthier. (Puy-de-Dôme). Jean Geoffroy. Pierre Giraud. Mme Marie-Thérèse Goutmann. Léon-Jean Grégory. Marcel Guislain. Raymond Guyot. Henri Henneguella. Jean Lacaze. Mme Catherine Lagatu. Georges Lamousse. Adrien Laplace. Robert Laucournet. Edouard Le Bellegou. Fernand Lefort. Jean Lhospiéd. Marcel Mathy. André Méric.	Léon Messaud. Gérard Minvielle. Paul Mistral. Gabriel Montpied. Louis Namy. Jean Nayrou. Paul Pauly. Jean Périquier. Fernand Poignant. Mlle Irma Rapuzzi. Léon Rogé. Alex Roubert. Georges Rougeron. Guy Schmaus. Abel Sempé. Edouard Soldani. Marcel Souquet. Charles Suran. Edgar Tailhades. Louis Talamoni. Henri Tournan. Fernand Verdeille. Maurice Vérillon. Hector Viron.
--	--	---

Ont voté contre :

MM. Ahmed Abdallah. Hubert d'Andigné. Louis André. André Armengaud. Jean de Bagneux. Hamadou Barkat Gourat. Edmond Barrachin. Maurice Bayrou. Joseph Beaujannot. Jean Bertaud. René Blondelle. Raymond Boin. Raymond Bonnefous (Aveyron). Georges Bonnet. Pierre Bouneau. Amédée Bouquerel. Jean-Eric Bousch. Robert Bouvard. Martial Brousse (Meuse). Pierre Brun (Seine-et-Marne). Robert Bruyneel. Pierre Carous. Maurice Carrier. Albert Chavanac. Louis Courroy. Alfred Déhé. Claudius Delorme. Jacques Descours Desacres. Paul Driant. Hector Dubois (Oise). Charles Durand (Cher). Hubert Durand (Vendée). François Duval.	Fernand Esseul. Yves Estève. Jean Fleury. Marcel Fortier. Pierre Garet. Lucien Gautier (Maine-et-Loire). Victor Golvan. Robert Gravier (Meurthe-et-Moselle). Louis Gros. Paul Guillard. Paul Guillaumot. Roger du Haigouet. Baudouin de Haute-clocque. Jacques Henriet. Roger Houdet. Alfred Isautier. Eugène Jamain. Léon Jozeau-Marigné. Jean de Lachomette. Henri Lafleur. Maurice Lalloy. Marcel Lambert. Robert Laurens. Arthur Lavy. Jean Legaret. Modeste Legouez. Marcel Legros. Marcel Lemaire. François Levacher. Robert Liot. Henry Loste. Ladislas du Luart. Georges Marie-Anne. Jean-Baptiste Mathias. Michel Maurice-Bokanowski. Jacques Ménard. André Mignot.	Paul Minot. Michel Miroudot. Marcel Molle. Max Monichon. Geoffroy de Montalembert. André Monteil. Jean Natali. Dominique Pado. Henri Parisot. François Patenôtre. Marc Pauzet. Paul Pelleray. Albert Pen. Lucien Perdereau. Guy Petit. Paul Piales. André Picard. Jacques Piot. Alfred Poiot. Georges Portmann. Marcel Prélot. Henri Prêtre. Jacques Rastoin. Georges Repiquet. Paul Ribeyre. Maurice Sambroze. François Schleiter. Robert Schmitt. Jacques Soufflet. Pierre-Christian Taittinger. Henri Terré. Louis Thioleron. Jean-Louis Tinaud. René Travert. Amédée Valeau. Jacques Vassor. Jean-Louis Vigier. Robert Vignon. Michel Yver.
--	--	---

Se sont abstenus :

MM. Jean Aubin. Octave Bajeux. Pierre Barbier. Jean Berthoin. Général Antoine Béthouart. Auguste Billiemaz. Jean-Pierre Blanc. Jean-Pierre Blanchet. Edouard Bonnefous (Yvelines). Charles Bosson. Jean-Marie Bouloux. Pierre Bourda. Joseph Brayard. Louis Brives. Pierre Brousse (Hérault). Henri Caillavet. Mme Marie-Hélène Cardot. Charles Cathala. Michel Chauty. Adolphe Chauvin. Jean Colin (Essonne). André Cornu. Roger Courbatère. Mme Suzanne Crémieux. Jean Deguise. Henri Desseigne. André Diligent. Baptiste Dufeu. André Dulin.	Yves Durand (Vendée). Jean Errecart. Pierre de Félice. Charles Ferrant. Jean Filippi. André Fosset. François Giacobbi. Lucien Grand. Jean Gravier (Jura). Louis Guillou. Yves Hamon. Gustave Héon. René Jager. Louis Jung. Lucien Junillon. Michel Kauffmann. Alfred Kieffer. Michel Kistler. Charles Laurent- Thouverey. Guy de La Vasselais. Jean Lecanuet. Bernard Lemarié. Jean-Marie Louvel. Pierre Mailhe (Hautes- Pyrénées). Pierre Maille (Somme). Louis Martin (Loire). Marcel Martin (Meur- the-et-Moselle). Paul Massa. Pierre-René Mathey. Jacques Maury.	Roger Menu. André Messenger. Gaston Monnerville. René Monory. Claude Mont. Lucien De Montigny. Roger Morève. André Morice. Léon Motais de Nar- bonne. Jean Noury. Marcel Nuninger. Gaston Pams. Guy Pascaud. Jacques Pelletier. Jules Pinsard. Auguste Pinton. Roger Poudonson. Pierre Prost. Joseph Raybaud. Etienne Restat. Eugène Romaine. Vincent Rotinat. Jean Sauvage. Pierre Schiele. Charles Sinsout. Robert Soudant. René Tinant. Raoul Vadepiéd. Jacques Verneuill. Joseph Voyant. Raymond de Wazières. Joseph Yvon. Charles Zwickert.
---	---	---

N'ont pas pris part au vote :

MM. Raymond Brun (Gironde). Léon Chambaretaud.	André Colin (Finistère). Francisque Collomb. Yvon Coudé du Foresto.	Roger Duchet. Henri Longchambon. Pierre Marcihacy. Marcel Pellenc.
---	---	---

Absent par congé :

M. Pierre de Chevigny.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Etienne Dailly, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	273
Nombre des suffrages exprimés.....	179
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	90
Pour l'adoption.....	70
Contre	109

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.